

S.N.C.F.  
Région du NORD  
Voie et Bâtiments

257<sup>1</sup>  
**AFFAIRES GÉNÉRALES**  
(Répertoire G)

V 932

Section N°

Travaux

Subdivision N°

Exécution

Titre du dossier : 55/4 Travaux exécutés par les autorités

occupantes ou sur leur demande l'année 1943 du 1/1/43 au 31/3/43

Année 1943 N° 4026

Année 19 N°

N° des Pièces	DATES des Pièces	EXPÉDITEUR	ANALYSE SOMMAIRE	DESTINATAIRE	Nombre d'Annexes	OBSERVATIONS
	1943					
172	5/1	Porche		Guillaume	3	cl copie
173	9/1	3 <sup>e</sup> Aut		Herck	1	cl
172	11/1	Porche		Guillaume	4	cl
174	11/1	Porche		Guillaume	4	cl
175	14/1	Guillaume		Porche	1	cl
175	18/1	Wagnon		3 <sup>e</sup> Aut	1	cl
176	19/1	Roussel		4 <sup>e</sup> Aut	1	cl
176	19/1	Guillaume		Porche	1	cl
177	31/1	Cambournac		Porche	6	cl
178	25/1	Guillaume		Porche	12	cl
179	28/1	Porche		Guillaume	1	cl
180	29/1	Guillaume		F.B.D.	1	cl
181	1 <sup>er</sup> /2	Porche		Cambournac	1	cl
180	30/1	Roussel		Herck	1	cl
182	2/2	Guillaume		Porche	9	cl
183	2/2	Guillaume		Porche	105	cl
184	4/2	Guillaume		Porche	1	cl
185	9/2	Guillaume		Porche	5	cl

N° des Pièces	DATES des Pièces	EXPÉDITEUR	ANALYSE SOMMAIRE	DESTINATAIRE	Nombre d'Annexes	OBSERVATIONS
186 <sup>bis</sup>	15/2	Guill		Prefet Seine	12	d
186	9/2	Guillaume		Degardin	1	d.
187	2/2	Porchez		Guillaume		d
188	11/2	Cambourneac		Porchez	11	d.
189	17/2	Pierres		Demaux	1	d
190	18/2	Merck		4 au	..	d
192 <sup>bis</sup>	26/2	Porchez		Cambourneac	1	d
192 <sup>bis</sup>	1 <sup>er</sup> mars	Guillaume		Psi du Nord	1	d
193	3/3	Roussel		Merck		d.
194	3 mars	Roussel		Niger	..	c
195	3/3	Roussel		4 <sup>e</sup> Art		d
196	3 mars	Roussel		Niger	..	d
197	4 mars	Cambourneac		Porchez	44	d
198	5 mars	Guillaume		Porchez	3	d
199	8 mars	Guillaume		Porchez	2	d
198 <sup>bis</sup>	3 <sup>er</sup> mars	Prefet Seine		Guill		d
200	8/3	Seduce		Guillaume	1	d
202 <sup>bis</sup>	3/3	Guillaume		E.B.D	1	d.
202	3/3	Porchez		Guillaume		d
203	11/3	E.B.D		S.N.C.F		d
203 <sup>bis</sup>	17/3	3 <sup>e</sup> Au		Demaux		d
204	25/3	Roussel		3 <sup>e</sup> Art		d
205	23/3	Pierres		Demaux		d
206	23/3	E.B.D.		Guillaume		d
207	28/3	Guillaume		Porchez	1	d
208	28/3	Guillaume		Porchez	1	d
209	27/3	Porchez		Guillaume		d
210	26/3	d		Cambourneac	1	d
211	29/3	Guillaume		Porchez	1	d.
212	31/3	Guillaume		Liefet	7	d
213	6/4	Guillaume		Liefet	7	d
214	9/4	Demaux		3 <sup>e</sup> art	1	d
214 <sup>bis</sup>	9/4	Cambourneac		Porchez	40	d
215	10/4	3 <sup>e</sup> art		Demaux		d

Copie de l'acte

avec copie des annexes

N° 15191-7  
239

VBN/vg

Travaux ordinés  
par les autorités  
d'occupation

1 doms

1943

25

X concernant :

Cam-Cité - Aménagements  
dans dans le logt., 3 rue  
du Calvaire pour le bldg de  
Dépôt Attaquant est à  
envoyer au Refet de l'Aïsne.

Provost  
Executive  
matters exécution par le  
materiel allemand, ou  
par demande, ou

Le directeur  
à la direction du secteur de l'I.F.

Paris, 23 fév. 1943  
... 4 MARS 1943

9 MARS 1943

9

4026

197

Suit à nos intérêts du 22 juillet  
1942, référée ci-dessus, je vous

adresse ci-dessous par la suite  
à doms, la liste mensuelle de  
janvier avec 5 doms correspondant  
~~XXXXXXXXXX~~, des travaux d'un

montant compris entre 5000 et 20 000<sup>fr</sup>  
ordinés par les autorités d'occupation  
Je vous prie de vouloir bien me  
confirmer que la mémoire des travaux

Signé : CAMBOURNAC

GRADIS 28

Travaux ordonnés par les Autorités Allemandes d'un montant compris entre 5 000 et 20 000 Frs

- 3 MARS 1943

G

4026

197

## Liste mensuelle du mois de FEVRIER 1943

Désignation des travaux	Nom, référence :	set date de la :	Montant :	Justification de la décision prise

## 1°) Travaux reconnus intéressants pour la S.N.C.F.

- NEANT -

## 2°) Travaux reconnus sans intérêt pour la S.N.C.F.

<u>P.A. d'AUBINCHE</u> - Installation sur le quai d'un abri pour les voyageurs	Note 41 T <sup>4</sup> du : 6/12/42 de l'E.B.D. de Lille	10.500	Cet abri ne présente pas d'intérêt pour la S.N.C.F. - L'augmentation du trafic signalée dans la note rappelée ci-contre, tout à fait temporaire, est due à un apport de main-d'œuvre pour la réalisation de travaux militaires dans la région (1 notice - 1 note - 1 estimation - 1 croquis)
<u>Gare de TOURCOING</u> - Séparation des services français et allemands dans le bureau des commandes	Note du 14/1/43 : 11'Überwachungsbeamterei de Lille	8 500	Travaux nécessités uniquement par les besoins des Autorités d'occupation et ne présentant aucun intérêt pour la S.N.C.F. (1 notice - 1 note - 1 estimation - 1 croquis)
<u>AMBERTIERS</u> - Installation de rayonnages dans l'atelier des électriques allemands	Note du 25 Nov. 41 de l'EDA de Calais	5 400	- d° - (1 notice - 1 note - 1 estimation - 1 croquis)
<u>CAMBRAI-VILLE</u> - B.V. et bâtiments annexes. Aménagements divers pour l'Armée Allemande	Note du 28/11/42 de l'Officier de gare N° 57 de Cambrai	16 995,20	Travaux ne présentant aucun intérêt pour la SNCF (Dossier envoyé au Préfet du Nord) imputation au compte 35-13 - note Ve 047194-4 du 19/10/42 de M. PORCHEZ) (1 notice - 1 note - 1 croquis et 1 copie du mémoire envoyé au Préfet du Nord)
<u>CAMBRAI-VILLE</u> - B.V. et bâtiments annexes - Aménagements divers pour les Sess Alliés de surveillance	d°	15 600	Travaux nécessités par les besoins des Autorités d'occupation et ne présentent aucun intérêt pour la SNCF (1 notice - 1 note - 1 croquis - 1 estimation)
<u>ON-CITE</u> - Aménagements dans le logement du Calvaire, pour le Dépôt Allemand	Attestation du 1/2/43 de l'Übw de Léon	6 900	Travaux nécessités uniquement par les besoins des Autorités Allemandes. (1 notice - 1 estimation - 1 attestation) Ces dépenses concernent le logement et le cantonnement sont imputables au compte 35-13-

V.B.N./ Ab

## ANNEXE

P.A. d'AUBANGE

Installation d'un abri  
pour les voyageurs

NOTICE

NORD TRAVERS	
- 3 MARS 1943	
5	
4026	197

Par note du 6 Décembre 1942, dont copie ci-jointe (texte en allemand et traduction française), l'E.B.D. Lille a demandé au Service local V.B. l'installation sur le quai du P.A. d'Aubange, d'un abri pour les voyageurs.

Le croquis également ci-joint, figure les dispositions envisagées, dont la dépense de réalisation est évaluée à 18 500 Francs (frais généraux compris), suivant l'estimation ci-annexée.

1 note

1 croquis

1 estimation

Contrairement aux termes de la note susvisée, les travaux ne présentent aucun intérêt pour la S.N.C.F. L'augmentation de trafic signalée dans la note susvisée, tout à fait temporaire, est due à un apport de main-d'œuvre pour la réalisation de travaux militaires dans la région. Les dépenses pour cette raison sont à la charge des Autorités d'occupation.

S.B.D. LILLE  
41 T 4

YU

LILLE, le 6 Décembre 1942.

A Monsieur DELHAYE,  
Représentant de la SNCF  
aujourd'hui à l'E.B.D. Lille,  
16 rue de Tenremonde, LILLE.

- Objet : 1) Construction d'un baraquement en bois (salle d'attente) en gare d'Aubagne,  
2) Prolongement de la cabine 3 en gare de Boulogne.

1) Le trafic a sensiblement augmenté en gare d'Aubagne ces derniers temps.  
Par temps de pluie, qui se produit subitement à la côte, il n'existe aucun abri pour les voyageurs. Il en résulte que les voyageurs tentent de s'abriter dans le local du chef de service. Abstraction faite des dissensions continues qui en résultent, cette situation ne peut être maintenue. Une salle d'attente suivant le croquis ci-joint doit être installée de ce fait sur le quai. Nous vous prions d'entreprendre immédiatement les travaux en accord avec l'E.B.A. Calais. Les frais et fourniture des bons de contingissement seront à la charge de la S.N.C.F. étant donné que celle-ci sera dédommagée puisque ces travaux concernent les transports.

\*\*\*\*\*

Délai : 30.12.1942

signé : Illisible

Eisenbahn-Betriebsdirektion Lille  
41 T 4

LILLE, den 6.12.1942

YG

An die

SNCF z. H.A. des Vertreters bei der EBD Lille Herrn DELHAYE  
LILLE

rue du Tonnerre, 16

- Betrz : 1 - Bau einer hölzernen Aufenthaltsbude auf Bf Aubagne  
2 - Anbau an das Befehlstellwerk (Cabine 3) Bf Boulogne.

Zu 1 : Der Verkehr auf dem Bf Aubagne hat in der letzten Zeit erheblich zugenommen. Bei Regenwetter, das an der Küste oft unerwartet eintritt, besteht für die Reisenden keine Möglichkeit sich unterzustellen und somit vor dem Regen Schutz zu suchen. Die Folge davon ist, daß sie versuchen, den Fahrerdienst leiterraum als Aufenthalts- und Schutzraum zu benutzen. Abgesehen von den dauernden Streitigkeiten kann dieser Zustand auf sie daher nicht belassen werden.

Es soll daher auf dem Bahnsteig eine Aufenthaltsbude nach beiliegender Zeichnung errichtet werden. Wir ersuchen die Arbeiten im Benehmen mit dem RBA Calais sofort in Angriff zu nehmen. Die Kosten und Kontingente gehen zu Lasten der SNCF, da diese für die Transportleistungen entschädigt wird.

Frist 30.12.1942.

.....

AUBERGUE

## Installation d'un abri à voyageurs

Cloison en sapin brut de 27 m/m .....	45 <sup>m²</sup>	50	2 250
Bâti et charpente en sapin brut assemblé de 0,10 en 54 m/m .....	170 <sup>m³</sup>	14	2 380
Couvre-joint en sapin brut de 0,05 en 13 m/m .....	180 <sup>m³</sup>	2,50	450
			<hr/>
			5 080
Majoration de 120 % .....			6 096
Total menuiserie .....			<hr/> 11 176
Plaques Newelith. Ex de 1 <sup>m</sup> 25 x 1m80 et 8 m/m d'épaisseur	40 <sup>m²</sup>	105	4 200
Jeux de tirefonds avec 2 rondelles .....	56	177	100
			<hr/> 15 476
A valoir .....			24
Frais généraux .....			<hr/> 15 500
			2 800
			<hr/> 18 300

V.B.N./ dn

## ANNEXE

TOURCOING

Séparation  
des Services Allemands  
des Services Français

NOTICE - 9 MARS 1943

NORD DE LA VILLE	
Service Central	
4026	G
197	

Par note du 14 Janvier 1943 dont copie ci-jointe (texte en allemand et traduction française), l'U b n Lille a demandé au service local V.B. l'établissement d'une cloison dans le bureau des commandes de Tourcoing, pour séparer les services allemands et les services français qui l'occupent simultanément, et d'un plafond pour améliorer le chauffage des bureaux ainsi créés.

1 note avec  
traduction  
1 croquis  
1 estimation

Le croquis, également ci-joint, figure les dispositions envisagées dont la dépense de réalisation est évaluée à 8 500 Frs (frais généraux compris), suivant l'estimation ci-jointe.

Les travaux ne présentent aucun intérêt pour la S.H.C.F.

Überwachungsbahnhofmeisterei  
LILLE

10

Lille, den 14.1.43

An die  
Sektion Tourcoing

Betr.: Trennung des deutschen und frz. Dienstes auf Bf Tourcoing.

Um den deutschen vom frz. Dienst auf Bf Tourcoing zu trennen ist es erforderlich, wie in der Skizze angegeben, den jetzigen Raum durch eine Trennwand in 2 Räume zu zerlegen. Diese Trennwand wäre jedoch nur 3,50 m hoch zu ziehen und dann die beiden so entstandenen Räume durch eine leichte Decke abzudecken um eine bessere Beheizung der Räume zu ermöglichen. In der Trennwand ist weiter ein Schalter fenster erforderlich damit sich die beiden Dienste auf dem kürzesten Wege verständigen können.

Sie wollen die Arbeiten sofort in Angriff nehmen und über die Beendigung der Arbeiten bis zum 30.1.43 berichten.

.....

TRADUCTION

OBJET - Séparation des Services Allemands et Français en gare de Tourcoing.

Pour séparer les services allemands des services français, en gare de Tourcoing, il est nécessaire, comme précisé au croquis ci-dessous, de diviser la pièce par une cloison. Cette cloison ne devra cependant avoir que 3<sup>30</sup> de hauteur, et les deux pièces ainsi établies seront recouvertes par un léger plafond pour rendre possible un meilleur chauffage. Dans cette cloison, un guichet est nécessaire pour permettre les communications les plus rapides entre les deux services.

Vous voudrez bien vous charger de ce travail et le terminer avant le 30 Janvier 1943.

**TOURCOING****Séparation des Services Allemands des Services Français**

Etablissement d'une cloison en menuiserie avec guichet, compris scellements et raccords .....	2 050
Etablissement d'un plafond en plaques Flith sur solivage en charpente .....	3 450
Travaux de peinture .....	750
Poêle avec tuyaux et accessoires .....	800
Modification de l'éclairage électrique .....	150
	-----
Frais généraux .....	1 300
	-----
	8 500
	-----

## ANNEXE

V.B.N./ ab

## ARMÉES / IERES

Installation de  
rayonnages dans  
l'atelier des  
électriciens  
allemands

## NOTICE

- 3 MARS 1943

9

4026

192

1 note avec  
traduction  
1 croquis  
1 estimation

Par note du 25 Novembre 1941, dont copie  
ci-jointe (texte en allemand et traduction  
française); l'E.B.A. Galais a demandé au service  
local V.B. l'appropriation de 2 locaux, l'un  
situé dans le bâtiment annexe, côté Ouest,  
l'autre dans la halle à marchandises à côté de  
la Douane française.

Par suite d'incompatibilité avec le  
service de la Douane, l'affectation prévue n'a  
pas été réalisée et les électriciens allemands  
ont été installés, d'accord avec le chef de  
district allemand, dans le dortoir des Agents  
des trains, suivant les dispositions figurées  
au croquis ci-joint et c'est dans ce dernier  
local que les rayonnages ont été exécutés.

La dépense correspondante s'est élevée  
à 5 400 Frs (frais généraux compris), suivant  
l'estimation ci-annexée.

Les travaux ne présentent aucun intérêt  
pour la S.N.C.F.

CALAIS, le 25 Novembre 1941.

Chef de l'E.B.A. - CALAIS

Au 4ème Arrondissement de la Voie - S.N.C.F. - LILLE

OBJET : Réfection de deux locaux en gare d'ARMENIERES.

Le chef de district d'Armentières a été avisé par la Bn, que 2 locaux de la gare d'Armentières devraient être remis à neuf et pourvus de différentes étagères. Il s'agit d'un local situé dans le bâtiment secondaire côté Ouest et dans la halle à Marchandises à côté de la douane française.

Je vous prie d'aviser votre chef de district de faire exécuter immédiatement les travaux en accord avec la Bn.

" Illisible "

## WEHRMACHTS - VERKEHRS DIREKTION BRUSSEL

DER VORSTAND  
DES EISENBAHN-BETRIEBSANTES CALAIS

An  
das 4 Bauarondissement der  
SNCF  
Mille

Calais Boul. Lafayette 77

Unser Zeichen  
5Tag  
25.11.41

Betreff : Herrichtung von 2 Räumen auf Bahnhof Armentières.

Der Chef de District in Armentières wurde durch die Bahnmeisterei unterrichtet, daß auf Bahnhof Armentières 2 Räume im Innern neu hergerichtet und mit verschiedenen Regalen versehen werden müssen. Es handelt sich um je einen Raum in westlichen Nebengebäude und Güterschuppen neben der französischen Zollbehörde.

Ich bitte Sie, ihren Distriktschef auf Bahnhof Armentières zu beauftragen, die Arbeiten im Benehmen mit der Bahnmeisterei ungehand durchführen zu lassen.

.....

ARMENTIERESInstallation de rayonnages dans l'atelier des Electriciens AllemandsFourniture et pose de :

Montants verticaux sapin de 0,018 rainés, boulvetés, collés, corroyés sur 2 parements .....	10,75	113,40	1 218,00
Traverses en sapin de 0,027 rainées, boulvetées, collées et corroyées sur 2 faces .....	17,50	148,00	2 590,00
Tasseaux de 0,027 x 0,050 sapin .....	44,80	15,00	672,00
Plinthe et corniche sapin de 0,018 x 0,010 .....	10,00	17,00	170,00

4 650

Frais généraux .....	750
----------------------	-----

5 400

V.B.N./ 4b

ANNEXE

NORD TRAY  
Service C.P.

- 5 MARS 1943

4026

297

CAMBRAI-VILLE

B.V. et bâtiments  
annexes

Aménagements divers  
pour l'Armée  
Allemande

NOTICE

1 note  
1 plan  
1 mémoire

Par note du 28 Novembre 1940 dont ci-joint copie (textes en allemand et en français), l'Officier de gare N° 57 de Cambrai, a demandé au service local V.B. divers aménagements dans le B.V. et les bâtiments annexes de cette gare, destinés aux besoins de l'Armée allemande.

Le plan également ci-joint figure les lieux intéressés par cette demande.

La dépense correspondante se monte à 16 993<sup>20</sup>, suivant mémoire ci-annexé.

Ces aménagements ne présentent aucun intérêt pour la S.N.C.F. et semblent devoir concerner le cantonnement et l'hébergement.

CAMBRAI, le 28 Novembre 1940.

Monsieur DURET,  
Chef de District  
CAMBRAI

## Les services locaux ordonnent :

- 1°) Les installations des cabinets sont réservées à l'armée allemande. Elles doivent être nettoyées à fond et remises en état. Dans les antichambres à droite et à gauche de l'entrée doivent être installés des lavabos (tuyauterie avec robinets, tuyaux d'écoulement, éventuellement en bois recouvert de zinc). Ces antichambres devront être consignées tant à droite qu'à gauche de façon à ce qu'elles ne puissent être utilisées que pour l'entrée de l'armée allemande.
- 2°) Le buffet doit être immédiatement installé pour l'utilisation par les permissionnaires de l'armée allemande. A l'aide d'un mur, il fendra séparer cette pièce de l'accès vers les bureaux français. Le chauffage central doit être mis en fonctionnement et le seul accès à cette pièce doit s'ouvrir vers la gauche. Toutes les fenêtres devront être occultées.
- 3°) La salle de service de l'Officier en gare doit être séparée de la salle d'attente par un mur de 3 mètres de haut environ, cette pièce devra être pourvus d'un toit et redivisée à nouveau. Toutes ces pièces devront comporter des poêles assez puissants pour donner une température suffisante.
- 4°) Les cabinets construits à Cambrai-écluses ne peuvent être utilisés que par l'Armée allemande. Ce cabinet doit pouvoir se fermer. Il doit être tenu dans des conditions de propreté absolue.
- 5°) Tous les tableaux placés dans ces gares, qui sont destinés à l'orientation de l'Armée allemande, doivent être déplacés dans l'obscurité de façon à pouvoir être lus, mais cependant de façon à ce que les rayons lumineux ne convergent point vers le haut.

Ces travaux doivent être terminés au plus tard le 8 Décembre 1940.

Herrn

B U R G  
Bahnhofstelegraphenamt Central

Die hierige Dienststelle erkennt an:

- 1/ Die Glasmattenlage /Kabinette/ sind fuer die Deutsche Wehrmacht reserviert. Sie sind vollsaechig zu entfernen und herunterstellen. In den beiden Vorratsschranks rechts und links des Eingangs sind Waschgelegenheiten (Rohr mit Leitungshaken, Abflussrinnen, event. Holz mit Klinkblech ausgelegt) einzurichten. Die Vorratsschranks sind nach rechts und links abschlussen, sodass sie nur durch den Eingang fuer die Deutsche Wehrmacht zu betreten sind.
- 2/ Der Duschkabinenraum ist sofort fuer Urlauber der deutschen Wehrmacht einzurichten. Durch eine Wand ist der Raum von dem Eingang zur franzoesischen Zugleitung und anderen raumen abtrennen. Der Raum ist mit den noetigen Tischen Tischdecken und Stuhlen auszustatten. Die Zentralheizung ist in Betrieb zu setzen und einziger als Eingang zu diesen Raum ist linke Eingang zu erhalten. Verdunkelungseinrichtung fuer die Fenster sind anzubringen.
- 3/ Der Dienstrauum fuer den Bahnhofsoffizier ist von dem Wartesaal durch einen etwa 3 m hohen Wand abtrennen, dieser Raum wird mit Decke versehen und noch einmal unterteilt. Fuer die Racume sind brauchbare eisernen Gefen, die eine genugendige Durchwehrung der Racume Gewehr leisten, aufzustellen.
- 4/ Der im Central-Arum fuer die deutsche Wehrmacht gebaute Abort ist nur fuer die deutsche Wehrmacht. Dieser Abort muss verschliessbar gemacht werden. Er ist im geschilderten Zustand zu uebergeben.
- 5/ Alle Schilder auf diesem Bahnhofen, die zur Orientierung der deutsche Wehrmacht dienen, müssen bei Dunkelheit so beleuchtet sein, dass sie zu lesen sind, dass aber kein Licht nach oben dringt.

Diese Arbeiten sind bis spatestens 8. Dezember 1940 fertigzustellen.

\*\*\*\*\*

Seine Arrondissement - E, F, 75008

DOIT L'ETAT-FRANCAIS - Préfecture du Nord  
à la Société Nationale des Établissements de l'Industrie et du Commerce, pour  
ce qui suit : \*\*\*\*

2940/41 Ligne de Saint-JUST à CAMBRAI

CAMBRAI-VILLE

Aménagements divers dans le B.V. et  
dans les bâtiments annexes pour  
l'Armée allemande.

I - Travaux SE à l'Entreprise et  
main-d'œuvre S.N.C.F.

Mandat N° 2019 - GATIN Henri				
Fourniture et pose de lavabos		pour	3 546,-	
Main-d'œuvre d'agents de la Région	188 <sup>h</sup>	10.4	1 955,20	
-4°-	626h	10.63	6 779,6	

II - Fourniture de matériel et divers

Mandat N° 2697 - SUEUR PLUVIAGE				
10m de tuyau poêle et 2 copies plissés		pour	95,5	
Mandat N° 2857 - DESENFANS				
Matériel électrique		..	368,-	
Mandat N° 3575 - DESANFANS				
Appareil de chauffage		..	859,7	
Mandat N° 6706 - DESANFANS				
Calorifère Godin	2	..	797,-	14.401,-

Frais généraux 18 % .....	2 592,2
	-----
	16 995,2

Taxe perçue pour le Trésor.

Le présent décompte s'élevant à la somme de SEIZE MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT TRÉSSES Francs, DIX DÉCIMES, certifié conforme aux écritures de la S.N.C.F. (Région du Nord) par le Chef de la Subdivision de la Comptabilité.

Paris, le 25 Décembre 1942.

\*\*\*\*

# ANNEXE

V.B.N./ db

Sorget C... 1000

- S. MRS 1000

9

CAMBRAI-VILLE

Aménagement dans le B.V.  
de bureaux pour l'officier  
de gare

1026

102

## NOTICE

Par note du 28 Novembre 1940, dont copie ci-jointe (texte en allemand et traduction française), l'Officier de gare N°51 de Cambrai a demandé au service local V.B. divers aménagements dans le B.V. et les bâtiments annexes de cette gare et notamment l'aménagement de ses bureaux dans le B.V.

1 note  
2 croquis  
1 estimation

Les croquis également ci-joints figurent sommairement les dispositions réalisées à cet effet.

La dépense correspondante est évaluée, suivant estimation ci-annexée, à 15 600 Frs, frais généraux compris.

Les travaux ne présentent aucun intérêt pour la S.N.C.F.

CABINET, le 25 Novembre 1940.

Monseigneur MGR,  
Chef de District  
Général

## Les services locaux ordonnent :

- 1<sup>e</sup>) les installations des cabinets sont réservés à l'armée allemande. Elles doivent être nettoyées à fond et remises en état. Dans les antichambres à droite et à gauche de l'entrée doivent être installés des lavabos (tuyauterie avec robinets, tuyau d'évacuation, éventuellement en bois recouvert de zinc). Ces antichambres devront être consignées tant à droite qu'à gauche de façon à ce qu'elles ne puissent être utilisées que pour l'entrée de l'armée allemande.
- 2<sup>e</sup>) Le buffet doit être immédiatement installé pour l'utilisation par les permissionnaires de l'armée allemande. A l'aide d'un mur, il faudra séparer cette pièce de l'ancien vers les bureaux français. Le chauffage central doit être mis en fonctionnement et le seul accès à cette pièce doit s'ouvrir vers la gauche. Toutes les fenêtres devant être occultées.
- 3<sup>e</sup>) La salle de service de l'officier en gare doit être séparée de la salle d'attente par un mur de 3 mètres de haut environ. Cette pièce devra être pourvue d'un toit et redivisée à nouveau. Toutes ces pièces devront comporter des portes avec piétements pour donner une température suffisante.
- 4<sup>e</sup>) Les cabinets construits à Cabriès ne peuvent être utilisés que par l'armée allemande. Ce cabinet doit pouvoir se fermer. Il doit être mis dans des conditions de propreté absolue.
- 5<sup>e</sup>) Tous les tableaux placés dans ces salles, qui sont destinés à l'orientation de l'armée allemande, doivent être déplacés dans l'obscurité de façon à pouvoir être lire, sans cependant de façon à ce que les rayons lumineux ne convergent point vers le haut.

Ces travaux doivent être terminés au plus tard le 8 Décembre 1940.

Bahn

B U B B T

Bahnmeister: Conrad

Die kleinige Dienststelle ordnet an:

- 1/ Die Dienststelle /Kabinette/ sind fuer die Deutsche Wehrmacht reserviert. Sie sind vollstaendig zu ausbauen und herzustellen. In den beiden Vorratsraumen rechts und links des Eingangs sind Durchgangsgehegen (sofer mit Leitungsdecken, abflussteine, event. Rale mit Lueklich eingelagert) einzurichten. Die Vorräume sind nach rechts und links abschliessbar, sodass sie nur durch den Eingang fuer die Deutsche Wehrmacht zu betreten sind.
- 2/ Der Befestraum ist sofort fuer Befehl der Deutschen Wehrmacht einzurichten. Durch einen Raum ist der Raum von dem Eingang zur französischen Begleitung und anderen Raumten abzutrennen. Der Raum ist mit den notigen frischen Fensterchen und Sitzchen auszustatten. Die Beleuchtung ist in Betrieb zu setzen und einiger als Zugang zu diesem Raum ist links Eingang zu öffnen. Verdunkelungsanrichtung fuer die Fenster sind anzubringen.
- 3/ Der Dienstrum fuer den Bahnhofsoffizier ist von dem Turmraum durch eine etwa 3 m hohe Wand abzutrennen, dieser Raum wird mit Recht verarbeiten und noch einmal unterteilt. Fuer die Raume sind breitere dicke Sofen, die eine genugende Durchweitung der Raume gewähr leisten, aufzustellen.
- 4/ Der in Central-nomme fuer die deutsche Wehrmacht gebaute Abort ist nur fuer die Deutsche Wehrmacht. Dieser Abort muss vorab verhüllbar gemacht werden. Er ist im gesperrten Zustand zu übergeben.
- 5/ Alle Schilder auf diesem Bahnhofen, die zur Orientierung der deutsche Wehrmacht dienen, müssen bei Dunkelheit so beleuchtet sein, dass sie am Lesen sind, dass aber kein Licht nach oben dringt.

Diese Arbeiten sind bis spätestens 8. Dezember 1940 fertigzustellen.

\*\*\*\*\*

**CAMBRAI-VILLE**

Anénagements dans le B.V. de bureaux pour l'Officier  
de gare

Fourniture et mise en oeuvre de sapin pour confection de cloisons, solivage, bancs et tables	6 500
Installation de l'éclairage électrique et du téléphone .....	160
Etablissement d'une cloison en maçonnerie .....	1 000
Installation d'un tambour à la porte du bureau ....	3 700
Installation de poêles avec tuyaux et accessoires ..	1 860
	13 220
Prix généraux .....	2 380
	15 600

V.B.N./

ANNEXE

10

Cité de LACH

~~réponse~~

Aménagements divers  
dans le logement  
3 rue du Calvaire  
pour le Chef de  
Dépôt allemand

NOTICE

4026

197

- 8 MARS 1943

En Septembre 1941, le Chef de Dépôt allemand de Lach a demandé au Chef de District divers aménagements et travaux de remise en état du logement, 3 rue du Calvaire, qu'il occupe dans la Cité de Lach.

1 estimation  
1 attestation

Aucune demande écrite n'a été remise par le service allemand, mais nous avons obtenu le 1<sup>er</sup> février 1943 une attestation d'exécution de ces travaux.

Les dépenses correspondantes s'élèvent à 6 900 Frs, compris frais généraux, suivant estimation ci-annexée.

Ces travaux sont nécessités uniquement par les besoins des Autorités d'occupation et les dépenses semblent devoir concerner le cantonnement et le logement et être imputées au compte 35-13.

Uebw LAON

LAON, den 1. Februar 1943.

An Herrn

Herrn  
Herrn

Im September 1941 wurden von der franz. Bahnmeisterschaft folgende Arbeiten im Haus rue du Calvaire Nr. 3 ausgeführt :

eine Kellerhälfte ausbetoniert,  
eine Kellerhael fte mit einer Holzwand abgetrennt,  
Kellerdecke und Wände geweist,  
3 Giebelzimmer und Treppenhaus tapisiert,  
Küche gestrichen,  
in Waschraum Waschbecken mit Bleirohre eingebaut,  
Klosett mit-Wasserspuelung eingerichtet.

Der Dienststellenleiter :

t. R. Insp.

\*\*\*\*\*

En septembre 1941, les travaux suivants furent exécutés dans la maison située 3 rue du Calvaire, par le chef de district français :

Betonnage d'une demi -cave  
Séparation en bois dans une demi-cave  
Blanchissage du toit et des murs de cave  
3 chambres mansardées et cages d'escalier tapissées  
cuisine peinte  
une baignoire avec tuyauterie de plomb montée  
installation de WC avec chasse d'eau.

Le Chef de Service,

Estimation des travaux  
exécutés au logement 3 rue du Calvaire, à la Cité de Léon,  
pour le Chef de Dépôt allemand

---

Fournitures :

0 m <sup>3</sup> 3 Sable de rivière tamisé	la T. 14 <sup>f</sup>	4,20
0 m <sup>3</sup> 4 Ciment	la T. 360 <sup>f</sup>	144,00
0 m <sup>3</sup> 24 Chevrons sapin	le m <sup>3</sup> 1500 <sup>f</sup>	360,00
22 m <sup>2</sup> Flanches sapin de 27 m/m	le m <sup>2</sup> 51 <sup>f</sup>	652,00
1 Lavabo de remplacement	pièce	150,00
1 Cuvette de W.C. à clapet	"	175,00
1 Réservoir de chasse	"	185,00
1 Siphon plomb de 30 m/m	"	18,00
36 Kg 750 Tuyau de plomb	le Kg 11 <sup>f</sup>	404,00
66 Rouleaux papier peint	le rouleau 6 <sup>f</sup>	396,00
175 <sup>m</sup> Bordure	le ml 0,6	105,00
		<hr/>
		2 623,20

Main-d'œuvre :

326 heures à 16 <sup>f</sup> /h	3 191,60
	<hr/>
Total .....	5 814,60
	<hr/>
Frais généraux .....	1 085,20
	<hr/>
	6 900,00
	<hr/>

Regim  
det pat

~~Haras~~ **ANNEXE** autorisés par les autorités allemandes  
d'eau ayant couplé entre 5000<sup>t</sup> et 20.000<sup>t</sup>

Liste mensuelle des avis de février 1943

~~NON TRAVER~~  
Service Central

Lam - Gile' -  
Appréciements divers dans le  
~~Réseau en tout de~~  
logement 3 rue du Calv  
pour le chef de dépôt  
Hermann.

Attestation  
du 172/43  
de l'Uebw  
de basse

6.900<sup>+</sup>

Par ailleurs, le résultat de l'application de la loi  
sur les bâtimens des autorités  
l'illustre.

(1 note - 1 testm. - 1 attestation)

Ces règnes concernant le logement et le cantonnement sont inscrits au compte 3f-13 -

*[Signature]*

~~Scallop shells~~  
~~(grouper mackerel)~~  
~~Pharalidae 19.8.29~~  
~~entomology of the Malayan Archipelago~~  
~~British Museum~~

VB.N.6

PAS d'Aubenque

ANNEXE

Notice - 9 MARS 1943

9

pièce

4026

197

Installation d'un abri pour  
les voyageurs

Par note du 6 Décembre 1942, dont  
copie ci-jointe (texte en allemand et  
traduction française), l'EBD Lille  
a demandé au Service local VB l'instal-  
lation <sup>sur le quai</sup> d'un abri  
pour les voyageurs.

Le croquis ci-joint figure les dispositions  
enviragées, sont la dépense de réalisation est  
évaluée à 18300<sup>0</sup> (frais généraux compris)  
suivant l'estimation à amener.

Contrairement aux termes de la note  
susvisée, les travaux ne présentent aucun

intérêt pour le J.N.C.F. L'augmentation  
de trafic signalé dans la note susvisée,  
tout à fait temporaire, est due à  
un apport de main d'œuvre pour la  
réalisation de tranchées militaires dans la  
région. Les agents pour cette raison  
sont à la charge des autorités d'occupation.

ff

VBN 84

ANNEXE

Lille le 18 Février 1943

P. H. d'Aubignac

Installation d'un  
abri pour les voyageurs

E.P. 60545

NORD TRA SERIAL	
- 9 MARS 1943	
Ref.	9
File	11026
Y.	397

Monsieur Hérouet,

J'essie en retour après avoir pris  
note

Ingénieur Principal de la Voie

1

Hérouet

mm H

V.B.N.O.4  
aubengue

Installation d'une  
salle d'attente

Boulzgue  
agrandissement  
de la cabine 3

### ANNEXE

Monsieur Delahaye,

Suite à notre note du 15 Décembre  
1942, relative aux travaux n°es  
en marge.

NORD  
Service Comptable  
9 MARS 1943

En vue de la suite à donner,  
veuillez m'adresser le plus tôt possible,  
pour la salle d'attente à installer  
à Aubengue, un croquis en 3 exemplaires  
figurant les dispositions à réaliser  
ainsi qu'une estimation de la dépense  
correspondante.

Je fais le nécessaire auprès de M.  
Haguenau pour l'agrandissement de la  
cabine 3 à Boulzgue.

Le chef de la Section  
des Études de Bâtiments

Le 9/12/42

x

Albert

Rille, le 18 Janvier 1943.

AUBENGUE  
Installation d'une  
salle d'attente

Croquis en 3 ex.  
échelle 1/100

DD. M. 100

Contrôle

Re retour à Monsieur Castelpin,  
chef de la section des Etudes de  
Bâtiments à Paris, avec à joint croquis  
en 3 exemplaires et estimation de la dépense  
évaluée à 15.500 francs.

9. L'Ingénieur Proj de la Voie

TSVP

HATTON

D. J. M. 100

HATTON

D. J. M. 100

HATTON

D. J. M. 100

Journée du

DÉSIRÉ

100

sidence à

D. J. M. 100

HATTON

D. J. M. 100

HATTON

D. J. M. 100

VB-N. d.b

1

PA 5° Aubenque

transmis à :

Installation d'un abri  
pour les voyageurs

I) Monsieur Rousset avec  
priere de faire connaître à

H. Delchaye le n° de compte E.P.

la série 85 qui devra recevoir les  
importations

Le Chef de la Section  
des Etudes et Éléments

A. bat

le 8/2/43

II) Monsieur Merck avec priere de veiller  
bien porter les travaux dont il s'agit sur  
la prochaine liste mensuelle, à adresser  
1 croquis  
1 dossier comprenant au service central des installations fixes, des  
1 notice 1 croquis (2 ex.) travaux inférieurs à 20.000<sup>fr</sup> demandés  
1 estimation  
1 lettre avec par les autorités d'occupation.  
traducteur

Qui joint, au plus des documents fournis  
par H. Delchaye, la notice habituelle aux  
dossiers de l'espèce.

Le Chef de la Section  
des Etudes et Éléments

le 8/2/43

A. bat

VB/N gc(Bi)

Transmis à Monsieur Merck,  
après avoir pris note.

P.A. d'Aubenque  
Installation d'un  
abri pour les voyageurs

E.P. 60545

M. Vigier et Delchaye  
Sont avisés, par ailleurs, de  
l'ouverture du compte E.P.  
60545, de la série 85.

7-

12/2/43

La Chef de la Subdivision

de la Comptabilité

Recd

Porté au relevé  
mensuel pour les IF  
de Février 1943

22/2/43

E.B.D. LILLE  
41 T 4

ANNEXE

Lille, le 6 Décembre 1942.

HORS TRAVAIL

- 9 MARS 1943

G.  
4026 197

A Monsieur Delehaye  
Représentant de la SNCF  
auprès de l'EBD-Lille  
16 Rue de Tenremonde - Lille

Objet : I) Construction d'un baraquement en bois ( salle d'attente ) en gare d'Aubengue.

2) Prolongement de la cabine 3 en gare de Boulogne.

I) Le trafic a sensiblement augmenté en gare d'Aubengue ces derniers temps. Par temps de pluie, qui se produit subitement à la côte, il n'existe aucun abri pour les voyageurs. Il en résulte que les voyageurs tentent de s'abriter dans le local du chef de service. Abstraction faite des dissensions continues qui en résultent, cette situation ne peut être maintenue. Une salle d'attente suivant le croquis ci-joint doit être installée de ce fait sur le quai. Nous vous prions d'entreprendre immédiatement les travaux en accord avec l'EBA Calais. Les frais et fourniture des bons de contingentement seront à la charge de la SNCF étant donné que celle-ci sera dédommagée puisque ces travaux concernent les transports.

*à ne pas signifier*

2) Par une commission d'enquête de l'EBD-Lille, il a été établi qu'il n'existe pas suffisamment de place pour le chef de service dans la cabine 3 en gare de Boulogne. De graves accidents peuvent être occasionnés de ce fait et présenter des dangers pour les transports. Ceci doit être absolument évité. Il ne pourra être remédié à cette situation qu'en prolongeant la cabine 3. L'Entreprise François Landrot, 20 Rue F. Soulès à Boulogne sur Mer a déjà transmis un plan expliqué. Celui-ci est annexé.

Les travaux sont à exécuter immédiatement en accord avec l'EUA Etaples. Les frais et bons de contingentement à fournir seront à la charge de la SNCF conformément au point I).

Frière de nous confirmer par écrit que les travaux seront exécutés par vous et que les frais et bons de contingentement seront pris à votre charge.

Délai : 30.12.1942.

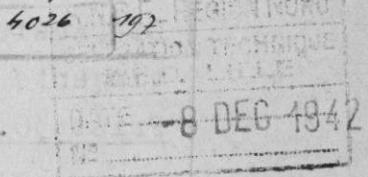
signé illisible

ANNEXE

Eisenbahn-Betriebsdirektion Lille  
41 T 4

Lille, den 6.12.1942

- 9 MARS 1943



An die

SNCF z Hd des Vertreters bei  
der EBD Lille Herrn Delehaye  
Lille  
Rue du Tenremonde 16

Betr: 1. Bau einer hölzernen Aufenthaltsbude auf Bf Aubengue  
2. Anbau an das Befehlsstellwerk (Cabine 3) Bf Boulogne.

Zu 1: Der Verkehr auf dem Bf Aubengue hat in der letzten Zeit erheblich zugenommen. Bei Regenwetter, das an der Küste oft unerwartet eintritt, besteht für die Reisenden keine Möglichkeit sich unterzustellen und somit vor dem Regen Schutz zu suchen. Die Folge davon ist, daß sie versuchen, den Fahrdienstleiterraum als Aufenthalts- und Schutzraum zu benutzen. Abgesehen von den dauernden Streitigkeiten kann dieser Zustand auf die Dauer nicht belassen werden.

Es soll daher auf dem Bahnsteig eine Aufenthaltsbude nach beiliegender Zeichnung errichtet werden. Wir ersuchen die Arbeiten im Benehmen mit dem EBA Calais sofort in Angriff zu nehmen. Die Kosten und Kontingente gehen zu Lasten der SNCF, da diese für die Transportleistungen entschädigt wird.

Zu 2: Durch eine Prüfungskommission der EBD Lille wurden die ungenügenden Platzverhältnisse für den Fahrdienstleiter auf dem Befehlsstellwerk (Cabine 3) auf Bf Boulogne festgestellt. Hierdurch können sich schwerwiegende Unfälle, sowie Gefährdung der Transporte ergeben. Dies muß unter allen Umständen vermieden werden. Dem Übelstand kann nur durch einen Anbau an das Stellwerk 3 abgeholfen werden.

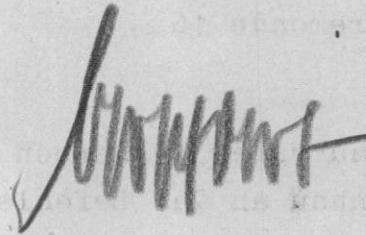
Die Firma Francois Landrot, Boulogne s.Mer, 20 rue F.Soules, hat uns bereits einen Bauplan mit Baubeschreibung überreicht. Dieser liegt zur gefl. Bedienung bei.

.//.

*mit fm  
A. J. H.*  
Die Arbeiten sind im Benehmen mit dem EÜA Etaples sofort auszuführen. Die Kosten und Kontingente gehen auch wie zu Punkt 1 zu Lasten der SNCF.

Die Ausführung der Arbeiten, Übernahme der Kosten und Kontingente ersuchen wir, uns schriftlich zu bestätigen.

Frist 30.12.1942



*zu 7/12*

## ANNEXE

OBJET DES DÉPENSES	QUANTITÉS	PRIX DE L'UNITÉ	DÉPENSES	
			Partielles	Blocales
<u>AUBENGUE</u> Installation <sup>5'm abri à refaire</sup> <del>d'une salle d'attente.</del>				
Cloison en sapin brut de 27 mm	45 m <sup>2</sup>	50.-	2250.-	
Bâti et charpente en sapin brut assemblé de 0.10 en 54 mm	170 m <sup>2</sup>	14.-	2380.-	
Comme joint en sapin brut de 0.05 en 13 mm.	180 m <sup>2</sup>	2.50	450.-	
			5080.-	
Majoration de 120 %			6096.-	
Total menuiserie			11176.-	
Glaques Novolith. Ex de 1m25 x 1m00 et 8 mm d'épaisseur	40 m <sup>2</sup>	105.-	4200.-	
Tent de teflond avec 2 rondelles	56	177	100.-	
			15476.-	
à valoir			24.-	
			15500.-	
Frais généraux			2800.-	
			18300.-	

VB.N.6

Tourcoing

ANNEXE

Notice

- 9 MARS 1943

Reç 9

1943

N° 4026

197

Separation des Services  
allemands des services  
français

Par note du 14 Janvier 1943 dont  
copie ci-jointe (texte en allemand et  
traduction française), l'Ubm Lille  
a demandé au service local VB

1 note avec  
traduction  
1 croquis  
1 estimation

l'établissement d'une clôture dans le  
bureau des commandes de Tourcoing, pour  
séparer les services allemands et les services  
français qui l'occupent simultanément,  
et d'un plafond pour améliorer le chauffage  
des bureaux ainsi créés.

Les croquis <sup>également</sup> ci-joint figurent les dispo-  
sitions envisagées dont la défense de réalisatio-  
n est évaluée à 8.500<sup>l</sup> (frais généraux compris)  
suivant l'estimation ci-annexée.

Les travaux ne présentent aucun  
intérêt pour la SNCF.

H H

TRADECTION

18

Objet : Séparation des Services Allemands et Français en gare de Tournon

Pour séparer les services allemands des services français en gare de Tournon, il est nécessaire, comme précisé au croquis ci-dessous, de cloisonner la pièce par une cloison. Cette cloison ne devraependant avoir que 3<sup>m</sup> 30 de hauteur, et les deux pièces ainsi établies seront recouvertes par un toit plus profond pour rendre possible un meilleur chauffage. Dans cette cloison un guichet est nécessaire pour permettre les communications les plus rapides entre les 2 services.

Vous voudrez bien vous charger de ce travail et le terminer avant le 30 Janvier 1963

+ 18

**ANNEXE**

Überwachungsbahnmeisterei  
Lille

Lille, den 14.1.43

NORD TRAV. F.A.	
Service Cen. 1	
- 9 MARS 1943	
9	BB
4026	91

An die

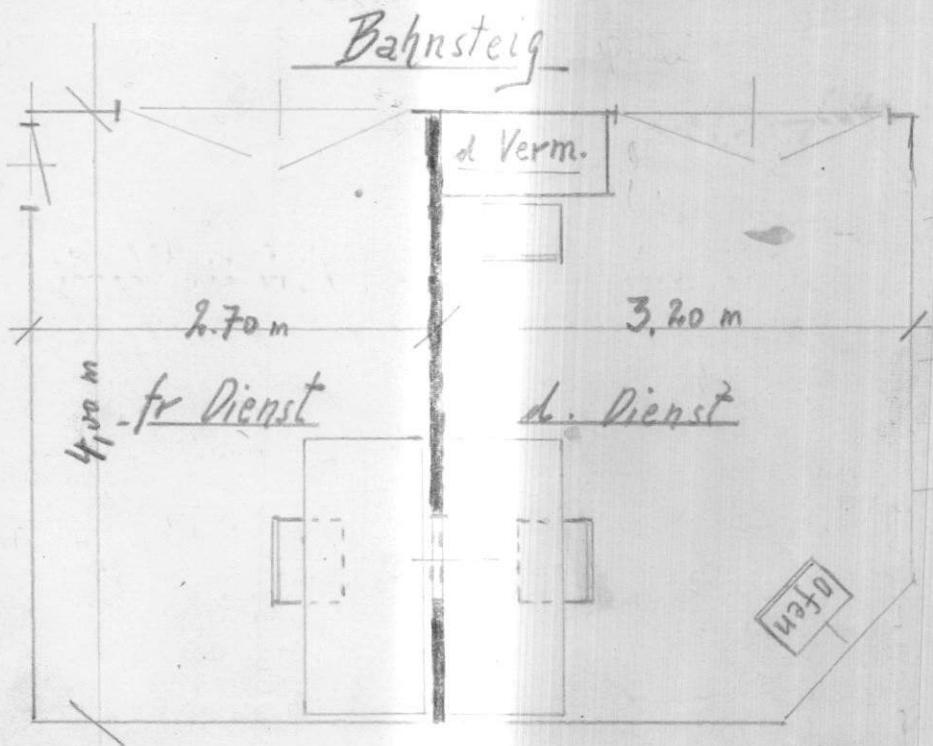
Sektion Tourcoing.

Betr.: Trennung des deutschen und frz. Dienstes auf Bf Tourcoing.

Um den deutschen vom frz. Dienst auf Bf Tourcoing zu trennen ist es erforderlich, wie oben in der Skizze angegeben, den jetzigen Raum durch eine Trennwand in 2 Räume zu zerlegen. Diese Trennwand wäre jedoch nur 3,30 m hoch zu ziehen und dann die beiden so entstandenen Räume durch eine leichte Decke abzudecken um eine bessere Beheizung der Räume zu ermöglichen. In der Trennwand ist weiter ein Schalterfenster erforderlich damit sich die beiden Dienste auf dem kürzesten Wege verständigen können.

Sie wollen die Arbeiten sofort in Angriff nehmen und über die Beendigung der Arbeiten bis zum 30.1.43 berichten.

*M. Müller*



## ANNEXE

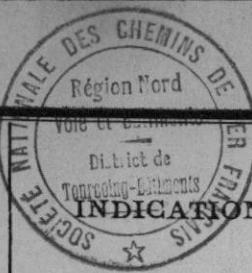
## OBJET DES DÉPENSES

QUANTITÉS	PRIX DE L'UNITÉ	DÉPENSES	
		Partielles	Blocales
			- 9 MARS 1943
		406	191

Tourcoing

Séparation des services allemands des services français

Etablissement d'une cloison en menuiserie avec guichet, compris meublements et raccords	2.050
Etablissement d'un plafond en plaques blith sur solivage en charpente	3.450
Bravans de peinture	750
Porte avec tuyaux et accessoires	800
Asémentation de l'éclairage électrique	150
	7.200
Trais généraux	1.300
	8.500



ANNEXE

V 1134

N° d'ORDRE des PRISES	NUMÉROS de la Série de PRISES	INDICATION DES OUVRAGES	Désignation de L'UNITÉ	QUANTITÉS	PRIX	DÉPENSES	OBSERVATIONS
		<i>Tourcoing - Vergnyelles</i>					
		Etablissement d'une cloison avec faux plafond en plaques Bléch commandé des Services F. et A. Note de Kottabé du 14.1.43					
		Sapin brut 6/4 x 0.11 clair pour lambrisage du faux plafond.	m <sup>2</sup>	60 <sup>49</sup>	12.75	735.00	
		Sapin corrugé à 16 parois avec aménagements pour bâti de cloison 5/4 x 0.10	m <sup>2</sup>	36 <sup>49</sup>	14.75	531.00	
		Plus valeur pour rainures jusqu'à 0.03	m <sup>2</sup>	36 <sup>49</sup>	0.68	23.40	
		Sapin modifié 1/4 de rond de 6/4 x 0.04	m <sup>2</sup>	28 <sup>49</sup>	8.10	187.00	
		- do plat à doucine 6/4 x 0.013	m <sup>2</sup>	33 <sup>49</sup>	4.50	149.00	
						1620.00	
		<i>Majoration de l'impôt</i>	100 %			1620.00	
		<i>Impôts 1 couche rebouchage et huile</i>	m <sup>2</sup>	51	7.25	369.75	
		1 couche sur partie nouvelle.				369.75	
		<i>Majoration de l'impôt 100 p.-%</i>					739.50
		<i>Fournitures en M.O. SNCF.</i>					
		Fourniture de plaques Bléch 2.50x1.20		12	136.25	1515.00	
		Fourniture de cales Gardie 2002 pour bennes françaises (avec cordes et buse)		1	670	670.00	
		M.O. 405.					
		Méridienne pour fixe de plaques en plafond	20h				
		Ferrure pour fixe de bâti et plaque de protection	10 <sup>4</sup>	30 <sup>4</sup>	16.20	406.00	
		Mèches divers : cloches, vis, visse et paumelle pour guichet, tuyette etc..		1 paire		441.00	
						2635.00	
		<i>a Reporter</i>					6989.38



V13 N° 49 ANNEXE

Lille le 10 Février 1943  
Service Régional  
- 9 FEV 1943  
Rep. G. M. 4926 192  
Sous

Tourcoing  
Modification du  
nom des commandes  
demandé par  
les A.A.

Monsieur Denaux  
chef de la Division de l'Entretien  
à Paris

Les autorités allemandes nous demandent  
en vue de séparer les services allemands des services  
français en gare de Tourcoing voyageurs, l'établis-  
sement d'une liaison avec deux plafonds au  
bureau des commandes.

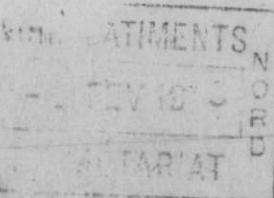
Les travaux qui seront réalisés suivent  
les indications du croquis ci-joint entraîneront  
une dépense de 7.000 francs détaillée à l'estimation  
ci-jointe.

Je vous serais obligé de bien vouloir me  
faire envier le croquis E.P. nécessaire à l'impu-  
tation de cette dépense.

Le joint demande des autorités allemandes  
avec traductions en français.

Ingénieur Principal de la Voie

| IMPUTATION |
|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| NUMERO     |



M. Maury

M. M. Vigier  
Castelain

MM

Gr H. M. T.S.R.

T.S.R.

VB N° de

Courcier

**B**

TITRE

N.D.R.

Transmis à

I) Monsieur Roussel, avec prière  
de faire connaître à M. Delhaye  
le n° du compte E.P. de la série 85  
qui devra recevoir les imputations

le 10/2/43

Abréf

II) Monsieur Merck, avec prière de veiller  
bien porter les travaux dont il s'agit sur  
la prochaine liste mensuelle, à adresser au

1<sup>er</sup> croquis d'un service central des installations fixes, des  
1<sup>er</sup> dessins comprenant:

1 notice Travaux inférieurs à 20.000<sup>l</sup> demandés

1 note avec traduction par les autorités d'accusation

1 croquis (2 ex<sup>es</sup>) b/ joint, en plus des documents fournis  
par M. Delhaye, 2 exemplaires du croquis,  
la notice et l'estimation devant constituer  
le dossier correspondant.

Le 10/2/43

Abréf

Porté au réuni mensuel  
de finre 4/43 par les I.F.

22/2/43



VB/N° de (B)

Courcier. Voyageurs

Separation des  
Services allemands  
des services

français

E.P. 60550

L.S. n° 331/2

7

Transmis à Monsieur

Merck, après avoir pris note.

M. M<sup>me</sup> Vigier et Delhaye  
sont avisés, ce jour, de  
l'ouverture du compte  
E.P. 60550 de la série 85.

Le Chef de la Subdivision

de la Comptabilité

18/2/43 Recu

COM

VB-N.d.b

Ornementières

Installation de  
renouvelages sans

l'atelier des électriciens  
allemands

1 note avec  
traduction  
croquis  
et estimation

Minute

ANNEXE

Notice

- 9 MARS 1943

9

PI 600

Par note du 25 Novembre 1941, dont  
copie ci-jointe (texte en allemand et  
traduction française), l'EBA-Balais a  
demandé au Service local VB l'appro-  
priation de 2 locaux, l'un situé dans  
le bâtiment annexe, côté ouest, l'autre  
dans la halle à marchandises à côté de la Douane  
française.

Par suite d'incompatibilité avec le Service de la  
Douane, l'affectation prévue n'a pas été réalisée  
et les électriciens allemands ont été installés, sans  
avis au chef de district allemand, dans le soutien  
des agents des trains, suivant les dispositions  
figurées au croquis ci-joint et c'est sans ce  
Service local que les renouvelages ont été exécutés.

La dépense correspondante s'est élevée à 5.400<sup>f</sup>  
(frais généraux compris) suivant l'estimation  
ci-annexée.

Les travaux ne présentent aucun intérêt pour  
la SNCF

A W

OBJET DES DÉPENSES	QUANTITÉS	PRIX DE L'UNITÉ	DÉPENSES	
			Partielles	Blocales
<u>ARMENTIERES</u>				
Installation de rayonnage dans l'atelier duElectricien allemands				
Fourniture et pose de :				
Montants rectangulaires en sapin de 0.018 mètres, lisses, collés, courbés sur 2 parois	10.75	113.40	1,218.00	
Traverses en sapin de 0.027 mètres, lisses, collées et courbées sur 2 faces	17.50	143.00	2,590.00	
Tasseau de 0.067 x 0.050 sapin	44.80	15.00	672.00	
Glinthe et corniche sapin de 0.038 x 0.110	10.-	17.00	369.50	
		8.25	170.00	
		8.25	95.50	
Majoration de 80% pour			2563.7	
			2086.3	
				4650.-
frais généraux			750,-	
				6400



V.B.N. dt

Armentières

Installation de rayonnages dans l'atelier des électriciens allemands

E.P. 60488

braconnier à M. Delchayre

avec prière de m'adresser en me à la suite à formal :

1) un croquis en 3 exemplaires figurant les travaux réalisés ainsi que l'emplacement du local intéressé ;

2) une estimation de la dépense correspondante ;

3) l'ordre écrit de réquisition (texte en allemand et traduction française) délivré par les autorités occupantes pour l'exécution des travaux.

X

le 27/1/43

H.

Fille, le 9 Janvier 1943.  
Monsieur Costelin, chef de la  
Section des études de Bâtiments  
à Paris.

V.B.N.V.4

ARMÉNTERIES

Installation de rayonnages dans l'atelier des électriciens allemands

E.P. 60488

Dossier L.S.  
4406.9

Veuillez trouver ci joint, croquis en 3 exemplaires donnant l'emplacement du local intéressé et les travaux réalisés, et estimation de la dépense correspondante.

Cette-ci vous a été adressé le 1.10.42 et fut suivie d'une réponse du dossier du compte E.P. 60344 (émissaire à une mission pour les agents de la Reichsbahn) qui les travaux ont été démission sur la même ligne.

V.B.N. b. b.

Armentières

Installation de rayonnages dans l'atelier des électriciens à l'ordre écrit de réquisition allemands.

E.P. 60488

Quitté SHH 06/9  
1 estimation  
1 plan (3 ex<sup>es</sup>)

M. Delchayre

19/1/43

que vous visez en M. Berotte  
réponse ci-jointe du 9/1/43 date  
du 25/11/41.

Il y était demandé que 2 locaux de la gare d'Armentières devraient être renouvelés et pourvus de différentes étagères; il s'agissait d'un local situé dans le bâtiment secondaire côté Ouest et dans la halle à marchandises côté de la Douane Française.

Or, M. Roussel nous a fait ouvrir le 18/11/42 le compte E.P. 60488 à la suite de votre commande n° 12H7 du 22/9/42 à l'entreprise Debosque pour recevoir les dépenses nécessitées par l'installation de rayonnages dans l'atelier des électriciens allemands.

Étant donné le temps écoulé (presque un an) entre le dit ordre d'exécution et la commande ci-dessus, je vous prie de me confirmer qu'il s'agit bien des rayonnages demandés par les autorités allemandes à cette époque.

Dans le cas contraire, si de nouveaux rayonnages avaient été exécutés, l'ordre écrit de réquisition qui vous était demandé le 24/11/42 serait nécessaire et à réclamer à l'organisme ayant communiqué le travail.

Par ailleurs je ne trouve pas trace des rayonnages qui auraient dû être établis dans la halle aux marchandises, comme le précisait la demande allemande du 25/11/41; prière également de me confirmer que ces différents travaux, comme je le suppose, n'ont pas été réalisés.

Le 14/1/43

A  
Rouen, le 4 février 1943.

V.B.N. V.O.4

ARMÉTIERES  
Installation de  
rayonnages dans  
l'atelier des élec-  
triciens allemands

En retour à Monsieur Castelin,  
chef de la section du Service des Bâtiments  
à Paris, en l'informant qu'il avait été  
précédemment, l'aménagement  
de l'ancien Bureau G.V. (Halle) mais à la suite  
d'un litige avec la Douane, il y eut modifica-  
tion de point de vue et le chef de district  
allemand décida d'établir le local S.E.  
dans le réfectoire des agents du trains,  
qui occupait l'agent du P.M. à Hazebrouck.

12 dons  
L.S. 4406.9

De ce fait, rien n'a été réalisé à l'ancien Bureau G.V. mais au réfectoire des agents du trains transformé en local pour les S.E. Allemands.

Je vous confirme qu'il s'agit bien des rayonnages demandés par l'ordre écrit qui vous a été adressé le 1.10.42 et qui se trouve annexé au dossier du compte E.P. 60344.

L'Ingénieur Pdt de la Voie



VO.N. dt  
Aménagements

Installation de rayonnages  
dans l'atelier des électriciens  
allemands

E.P. 60488

transmis à Monsieur Roux  
pour avis.

La somme de 4652<sup>e</sup> détaillée  
à l'estimation ci-jointe a été  
comprise sans la régence conso-  
nant à l'aménagement

sous les locaux de la Douane.

à Amnétiere, 5 une salle de repos  
et 5 une cuisine pour les agents de la Reichsbahn  
(comptes E.P. 60475 et 60344) dont le  
fossier a été soumis à M. Dorche le 12/10/42  
pour approbation de la Commission Taxière.

Cette commission a décidé que le règlement

serait à effectuer par imputation au compte  
35-13. (Lettre de M. Forches du 18/1/42)

Le compte E.P. 60488 serait donc à annuler

le 8/2/43

Le Chef de la Section  
des Études de Bâtiments

A. Barat

Avis au retour à M. Merck  
M. Saint Aubin

V.B.N. ge (B1)

ameublement  
Installation de  
rayonnages  
E.P. 60488

5 annexes  
dont pièce  
S.S. 440619

Monsieur le Chef de la Section  
des Études de Bâtiments

La Commission Favière a décidé  
que les dépenses faites pour l'aménagement  
dans le bâtiment de la douane d'Amiens,  
d'une salle de repos et d'une cuisine pour  
les agents de la Reichsbahn devraient faire l'objet  
d'un mémoire à adresser à la Préfecture du Nord.

Les rayonnages dont il s'agit ayant été  
installés dans l'atelier des électriciens allemands  
(ancien réfectoire des agents de trains), il ne semble  
pas que la dépense de 4.650<sup>5</sup> (en principal) puisse  
être incorporée dans le mémoire sus-dit.

Je vous serai obligé de vous faire savoir  
et me renseigner.

15/2/43

Le Chef de la Section  
des Études de Bâtiments  
A. Barat

V.B.N.-db

ameublement

Installation de rayonnages  
dans l'atelier des électriciens  
allemands

transmis à :

I Monsieur Merck

Dans ces conditions, et malgré  
la décision de la commission  
Favière, je pense que vous seriez  
l'avis de porter la présente affaire sur  
la liste extraordinaire, à adresser au  
croquis (B1<sup>er</sup>) Service central des installations fixes, les  
travaux inférieurs à 20 000<sup>5</sup> demandés  
par les autorités d'occupation.

Li-joint, à cet effet, en plus des  
documents fournis par M. Delhaye, la  
notice habituelle aux sous-dossiers de  
l'espèce.

Le Chef de la Section  
des Études de Bâtiments

A. Barat

II Monsieur Ronzel, pour avis,  
comme noté à sa note du 15/2/43 ci-dessus.

Le Chef de la Section  
des Études de Bâtiments

A. Barat

# ANNEXE

NORD I. G.B.  
Service Cent.

- 3 MARS 1943

6  
4026  
197

VB.N/db

## CAMBRAI-VILLE

### B.V et bâtiments annexes

Aménagements divers pour l'Armée Allemande, le service de gare et l'officier de gare

### NOTICE

Par note du 28 novembre 1940 dont ci-joint copie (textes en allemand et en français), l'Officier de gare de ~~Cambrai~~ a demandé au service local V.B divers aménagements dans le B.V et les bâtiments annexes de cette gare, destinés aux besoins de l'Armée allemande.

Les 3 plans également ci-joints figurent les locaux intéressés par cette demande.

La dépense correspondante est évaluée, suivant estimation ci-jointe, à 35.170 Frs, frais généraux compris, à 16.993, 2 suivant tableau ci-après

Ces aménagements ne présentent aucun intérêt pour la S.N.C.F et semblent devoir concerner le cantonnement et l'hébergement.

Région NORD

Service de la Voie  
et des Bâtiments

R. C. SEINE 276.448 #

ANNEXE

5ème Arrondissement - Z.P. 7608

NORD TRAVERS
Parcours à verser
- 9 MARS 1943
T
4026
197

DOIT L'ETAT-FRANCAIS - Préfecture du Nord

À la Société Nationale des Chemins de fer français, pour  
ce qui suit :

1940/41 Ligne de SAINT-JUST à CAMBRAI

CAMBRAI-VILLE

Aménagements divers dans le B.V. et  
dans les bâtiments annexes pour  
l'Armée allemande.

I - Travaux à l'Entreprise et  
Main-d'œuvre S.N.C.F.

Mandat N°2019 - GATIN Henri Fourniture et pose de lavabos	pour	3.546,-	
Main-d'œuvre d'agents de la Région .../-	106H 626H	10.4 10.83	1.955,2 6.779,6

II - Fourniture de matériel & divers

Mandat N°2697 - SUEUR PLUVIAGE 10m de tuyau peint et 2 coude plissés	pour	95,5
---	------	------

Mandat N°2837 - DESINFANS Matériel électrique	..	368,-
--	----	-------

Mandat N°3575 - DESINFANS Appareil de chauffage	..	859,7
--	----	-------

Mandat N°6706 - DESINFANS Galerifère Gedin	2	..	797,-
---	---	----	-------

14.401,-

Frais Généraux 10%..... 2.592,2

16.993,2

Taxes perçues pour le Trésor.

Le présent décompte s'élevant à la somme de SEIZE MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT TREIZÉ frances, DEUX décimes, certifié conforme aux écritures de la S.N.C.F. (Région du Nord) par le Chef de la Subdivision de la Comptabilité,

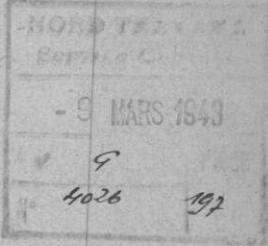
PARIS, le 23 Décembre 1942.

OFFICIER de GARE 57

ANNEXE

CAMBRAI, le 28 Novembre 1940

Monsieur BURET,  
Chef de District  
CAMBRAI



Les services locaux ordonnent :

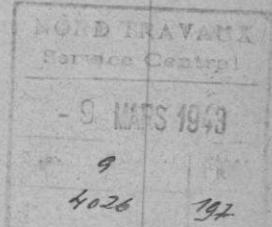
- 1°) Les installations des cabinets sont réservées à l'armée allemande. Elles doivent être nettoyées à fond et remises en état. Dans les antichambres à droite et à gauche de l'entrée doivent être installés des lavabos (tuyaillerie avec robinets, tuyaux d'écoulement, éventuellement en bois recouvert de zinc). Ces antichambres devront être consignées tant à droite qu'à gauche, de façon à ce qu'elles ne puissent être utilisées que pour l'entrée de l'armée allemande.
- 2°) Le Buffet doit être immédiatement installé pour l'utilisation par les permissionnaires de l'armée allemande. A l'aide d'un mur il faudra séparer cette pièce de l'accès vers les bureaux français. Le chauffage central doit être remis en fonctionnement et le seul accès à cette pièce doit s'ouvrir vers la gauche. Toutes les fenêtres devront être occultées.
- 3°) La salle de service de l'Officier en gare doit être séparée de la salle d'attente par un mur de 3 mètres de haut environ, cette pièce devra être pourvue d'un toit et redivisée à nouveau. Toutes ces pièces devront comporter des poèles assez puissants pour donner une température suffisante.
- 4°) Les cabinets construits à Cambrai-Annexe ne peuvent être utilisés que par l'Armée allemande. Ce cabinet doit pouvoir se fermer. Il doit être remis dans des conditions de propreté absolue.
- 5°) Tous les tableaux placés dans ces gares, qui sont destinés à l'orientation de l'Armée allemande, doivent être éclairés dans l'obscurité de façon à pouvoir être lus, mais cependant de façon à ce que les rayons lumineux ne convergent point vers le haut.

Ces travaux doivent être terminés au plus tard le 8 décembre 1940.

## ANNEXE

Bahnhofs-Offizier 57

O.U. den 28 November 1940



Herrn

B U R E T

Bahnmeisterei Cambrai

Die hiesige Dienststelle ordnet an :

- 1/ Die Closetsanlage /Kabinette/ sind fuer die Deutsche Wehrmacht reserviert. Sie sind vollzaehlig zu saubern und herzustellen. In den beiden Vorräumen rechts und links des Eingangs sind Waschgelegenheiten (Rohr mit Leitungshahnen, Abflussrinne, event. Holz mit Zinkblech ausgelegt) einzurichten. Die Vorräume sind nach rechts und links abzuschliessen, sodass sie nur durch den Eingang fuer die Deutsche Wehrmacht zu betreten sind.
- 2/ Der Bueftraum ist sofort fuer Urlauber der deutschen Wehrmacht einzurichten. Durch eine Wand ist der Raum von dem Eingang zur franzoesischen Zugleitung und anderen raumen abzutrennen. Der Raum ist mit den noetigen Tischen Tischdecken und Stuhlen auszustatten. Die Zentralheizung ist in Betrieb zu setzen und einziger als Zugang zu diesen Raum ist linke Eingang zu öffnen. Verdunklerungseinrichtung fuer die Fenster sind anzubringen.
- 3/ Der Dienstraum fuer den Bahnhofsoffizier ist von dem Wartesaal durch eine etwa 3 m hohe Wand abzutrennen, dieser Raum wird mit Decke versehen und noch einmal unterteilt. Fuer die Raume sind brauchbare eiserne Oefen, die eine genugende Durchwaermung der Raume Gewahr leisten, aufzustellen.
- 4/ Der in Cambrai-Annexe fuer die deutsche Wehrmacht gebaute Abort ist nur fuer die deutsche Wehrmacht. Dieser Abort muss verschliessbar gemacht werden. Er ist im gesauberten Zustand zu uebergeben.
- 5/ Alle Schilder auf diesen Bahnhoefen, die zur Orienterung der deutsche Wehrmacht dienen, müssen bei Dunkelheit so beleuchtet sein, dass sie zu lesen sind, dass aber kein Licht nach oben dringt.

Diese Arbeiten sind bis spätestens 8. Dezember 1940 fertigzustellen.

.....

7104R  
S.N.C.F.

Service Central  
des  
Installations Fixes

Région du Nord

CAMBRAI-Ville

B.V. et Bâtiments annexes

Aménagement divers pour  
les Services Allemands  
de surveillance et pour  
l'Armée allemande

Vé 047 194 -4  
4

E.P. 60126

# ANNEXE

19 Octobre 1942

NORD TRAVAUX	Service Central
-	-
- 9 MARS 1943	-
9	4028
197	

Monsieur le Chef du Service  
de la Voie et des Bâtiments  
Région du NORD

Suite à votre lettre V.B.N. vg du 9 Octobre 1942 m'adressant, notamment, le dossier des travaux visés en marge à soumettre à la Commission FAVIERE.

Il résulte de l'examen de ce dossier que les aménagements qui ont été réalisés dans le B.V. et les annexes de Cambrai-Ville intéressent, d'une part, les Services allemands de surveillance, et, d'autre part, l'Armée allemande. Il y a donc lieu de discriminer les dépenses comme suit:

- Hier le 1er octobre*
- { a) dépenses se rapportant aux travaux effectués par les Services allemands de surveillance;
- b) dépenses se rapportant aux travaux effectués pour l'Armée allemande et qui, de ce fait, sont imputées au compte 35-13.

Cette discrimination faite, le montant des travaux se rapportant respectivement à a) et à b) sera vraisemblablement inférieur à 20.000f.

Vous aurez donc à faire figurer ces travaux, avec la dépense correspondante, sur votre prochaine liste mensuelle des travaux de cette catégorie.

{ Vous adresserez, pour a), le s/s dossier correspondant à l'E.B.D. de Lille et pour b), le dossier dans lequel sera incorporé le mémoire des travaux, à M. le Préfet du Nord.

\*1-joint, en retour, le dossier, en 2 exemplaires, de cette affaire.

Le Directeur,  
PORCHEZ

Annexes:  
1 dossier (2 ex.)  
en retour

domine à la Rousset  
le 9.11.42

V.B.N. vg

PARIS, le 22 Octobre 1942

COPIE à Monsieur VIGIER (M. CASTELIN), prié de faire scinder le devis ci-joint, comme demandé.

( 1 sonie 1er ) *M. Castelin* *26.10.42*

26.10

27

En retour à Monsieur Merck,  
après nécessaire fait, pour la  
suite à former comme indiqué  
en M ci-dessous

Le 4/11/42

V.B/N gel(Bi)

URGENT

Cambray-Ville

Aménagements  
divers pour  
l'armée allemande

E.P. 60120

Monsieur le Chef du  
5<sup>e</sup> arr<sup>t</sup> V.B  
à Arras,

Etant donné que vous  
avez coché au rouge toute  
les imputations qui subsistent  
sur le compte E.P. intéressé et  
s'élèvent au net à 29.066 Fr.,  
veuillez me confirmer d'urgence  
qu'il n'a été engagé des dépenses  
qui au compte de l'armée allemande  
(b) de la liste ci-jointe de ch.  
Porchez et ne mettez à nuance  
de justifier la différence entre  
le chiffre susvisé et celui de  
l'estimation ci-jointe des  
travaux (b) : 16.550 Frs en  
principal.

E.P. 60120

24/11/42

Le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité

Monsieur Rousel

Je vous confirme que  
des dépenses faites au nom du  
gouvernement pour  
l'armée allemande. Le dépannage pro-  
viendrait d'une sous-estimation de l'impor-  
tance des travaux à effectuer

27/11/42

Par le chef de la subdivision

Le matin

- 9 MARS 1943

Cambrai-Ville

Aménagements divers  
pour l'Armée  
allemande

Ex.R. 60120

M/

Monsieur le Chef C  
4026 197  
du 5<sup>e</sup> Arrond<sup>t</sup> VB

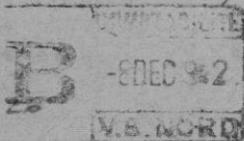
à Arras.

Dans ces conditions, je vous  
prie de vouloir bien m'indiquer les  
n° et dates des documents comptables  
sur lesquels figurent les dépenses se  
rapportant aux travaux effectués pour  
les services allemands de surveillance  
(a de la lettre ci-jointe de M<sup>r</sup> Porchez)  
ainsi que le compte débité.

2/12/42

Le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité

Ex.R. 60120



Monsieur Rousseau

Les dépenses engagées pour les  
services allemands de surveillance  
sont celles qui ont fait l'objet  
des réunions reprises sur le  
tableau.

7 Case abri sous le buffet hôtel  
et partie du decoris, installation  
de l'E.E. dans l'abri -  
Confection de signaux pour  
aériens. Etat d'Arrangement V. B.

7/12/42

**URGENT**

VB/N ge (B<sup>4</sup>)

Monsieur le chef du 5<sup>e</sup> Art VB

Cambray. Ville

à Arras,

Aménagements divers

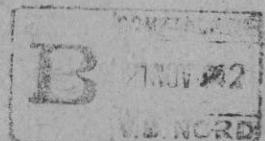
pour l'Armée

allemande Je vous serais obligé de  
vouloir bien faire cocher au rouge sur  
le relevé de dépenses du compte E.P. 60120,  
ci-joint en communication, les imputations  
concernant les travaux effectués pour  
l'Armée allemande (b<sup>4</sup> de la lettre

Ve 04/1944-4 du 19/10/42 de M<sup>4</sup> Porchez  
dont copie également ci-jointe).

F.  
retourné

E.P. 60120



Le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité

*Huy*

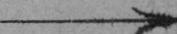
E.P. 60120

Monsieur Roussel

Dossier en retour après  
mission faite comme demandé

19-11-42

*Attuaud.*



VB/N ge (B1)

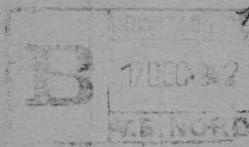
Cambray Ville

Aménagement divers  
pour l'Armée  
allemande

E. P. 60120

- 7 -

BUREAU D'URGENCE  
L'Officier de Gare étant  
assimilé aux services allemands de  
surveillance, je vous prie de faire  
cocher au bleu sur le relevé de dépenses,  
ci-joint en communication, les imputations  
concernant les travaux ordonnés en 3<sup>e</sup>  
de sa demande du 28 Novembre 1940  
à M<sup>r</sup> Buret.



16/12/42 *Le Chef de la Subdivision*  
*de la Comptabilité*

*Reçus*

ARRAS le 16/12/42.

Cambray-Ville

Aménagement divers  
pour l'Armée Allié

E. P. 60.120

- 7 -

En retour à Monsieur Roussel,  
dossier ci-joint après avoir fait  
le nécessaire comme envisisé :

*/ Le Chef d'Arrondissement V. B.*

*Dumont*

IB N-48

Cambrai Ville

minute

Notice 9 MARS 1943

4026 197

aménagements divers  
dans le BV et les bâtiments  
annexes pour l'Armée  
allemande

BR 60120

Par note du 28 novembre 1940

Sont copiés ci-jointe (texte en  
allemand et traduction française)

L'Officier de gare de Cambrai  
a demandé au service local VB  
divers aménagements dans le BV et les  
bâtiments annexes destinés aux besoins  
de l'Armée allemande.

Les 2 plans également ci-joints  
figurent les lieux intéressés par cette  
demande.

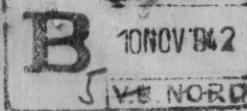
La dépense correspondante est évaluée,  
suivant estimation ci-annexée, à  
19.530<sup>f</sup>, frais généraux compris.

Les aménagements, qui ne présentent  
aucun intérêt pour la SNCF, concernent  
le cantonnement et l'hébergement.

monseigneur Roussel

Priez de me faire parvenir le  
mémorial correspondant pour envoi au  
Prefet du Nord (suite à ma transmission  
du 22 nov 42 de la lettre

Vc 047-194-4/4 du 19 nov 42 débloqué) →



VB-N-db

Cambrai-Ville

aménagement

sous le BV, de bureaux

pour l'officier à

gare

1 note

2 croquis

1 estimation

ANNEXE

Minute Notice

- 9 MARS 1943  
4026 197

Par note du 28 Novembre 1940,  
dont copie ci-jointe (texte en allemand  
et traduction française) l'officier  
de gare <sup>4026</sup> de Cambrai a demandé  
au service local VB Services aména-  
gements sous le BV et les bâtiments annexes  
de cette gare et notamment l'aménage-  
ment des bureaux sous le BV.

Les ~~croquis~~ établis, figurent sommairement  
les dispositions réalisées à cet effet.

La défense correspondante est évaluée,  
suivant estimation ci-dessus, à  
15 600<sup>f</sup>, frais généraux compris.

Les ~~aménagements~~ ne présentent aucun  
intérêt pour la SNCF.

**Minute**  
**OBJ**

## OBJET DES DÉPENSES

OBJET DES DÉPENSES	QUANTITÉS	PRIX DE L'UNITÉ	DÉPENSES	
			Partielles	TVA/Blocales Service Central
Cambrai-Ville			- 9 MARS 1948	
Aménagements dans le BV de bureaux pour l'officier de gare			9	
Tourture et mise en œuvre de sapin pour construction de cloisons, solivage, bancs et tables		6.500		
Installation de l'éclairage électrique et du téléphone		160		
établissement d'une cloison en macomerie		1.000		
Installation d'un tambour à la porte du bureau		3.700		
Installation de portes avec tuyaux et accessoires		1.860		
			13.220	
Frais généraux			2.380	
			15.600	

V.B/N

ANNEXE

Cet<sup>e</sup> de Lann

renouvellement divers  
dans le logement.

3 Rue du Calvain

pour le Chef de dépôt  
allemand.

1 coton  
1 attestat

Notice

NORD TRAVAUX  
Service Central

- 9 MARS 1943

4

1000

4026

197

En Septembre 1941, le Chef  
de dépôt ~~all~~<sup>1</sup> de Lann a  
~~au Chef de District~~  
demandé divers aménagements  
et travaux de  
~~3, Rue du Calvain~~  
logement qu'il occupe dans  
la bte<sup>1</sup> de Lann - 4<sup>th</sup>

La même demande écrite n'a  
été renvoie par le Service  
~~all d~~ mais nous avons obtenu  
~~en~~ le 1<sup>er</sup> février 1943 une  
attestation d'exception de ces  
travaux.

Les dépenses correspondantes  
s'élevaient à 6.900<sup>t</sup> compris frais  
généraux suivant est<sup>m</sup> ci-dessous.

Ces travaux sont réalisés  
minimisé par la bte<sup>1</sup> bte<sup>2</sup> bte<sup>3</sup>  
Autr<sup>t</sup> d'occupation bte<sup>4</sup> bte<sup>5</sup>  
concernant le contournement et le  
comptable au compte 3<sup>me</sup>

ANNEXE  
Estimation des travaux exécutés  
au logement à rue du Calvaire à la cité de Laon  
pour le chef de l'état allemand.

NORD TRAVAIL	
Service Central	
- 9 MARS 1943	
9	
4026	197

Fournitures :

0 <sup>m³</sup> , 3	sable de rivière tamisé da T. 1h+	=	4, 20
0 <sup>m³</sup> , 4	caiment da T. 360	=	114 "
0 <sup>m³</sup> , 24	chevrons sapin	6 m <sup>3</sup> 1.500	= 300 ,
22 m <sup>2</sup>	planches bois de 2 <sup>7</sup> mm	le m <sup>2</sup> 31	= 682 ,
1	bavais de remplissage	pièce	= 150 ,
1	cuvette de W.C. à déjet	"	= 145 ,
1	réservoir de chasse	"	= 185 ,
1	tuyau plomb de 30 mm	"	= 18 ,
36,780	tuyau de plomb	de kg. 11	= 404 ,
66	rouleaux papier peint	de rouleau 6	= 396 ,
145 <sup>m</sup>	échelle	de m. l. 0,6	= 105 ,

Marin et centre.

316 heures à 10,10 = 191,60

bonne . . . F. 81 + 80  
 Frais po . . . 1085,2  
 6.900,0

Uebw. Laon.

ANNEXE

Laon, den 1. Februar 1943

NORD TRAVAUX	
Service Central	
- 9 MARS 1943	
5	1943
4026	194

An Herrn

Hoque t,

Im September 1941 wurden von der franz. Bahnmeisterei folgende Arbeiten im Haus rue de Calvaire Nr. 3 ausgefuehrt:

eine Kellerhaelfte ausbetoniert,

eine Kellerhaelfte mit einer Holzwand abgetrennt,

Kellerdecke und Waende geweist,

3 Giebelzimmer und Treppenhaus tapeziert,

Kueche gestrichen,

in Waschraum Waschbecken mit Bleirohre eingebaut,

Klosett mit Wasserspuelung eingerichtet.



Der Dienststellenleiter:

*Mercier* t.R.Insp.

En septembre 1941, les travaux suivants furent exécutés dans la maison située 3 rue du calvaire par le chef de district français.  
betonnage d'une demi-cave;  
séparation en bois dans une demi-cave  
blanchissage du toit et des murs de cave  
3 chambres mansardées et cages d'escalier tapissées;  
cuisine peinte  
une baignoire avec tuyauterie de plomb montée.  
Installation de WC avec chasse d'eau.

le chef de service.

II.

~~ANNEXE~~

ORD TRAV  
For the Com

- 9 MARS 1943

G  
4026 191

Monsieur l'Ingénieur Chef

V.B.N. V.A.3.

Lieu. logement 3 rue  
du calvaire..

ci joint attestation des  
travaux exécutés.

8/2/43.

H. G. G. de la 1<sup>re</sup> S.  
[Signature]

hot bilogie

12/2

per estm

x place mireuil

W'calqueur

ANNEXE

Paris, 21 Janvier 1943

✓ 24

U.S.N.Y.O.G.

✓ 2

NORD TRAVAIL	
Service Center	
- 9 MARS 1943	
Ref. 5	PILOCO
197	

Monsieur Hardy, 4026

E.P. 60.386.- Remise en état pour  
les A.A.H.<sup>ds</sup> du log<sup>t</sup> 3 rue de  
l'abraise, Cité de Lam.

Je vous ai retourné le  
5/11/42 votre réponse du 3/11/42  
en réclamant une attestation  
du fait att<sup>e</sup> que les travaux de  
réfection de ce log<sup>t</sup> avaient  
bien été exécutés -

Je n'ai pas trace de  
votre réponse qui vous a  
été délivrée le 15/12/42.

Veuillez faire faire le  
retour de ce dossier n°.



## ANNEXE

Paris, 20 octobre 42

NORD TRAVAIL	
Service Central	
9	- 9 MARS 1943
4026	197

34102  
URGENT Monsieur Hardy

Le logement situé, 3 rue du Calvaire, cité de laon a été reçu en état pour le chef de dépôt AB<sup>5</sup>, et les dépenses supportées sur E.P. 62.336 se sont élevées à 6920<sup>f</sup>, compris 18<sup>f</sup> de frais généraux.

Pour permettre de demander le remboursement de ces dépenses aux Autorités AB<sup>5</sup>, je vous ~~me permets~~ <sup>me permets</sup> d'apporter ce rapport à la 6<sup>e</sup> Fairie.

Logement - une est<sup>e</sup> succinte des travaux réalisés,  
3 rue du Calvaire - la copie du bon de réquisition ou de la demande de l'autorité AB<sup>5</sup>.

Monsieur Gimonot.  
Veuillez le faire faire.  
Cordialement s.v.p.

24/10/42.

A1  
du

Vers

D

Monsieur Mack.

1942.12.3 Inginier service des dommages.  
de guerre. Paris.

Cité de Laon.

Cit<sup>e</sup> 3 rue du Calvaire  
(chf de dépôt AB<sup>5</sup>) Ci-joint estimatif  
demandé à contre-  
feur P.A. ci-dessus

Le 31/10/42.

décalqueur  
URGENT

ANNEE  
Paris,

NORD TRAVAIL  
PARIS, 5 Sept. 1942

- 9 MARS 1943

6

4026

192

honoré Férouet

syndicat bbf de la chimie

Lyon

ABN/og

E1 PI 60.336. Cité de Lyon

Reprise en état de la  
maison 3 Rue du Calvaire  
par le Chef de Dépôt afft.

Opposé à l'engagement, dépenses fin. juillet 6920<sup>x</sup>  
Il n'y a plus d'autre chose à comptabiliser. depuis 18% de la j<sup>e</sup> -  
dépenses à comptabiliser, si  
oui lesquelles  
11/9/42 Lo Chef de Section Principale  
Chamard

Merci - Renvoyez demande  
par le fax afft.

gff

M. March

M. March - Syndicat bbf E  
Paris

## ANNEXE

NORD

Boulogne

- 9 MARS 1940

Monsieur Giroud

4026 92

Rappel ci-joint de Monsieur Mark.  
Toutefois vous revoir à nouveau cette affaire  
et faire un sort de la légende. mes mises

1397 3. rue de la Courte à Laon..

3 pièces à remettre.

28/1.

*Conseil*

Pourriez l'Ingenieur,  
Ci-joint attestation fournie  
par le Chef de dépôt allemand  
qui occupe le logement auquel.

31/2/43

*Dessau*

ANNEXE

Dépenses de Reconstruction  
du Réseau

Paris, le 15 déc<sup>h</sup> 1942

FL

- 9 MARS 1943

1926 192

RAPPEL D'AFFAIRE EN RETARD

Référence	Date de la communication rappelée	Désignation de l'affaire	Observations
BBN/12	5. 11. 42	<p>Cité de Laon Logement 3, Rue du Calvaire remis en état pour le Chef de dépôt aff<sup>h</sup>.</p> <p>Attestation que les travaux ont bien été faits par demander le rembourse- ment des dépenses aux Autorités aff<sup>h</sup>. L'Ingénieur,</p>	

Monsieur

Hardy

My

ANNEXE

D

Monsieur Gérinonnet

NORD TRAVAIL  
NOV 1942 8  
M 1942 1943  
1026 197

Veuillez trouver ci-joint un  
rappel de M. Mack.

logt 3 rue du calvaire, (attestation  
que les travaux ont bien été faits  
pour demander le remboursement  
des dépenses aux autorités  
allemandes.)

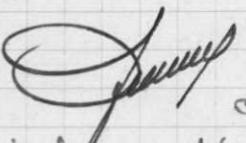
Veuillez vous me mettre à même  
de répondre.

20/12/42. / 14h au bureau de la poste

21 DEC 1942

Jy Roqueta  
Drenaz S.V.L.

Le Chef de Section Principal.

  
Jules Jy Roqueta

J'ai demandé cette pièce au chef  
de dépôt allemand, et lui ai réclamé.  
Il m'a dit qu'il acceptait, mais qu'il  
avait beaucoup de travail, et n'avait pas  
le temps d'établir l'attestation demandée.  
Je lui réclame à nouveau.

22/12 Utto eur

Proviseur S'organisent,

3

Sous à la rigueur faite par le  
Chef de Béret allemand. un pourvoi  
dans faire faire au dimanche si  
S. L. B. A. et t. Guetzig.

Le Chef de Section Principal.

24/12

ANNEXE

No Locquint

- 9 MARS 1943

9

1026

19

Logement 3 Rue du Calvaire. San  
Lam.

Ci-joint rappel de l'ordre au  
chef des travaux encaissé dans le  
logement sis 3 Rue du Calvaire.  
Lam.

Suite à votre répise du 29/12 si j'osais,  
avouer que le chef de dépôt  
allemand -

Locquint29/1/43Locquint3 francs à versoyer

dernier répise

J'ai demandé par écrit et rebâlement  
au chef de dépôt allemand de me fournir ces francs.  
Je lui ai réclamé à nouveau hier; il m'a fait  
la même réponse = voici l'ordre sous qq. jours.

Espérons!

29/1Locquint

Copie à M.MERCK,

avec copie des annexes

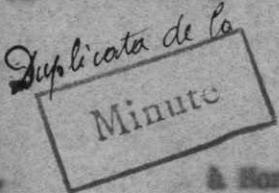
PARIS, le 4 MARS 1943

Minute pour la Direction Régionale

Exemplaire supplémentaire pour le Service V.B.

9 blanques

V.B.N./ vg



Ms 15 191-7  
239

Travaux ordonnés  
par les Autorités  
d'occupation

Suite à vos instructions du 22 Juillet  
1942, référence ci-contre, je vous adresse  
ci-annexée, pour la suite à donner, la  
liste mensuelle de Février avec sous dossier  
correspondant, des travaux d'un montant  
compris entre 5 000 et 20 000 Francs,  
ordonnés par les Autorités d'occupation.

Je vous prie de vouloir bien me  
confirmer que le ministère des travaux  
concernant :

LAGH-Cité - Aménagements divers dans le  
logement, 3 rue du Galvain, pour le Chef  
de Dépôt Allemand,

est à envoyer au Préfet de l'Aisne.

Signé : CAMBOURNAC

Traavaux ordinaires par les Autorités Allemandes d'un montant compris entre 5 000 et 20 000 Frs.

**Liste mensuelle du mois de FÉVRIER 1945**

Désignation des travaux : Non, référence :  
 et date de la : Montant : Justification  
 : dépense de la : de la décision prise  
 : l'organisme : dépense :  
 : alloué : :

#### 1°) Preuxz reconnus intéressants pour la S.E.C.P.

— 27A 彩下 —

#### 2°) TRAVAUX RECONNUS DANS INTÉRÊT POUR LA S.H.C.P.

<u>P.A. d'AIRFRANCE -</u>			
Installation sur le quai d'un abri pour les voyageurs.	Note 41 T <sup>4</sup> du : 6/12/42 de : sl E.E.D. de : Lille	10.500	Cet abri ne présente pas d'intérêt pour la S.N.C.F. - L'augmentation du trafic signalée dans la note rappelée ci-contre, tout à fait temporaire, est due à un apport de main-d'œuvre pour la réalisation de travaux militaires dans la région (1 notice - 1 note - 1 estimation - 1 croquis)
<u>Gare de TOURCOING -</u>	Note du 14/1/43	6 500	Travaux nécessités uniquement par les besoins des Autorités d'occupation et ne présentant aucun intérêt pour la S.N.C.F. (1 notice - 1 note - 1 estimation - 1 croquis)
Séparation des services français et allemands dans : le bureau des commandes	sl'Überwachungs- : stabsbahnhofmeisterei : de Lille		
<u>ABBEVILLE -</u>	Note du 25 Nov. 41 de : sl'EEA de Calais	5 400	- 2 <sup>e</sup> - (1 notice - 1 note - 1 estimation - 1 croquis)
Installation de rayonnages dans l'atelier des disc- trices allemands			
<u>CAMBRAI-VILLE - B.V. et bâtiments annexes.</u>	Note du 28/11/42 de l'Officier : tde gare N° 57 : tde Cambrai	16 995,20	Travaux ne présentant aucun intérêt pour la SNCF (Dossier envoyé au Préfet du Nord) imputable au compte 55-13 - note Vn 047194-4 du 19/10/42 de M. POMMERY 4 (1 notice - 1 note - 1 croquis et 1 copie du mémoire envoyé au Préfet du Nord)
Aménagements divers pour l'Armée Allemande			
<u>CAMBRAI-VILLE - B.V. et bâtiments annexes - Amé- : gements divers pour les troupes Allié de surveillance</u>	d°	15 600	Travaux nécessités par les besoins des Autorités d'occupation et ne présentant aucun intérêt pour la SNCF (1 notice - 1 note - 1 croquis - 1 estimation)
<u>LAGE-DIXIE - Aménagements divers dans le logement 3 rue du Galvaire, pour le Chef de Dépôt Allemand</u>	Attestation du : 1/2/43 de : sl'Uebw de : Lyon	6 900	Travaux nécessités uniquement par les besoins des Autorités Allemandes. (1 notice - 1 estimation - 1 attestation) Ces dépenses concernent le logement et le cantonnement sont imputables au compte 55-13

V.B.E./ db

P.A. d'AUBENGUE

Installation d'un abri  
pour les voyageurs

NOTICE

Par note du 6 Décembre 1942, dont copie ci-jointe (texte en allemand et traduction française), l'E.N.C.P. Lille a demandé au Service local V.B. l'installation sur le quai du P.A. d'Aubengue, d'un abri pour les voyageurs.

Le croquis également ci-joint, figure les dispositions envisagées, dont la dépense de réalisation est évaluée à 18 500 Francs (frais généraux compris), suivant l'estimation ci-annexée.

1 note

1 croquis

1 estimation

Contrairement aux termes de la note susvisée, les travaux ne présentent aucun intérêt pour la S.N.C.F. L'augmentation de trafic signalée dans la note susvisée, tout à fait temporaire, est due à un apport de main-d'œuvre pour la réalisation de travaux militaires dans la région. Les dépenses pour cette raison sont à la charge des Autorités d'occupation.

Eisenbahn-Betriebsdirektion Lille  
41 T 4

LILLE, den 6.12.1942

TC

An die  
SNCF a Hd des Vertreters bei der EBD Lille Herrn DELHAYE  
LILLE  
rue du Turenne, 16

- Beirz : 1 - Bau einer hölzernen Aufenthaltsbude auf Bf Aubagne  
2 - Anbau an das Befehlsstellwerk (Cubine 5) Bf Boulogne.

Zu 1 : Der Verkehr auf dem Bf Aubagne hat in der letzten Zeit erheblich zugenommen. Bei Regenwetter, das an der Küste oft unerwartet eintritt, besteht für die Reisenden keine Möglichkeit sich unterzustellen und somit vor dem Regen Schutz zu suchen. Die Folge davon ist, daß sie versuchen, den Fahrerdienst leiterrum als Aufenthalts- und Schuttraum zu benutzen. Abgesehen von den dauernden Streitigkeiten kann dieser Zustand auf die dauer nicht belassen werden.

Es soll daher auf dem Bahnsteig eine Aufenthaltsbude nach beiliegender Zeichnung errichtet werden. Wir ersuchen die Arbeiten im Benehmen mit den ERA Calais sofort in Angriff zu nehmen. Die Kosten und Kontingente gehen zu Lasten der SNCF, da diese für die Transportleistungen entschädigt wird.

Frist 30.12.1942.

\*\*\*\*\*

E.B.D. LILLE  
41 T 4

LILLE, le 6 Décembre 1942.

10

A Monsieur DELHAYE,  
Représentant de la SNCF  
après de l'E.B.D. Lille,  
16 rue de Tenremonde, LILLE.



- Objet : 1) Construction d'un baraquement en bois (salle d'attente) en gare d'Aubagne.  
2) Prolongement de la cabine 3 en gare de Boulogne.

1) Le trafic a sensiblement augmenté en gare d'Aubagne ces derniers temps. Par temps de pluie, qui se produit subitement à la côte, il n'existe aucun abri pour les voyageurs. Il en résulte que les voyageurs tentent de s'abriter dans le local du chef de service. Abstraction faite des dissensions continues qui en résultent, cette situation ne peut être maintenue. Une salle d'attente suivant le croquis ci-joint doit être installée de ce fait sur le quai. Nous vous prions d'entreprendre immédiatement les travaux en accord avec l'E.B.A. Calais. Les frais et fourniture des bois de contingissement seront à la charge de la S.N.C.F. étant donné que celle-ci sera dédommagée puisque ces travaux concernent les transports.

-----  
Délai : 30.12.1942

Signé : Illisible

AUBENCUE

## Installation d'un abri à voyageurs

Cloison en sapin brut de 27 m/m .....	45 <sup>m2</sup>	50	2 250
Bâti et charpente en sapin brut assemblé de 0,10 en 54 m/m .....	170 <sup>ml</sup>	14	2 380
Couvre-joint en sapin brut de 0,05 en 15 m/m .....	180 <sup>ml</sup>	2,50	450
			<hr/>
			5 080
Majoration de 120 % .....			6 096
			<hr/>
Total menuiserie .....			11 176
			<hr/>
Plaques Newlith. Ex de 1 <sup>m</sup> 25 x 1m80 et 8 m/m d'épaisseur	40 <sup>m2</sup>	105	4 200
Jeux de tirefonds avec 2 rondelles .....	56	177	100
			<hr/>
			15 476
A valoir .....			24
			<hr/>
Frais généraux .....			2 800
			<hr/>
			18 300
			<hr/>

V.B.N./ db

## TOURCOING

Séparation  
 des Services Allemands  
 des Services Français

## NOTICE

Par note du 14 Janvier 1943 dont copie ci-jointe (texte en allemand et traduction française), l'U b à Lille a demandé au service local V.B. l'établissement d'une cloison dans le bureau des commandes de Tourcoing, pour séparer les services allemands et les services français qui l'occupent simultanément, et d'un plafond pour améliorer le chauffage des bureaux ainsi créés.

Le croquis, également ci-joint, figure les dispositions envisagées dont la dépense de réalisation est évaluée à 8 500 Frs (frais généraux compris), suivant l'estimation ci-anexée.

Les travaux ne présentent aucun intérêt pour la S.N.C.F.

1 note avec  
 traduction  
 1 croquis  
 1 estimation

Lille, den 14.1.43

Am die  
Sektion Tourcoing

Batr.-: Trennung des deutschen und frz. Dienstes auf Bf Tourcoing.

Um den deutschen von frz. Dienst auf Bf Tourcoing zu trennen ist es erforderlich, wie in der Skizze angegeben, den jetzigen Raum durch eine Trennwand in 2 Räume zu zerlegen. Diese Trennwand wäre jedoch nur 3,30 m hoch zu ziehen und dann die beiden so entstandenen Räume durch eine leichte Decke abzudecken um eine bessere Beheizung der Räume zu ermöglichen. In der Trennwand ist weiter ein Schalter fenster erforderlich damit sich die beiden Dienste auf dem kürzesten Wege verständigen können.

Sie wollen die Arbeiten sofort in Angriff nehmen und über die Beendigung der Arbeiten bis zum 30.1.43 berichten.

.....

TRAUSCITION

OBJET - Séparation des Services Allemands et Français en gare de Tourcoing.

Pour séparer les services allemands des services français, en gare de Tourcoing, il est nécessaire, comme précisé au croquis ci-dessous, de diviser la pièce par une cloison. Cette cloison ne devra cependant avoir que 3<sup>3</sup>/40 de hauteur, et les deux pièces ainsi établies seront recouvertes par un léger plafond pour rendre possible un meilleur chauffage. Dans cette cloison, un guichet est nécessaire pour permettre les communications les plus rapides entre les deux services.

Vous voudrez bien vous charger de ce travail et le terminer avant le 30 Janvier 1943.

**TOURCOING****Séparation des Services Allemands des Services Français**

Etablissement d'une cloison en menuiserie avec guichet, compris scellments et raccords .....	2 050
Etablissement d'un plafond en plaques Tlith sur solivage en charpente .....	3 450
Travaux de peinture .....	750
Foële avec tuyaux et accessoires .....	800
Modification de l'éclairage électrique .....	150
	-----
Frais généraux .....	1 500
	-----
	8 500
	-----

V.B.H./ AB

ARMENTIERES

Installation de  
rayonnages dans  
l'atelier des  
électriciens  
allemands

NOTICE

1 note avec  
traduction  
1 croquis  
1 estimation

Par note du 25 Novembre 1941, dont copie ci-jointe (texte en allemand et traduction française); l'E.B.A. Calais a demandé au service local V.B. l'appropriation de 2 locaux, l'un situé dans le bâtiment annexe, côté Ouest, l'autre dans la halle à marchandises à côté de la Douane française.

Par suite d'incompatibilité avec le service de la Douane, l'affectation prévue n'a pas été réalisée et les électriciens allemands ont été installés, d'accord avec le chef de district allemand, dans le dortoir des Agents des trains, suivant les dispositions figurées au croquis ci-joint et c'est dans ce dernier local que les rayonnages ont été exécutés.

La dépense correspondante s'est élevée à 5 400 Frs (frais généraux compris), suivant l'estimation ci-anexée.

Les travaux ne présentent aucun intérêt pour la S.N.C.F.

GALAIS, le 25 Novembre 1941.

Chef de l'E.B.A. - GALAIS

Au 4ème Arrondissement de la Voie - S.N.C.F. - LILLE

OBJET : Réfection de deux locaux en gare d'ARMENTIÈRES.

Le chef de district d'Armentières a été avisé par la Rn, que 2 locaux de la gare d'Armentières devraient être renis à neuf et pourvus de différentes étagères. Il s'agit d'un local situé dans le bâtiment secondaire côté Ouest et dans la halle à Marchandises à côté de la douane française.

Je vous prie d'aviser votre chef de district de faire exécuter immédiatement les travaux en accord avec la Rn.

" Illisible "

## WEHRMACHTS - VERKEHRS DIREKTION BRÜSSEL

DER VORSTAND  
DES EISENBAHN-BETRIEBSANTES GALAIS

An  
das 4 Bezirksamt der  
SNCF  
Lille  
.....

Galais Boul. Lafayette 77

Unser Zeichen  
5Tag  
25.11.41

Betreff : Herrichtung von 2 Räumen auf Bahnhof Armentières.

Der Chef de District in Armentières wurde durch die Bahameisterei unterrichtet, daß auf Bahnhof Armentières 2 Räume im Innern neu hergerichtet und mit verschiedenen Regalen versehen werden müssen. Es handelt sich um je einen Raum in westlichem Nebengebäude und Güterschuppen neben der französischen Zollbehörde.

Ich bitte Sie, ihren Distriktschef auf Bahnhof Armentières zu beauftragen, die Arbeiten im Benehmen mit der Bahameisterei ungehend durchführen zu lassen.

.....

**ABSENTEES****Installation de râponnages dans l'atelier des Electriciens  
Allemands****Fourniture et pose de :**

Montants verticaux sapin de 0,018 rainés, bouvetés, collés, corroyées sur 2 parments .....	10,75	113,40	1 218,00
Traverses en sapin de 0,027 rainées, bouvetées, collées et corroyées sur 2 faces .....	17,50	148,00	2 590,00
Tasseaux de 0,027 x 0,050 sapin .....	44,60	15,00	672,00
Plinthe et corniche sapin de 0,018 x 0,310 .....	10,00	17,00	170,00
			4 650
Frais généraux .....		750	
		5 400	

V.B.I./ ab

CAMBRAI-VILLE

B.V. et bâtiments  
annexes

NOTICE

Aménagements divers  
pour l'Armée  
Allemande

1 note  
1 plan  
1 mémoire

Par note du 28 Novembre 1940 dont ci-joint copie (textes en allemand et en français), l'Officier de gare N° 57 de Cambrai, a demandé au service local V.B. divers aménagements dans le B.V. et les bâtiments annexes de cette gare, destinés aux besoins de l'Armée allemande.

Le plan également ci-joint figure les locaux intéressés par cette demande.

La dépense correspondante se monte à 16 993<sup>1</sup> 20, suivant mémoire ci-annexé.

Ces aménagements ne présentent aucun intérêt pour la S.N.C.F. et semblent devoir concerner le cantonnement et l'hébergement.

GARREAU, le 28 Novembre 1940.

Monsieur BOURG,  
Chef de District  
GARREAU

Les services locaux ordonnent :

- 1<sup>e</sup>) les installations des cabinets sont réservées à l'armée allemande. Elles doivent être nettoyées à fond et ramises en état. Dans les antichambres à droite et à gauche de l'entrée doivent être installés des lavabos (tuyauterie avec robinets, tuyaux d'écoulement, éventuellement en bois recouvert de zinc). Ces antichambres devront être consignées tant à droite qu'à gauche de façon à ce qu'elles ne puissent être utilisées que pour l'entrée de l'armée allemande.
- 2<sup>e</sup>) Le Buffet doit être immédiatement installé pour l'utilisation par les personnels de l'armée allemande. A l'aide d'un mur, il faudra séparer cette pièce de l'escalier vers les bureaux français. Le chauffage central doit être ramis en fonctionnement et la seule porte à cette pièce doit s'ouvrir vers la gauche. Toutes les fenêtres devront être occultées.
- 3<sup>e</sup>) La salle de service de l'Officier en gare doit être séparée de la salle d'attente par un mur de 3 mètres de haut environ, cette pièce devra être pourvue d'un toit et révisée à nouveau. Toutes ces pièces devront comporter des poêles assez puissants pour donner une température suffisante.
- 4<sup>e</sup>) Les cabinets construits à Cuguen-lès-Metz ne peuvent être utilisés que par l'armée allemande. Ce cabinet doit pouvoir se fermer. Il doit être ramis dans des conditions de propreté absolue.
- 5<sup>e</sup>) Tous les tableaux placés dans ces gares, qui sont destinés à l'orientation de l'armée allemande, doivent être déplacés dans l'obscurité de façon à pouvoir être lus, sans cependant de façon à ce que les rayons lumineux ne convergent point vers le haut.

Ces travaux doivent être terminés au plus tard le 8 Décembre 1940.

Herrn

B U R G T

Bahnhofsoffizier Cachrai

Die hierige Dienststelle erhält an 1:

- 1/ Die Gläsernen /Kabinette/ sind für die Deutsche Wehrmacht reserviert. Sie sind vollständig zu schließen und herzustellen. In den beiden Vorräumen rechts und links des Eingangs sind Beschläge (Scharniere mit Leitungsschloss, Abflusserinne, evnt. Holz mit Zinkblech ausgelegt) einzurichten. Die Vorräume sind nach rechts und links abzuschließen, sodass sie nur durch den Eingang für die Deutsche Wehrmacht zu betreten sind.
- 2/ Der Briefkasten ist sofort über der deutschen Wehrmacht einzurichten. Durch eine Wand ist der Raum von dem Eingang zur französischen Zugleitung und anderen räumen abtrennen. Der Raum ist mit den nötigen Tischen Stühlen und Schränken auszustatten. Die Centralheizung ist in Betrieb zu setzen und einziger als Bezug zu diesem Raum ist linke Eingang zu nehmen. Verdunkelungseinrichtung für die Fenster sind anzubringen.
- 3/ Der Dienstruum für den Bahnhofsoffizier ist von dem Foyersal durch einen 3 m hohen Wand abtrennen, dieser Raum wird mit Decke versehen und noch einmal unterteilt. Für die Raume sind brauchbare eiserne Gitter, die eine genügende Durchwärzung der Raume gewähr leisten, aufzustellen.
- 4/ Der in Cachrai-Zone für die deutsche Wehrmacht gebaute Abort ist nur für die deutsche Wehrmacht. Dieser Abort muss verschließbar gemacht werden. Er ist im geschlossenen Zustand zu übergeben.
- 5/ Alle Schilder auf diesen Bahnhöfen, die zur Orientierung der deutsche Wehrmacht dienen, müssen bei Dunkelheit so beleuchtet sein, dass sie zu lesen sind, dass aber kein Licht nach oben dringt.

Diese Arbeiten sind bis spätestens 8. Dezember 1940 fertigzustellen.

DOIT L'ETAT-FRANCAIS - Préfecture du Nord  
à la Société Nationale des Chemins de fer français, pour  
ce qui suit :

1940/41

Ligne de Saint-JUST à CAMBRAICAMBRAI-VILLE

Anénagements divers dans le B.V. et  
dans les bâtiments annexes pour  
l'Armée allemande.

I - Travaux dé à l'Entreprise et  
main-d'œuvre S.N.C.F.

Mandat N° 2019 - GATIN Henri

Fourniture et pose de lavabos

pour 3 546,-

Main-d'œuvre d'agents de la Région

188 <sup>h</sup>	10.4	1 955,20
-2°-	626h	10.83

6 779,6
---------

II - Fourniture de matériel et divers

Mandat N° 2697 - SUEUR PLUVINAGE

10m de tuyau poêle et 2 coudes plissés

pour 95,5

Mandat N° 2837 - DESINFANS

Matériel électrique

.. 368,-

Mandat N° 3575 - DESINFANS

Appareil de chauffage

.. 859,7

Mandat N° 6706 - DESINFANS

Galerifère Godin

2 .. 797,-

14.401,-

Frais généraux 10 % .....

2 592,2

16 993,2

Taxe perçue pour le Trésor.

Le présent décompte s'élève à la somme de SEIZE MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT TRENTE Francs, DEUX décimes, certifié conforme aux écritures de la S.N.C.F. (Région du Nord) par le Chef de la Subdivision de la Comptabilité.

Paris, le 25 Décembre 1940.

\*\*\*\*

V.B.E./ db

CAMBRAI-VILLE

Aménagement dans le B.V.  
de bureaux pour l'officier  
de gare

NOTICE

Par note du 26 Novembre 1940, dont copie ci-jointe (texte en allemand et traduction française), l'Officier de gare N°57 de Cambrai a demandé au service local V.B. divers aménagements dans le B.V. et les bâtiments annexes de cette gare et notamment l'aménagement de ses bureaux dans le B.V.

1 note  
2 croquis  
1 estimation

Les croquis également ci-joints figurent sommairement les dispositions réalisées à cet effet.

La dépense correspondante est évaluée, suivant estimation ci-souscrite, à 15 600 Frs. frais généraux compris.

Les travaux ne présentent aucun intérêt pour la S.N.C.F.

CAMBRAI, le 20 Novembre 1940.

Ministre des  
Travaux Publics,  
Chef de District  
CAMBRAI

Les services locaux ordonnent :

- 1<sup>er</sup>) Les installations des cabinets sont réservées à l'armée allemande. Elles doivent être nettoyées à fond et remises en état. Dans les antichambres à droite et à gauche de l'entrée doivent être installés des lavabos (muraux avec robinets, tuyaux d'écoulement, éventuellement un bac receveur de eaux) Ces antichambres doivent être consignées tout à droite qu'il gêne la façon à ce qu'elles ne puissent être utilisées que pour l'entrée de l'armée allemande.
- 2<sup>e</sup>) Le bureau doit être immédiatement installé pour l'utilisation par les personnels militaires de l'armée allemande. A l'aise d'un mur, il fera égaler cette pièce de l'accès vers les bureaux français. Le chauffage central doit être retiré en fonctionnement et le seul accès à cette pièce doit s'ouvrir vers la grande. Toutes les fenêtres devront être occultées.
- 3<sup>e</sup>) La salle de service de l'officier en gare doit être séparée de la salle d'attente par un mur de 3 mètres de haut environ, cette pièce devra faire partie d'un toit et rediviser à nouveau. Toutes ces pièces devront comporter des portes assez puissantes pour donner une température suffisante.
- 4<sup>e</sup>) Les cabinets construits à Cambrai-lesqués ne peuvent être utilisés que par l'armée allemande. Un cabinet doit pouvoir se fermer. Il doit faire venir dans des conditions de propreté absolue.
- 5<sup>e</sup>) Tous les tabliers placés dans ces cases, qui sont destinés à l'orientation de l'armée allemande, doivent être déplacés dans l'obscurité de façon à pouvoir être lus, mais dépendant de façon à ce que les rayons lumineux ne convergent point vers le haut.

Ces travaux doivent être terminés au plus tard le 8 Décembre 1940.

Maxim

B U S T  
Bahnhofoffizier Central

Die hierige Dienststelle ordnet an:

- 1/ Die Glastüren /Kabinette/ sind für die Deutsche Wehrmacht reserviert. Sie sind vollständig zu auszubern und herunterstellen. In den beiden Vorräumen rechts und links des Eingangs sind Waschgelegenheiten (sofer mit Leitungsmöglichkeiten, Abflussrinnen, evnt. Bade mit elektrisch angelegt) einzurichten. Die Vorräume sind nach rechts und links abschließen, sofern sie nur durch den Eingang für die Deutsche Wehrmacht zu betreten sind.
- 2/ Der Duschraum ist sofort für Erleichter der deutschen Wehrmacht einzurichten. Durch eine Seite ist der Raum von dem Eingang zur französischen Zugleitung und anderen raumseitig abtrennen. Der Raum ist mit den nötigen frischen Fließdecken und Stuhlen auszustatten. Die Zentralheizung ist in Betrieb zu setzen und einziger als Eingang zu diesem Raum ist linke Eingang zu öffnen. Verdunkelungsanrichtung für die Fenster sind anzubringen.
- 3/ Der Dienstruum für den Bahnhofoffizier ist von dem Kartosaal durch eine etwa 3 m hohe Wand abtrennen, dieser Raum wird mit Decke verputzen und noch einmal unterteilt. Für die Räume sind breitere dicke Seiten, die eine genügende Durchwärmung der Raumtemperatur leisten, aufzustellen.
- 4/ Der in Central-Zeuge für die deutsche Wehrmacht gebaute Abort ist nur für die deutsche Wehrmacht. Dieser Abort muss vornehmlich geschickt werden. Er ist in geschwungenen Mustern zu übergeben.
- 5/ Alle Schilder auf diesen Schlosfen, die zur Orientierung der deutsche Wehrmacht dienen, müssen bei Dunkelheit so beleuchtet sein, dass sie zu lesen sind, dass aber kein Licht nach oben dringt.

Diese Arbeiten sind bis spätestens 8. Dezember 1940 fertigzustellen.

\*\*\*\*\*

**CARNNAI-VILLE**

Anénagements dans le B.V. de bureaux pour l'Officier  
de gare

Fourniture et mise en œuvre de sapin pour confection de cloisons, revêtement, bancs et tables	6 500
Installation de l'éclairage électrique et du téléphone .....	160
Etablissement d'une cloison en maçonnerie .....	1 000
Installation d'un tambour à la porte du bureau ....	5 700
Installation de poêles avec tuyaux et accessoires .	1 860
	----- 13 226
Prix généraux .....	2 380
	-----
	15 600
	-----

Y. H. H. / 6

C17d Go JACK!

Aménagements divers  
dans le logement  
3 rue du Calvadre  
pour le Chef de  
Dépôt allemand

## NOTICES

En Septembre 1941, le Chef de dépôt allemand de Laon a demandé au Chef de District divers aménagements et travaux de révision en état du logement, 3 rue du Calvaire, qu'il occupait dans la Cité de Laon.

1 estimation      Aucune demande écrite n'a été ramise par le  
1 attestation      service allemand, mais nous avons obtenu  
                          le 1<sup>er</sup> février 1943 une attestation d'exécution  
                          de ces truvaux.

Les dépenses correspondantes s'élèvent à 6 900 Frs., compris frais généraux, suivant estimation ci-annexée.

Ces travaux sont nécessités uniquement par les besoins des Autorités d'occupation et les dépenses semblent devoir concerner le cantonnement et le logement et être imputées au compte 35-1.

Estimation des travaux  
exécutés au logement 3 rue du Calvaire, à la Cité de LAMON,  
pour le Chef de Dépôt allemand

---

Fournitures :

0 m <sup>3</sup> 3 Sable de rivière tamisé	la T. 14 <sup>f</sup>	4,20
0 m <sup>3</sup> 4 Ciment	la T. 360 <sup>f</sup>	144,00
0 m <sup>3</sup> 24 Chevrons sapin	le m <sup>3</sup> 1500 <sup>f</sup>	360,00
22 m <sup>2</sup> Planches sapin de 27 m/m	le m <sup>2</sup> 52 <sup>f</sup>	682,00
1 Lavabo de remplacement	pièces	150,00
1 Cuvette de W.C. à clapet	"	175,00
1 Réservoir de chasse	"	105,00
1 Siphon plomb de 50 m/m	"	18,00
36 Kg 750 tuyau de plomb	le Kg 11 <sup>f</sup>	404,00
66 Rouleaux papier peint	le rouleau 6	396,00
175 <sup>m</sup> Bordure	le ml 0,6	105,00
		<hr/>
		2 623,20

Main-d'œuvre :

326 heures à 10 <sup>f</sup> 20	3 191,60
Total .....	5 814,80
Frais généraux .....	1 085,20
	<hr/>
	6 900,00
	<hr/>

Ueber LAGH

LAGH, den 1. Februar 1943.

An Herrn  
Hegauet

Im September 1941 wurden von der franz. Bahnmeisterei folgende Arbeiten im Haus rue du Calvaire Nr. 5 ausgefuhrt :

eine Kellerhalfe ausbetoniert,  
eine Kellerhael fte mit einer Holzwand abgetrennt,  
Kellerdecke und Waende geweist,  
3 Giebelzimmer und Treppenhaus tapeziert,  
Kusche gestrichen,  
in Waschraum Waschbecken mit Bleirohre eingebaut,  
Klosett mit Wasserspuelung eingerichtet.

Der Dienststellenleiter :

t. R. Insp.

\*\*\*\*\*

En septembre 1941, les travaux suivants furent enicutés dans la maison située 5 rue du Calvaire, par le chef de district français :

Betonnage d'une demi -cave  
Séparation en bois dans une demi-cave  
Blanchissage du toit et des murs de cave  
3 chambres mansardées et cage d'escalier tapissées  
cuisine peinte  
une baignoire avec tuyuterie de plomb montée  
installation de WC avec chasse d'eau.

Le Chef de Service,

Minute

ANNEXE

ACQUIS

RETOUR

SAR 100

9

6026 212

CAMBRAI

—  
Installation des  
bureaux de la 55°  
Inspection Divisiona-  
naire EX dans un  
immeuble loué 35 rue  
de Lille comme consé-  
quence de l'occupation  
de ces bureaux par le  
corps de garde alle-  
mand de la gare de  
Cambrai-Ville.

NOTICE

—  
1 croquis  
1 mémoire

Par suite de l'installation en 1940, par les  
Autorités allemandes, d'un corps de garde dans  
les locaux de la 55° Inspection Divisionnaire EX  
situés dans le B.V de Cambrai-Ville, la Région du  
Nord a dû installer les bureaux de cette Inspec-  
tion dans un immeuble sis 35, rue de Lille,  
qu'elle a dû prendre en location jusqu'en octobre  
1942, bien que les anciens locaux aient été libé-  
rés en mars 1942.

Le croquis ci-joint figure la distribution  
de l'immeuble loué et les locaux affectés à  
l'Inspection Divisionnaire EX dans le B.V.

Les dépenses engagées par la S.N.C.F pour  
cette installation provisoire se sont élevées à  
13 016 Frs 1 suivant mémoire ci-annexé.

Ces dépenses n'auraient présenté aucun inté-  
rêt pour la S.N.C.F si elle avait pu disposer de  
ses propres locaux pour lesquels il n'a jamais  
été délivré d'ordre écrit de réquisition. Leur  
règlement est à effectuer par imputation au  
compte 35-13.

Copie à M. Roussel  
Déclinaison à M<sup>e</sup> Merck.

Paris, 31 MARS 1943  
NORD

Minute

VBN/vz  
Travaux exécutés  
Travaux exécutés  
par les autorités  
d'occupation.

Monsieur le Préfet,

4026 212

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint  
deux documents relatifs à des travaux concernant le  
logement et le cantonnement des troupes s'occupant  
et réalisés par la SNCF à la demande des autorités  
allemandes :

- Douai - Aménagement dans le buffet hotel d'une  
salle d'attente pour les permissionnaires  
allemands,
- Cambrai - Aménagement de sorties de secours aux  
caisses du Buffet-hôtel pour les permissionnaires  
de l'armée allemande,
- Cambrai - Installation des bureaux de la 55<sup>e</sup>  
Inspection divisionnaire exploitation  
dans un immeuble loué 3<sup>e</sup> Rue de Lille  
comme conséquence de l'occupation  
de ces bureaux par le corps de garde  
allemand de la gare de Cambrai-Ville,

M. le Secrétaire d'Etat à la Production  
Forestière et aux Communications a fait  
connaître que l'imputation des frais corres-  
pondants étaient à affecter au compte 3<sup>e</sup>-13,  
"paiements à impoter pour le compte des  
négociations allemandes".

Je vous suis obligé de vous faire bien  
faire effectuer, en faveur de la SNCF, le  
reflement du montant des deuxièmes joints

Monsieur le Préfet du  
Département du Nord  
Lille

— ces dommages et s'élevant à 9.466<sup>f</sup>,5,  
1.782<sup>f</sup>,5 et 13.016<sup>f</sup>,1, conformément aux  
indications portées sur l'invitation de  
paiement annexé à chacun de ces  
memorandum.

Veuillez agir, honneur le Préfet,  
l'expression de mes sentiments de haute  
considération -

L'Agre en chef,  
Chef du Service de la voirie  
et des Bâtiments,

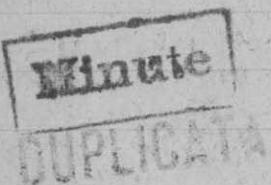
W. J. M.

Copie à M. ROUSSEL.

Mars 1943

31 MARS 1943

J. Brunet



NOTE	6 AVR 1943
9	PRAG
4026	212

VB. N/VK

Travaux ordonnés  
par les Autorités  
d'occupation

Monsieur le Préfet,

3 dossiers

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint trois dossiers relatifs à des travaux concernant le logement et le cantonnement des troupes d'occupation et réalisés par la S.N.C.F à la demande des Autorités Allemandes :

DOUAI - Aménagement dans le buffet-hôtel d'une salle d'attente pour les permissionnaires allemands,

CAMBRAI - Aménagement de sorties de secours aux caves du buffet-hôtel pour les permissionnaires de l'armée allemande,

CAMBRAI - Installation des bureaux de la 55<sup>e</sup> Inspection Divisionnaire Exploitation dans un immeuble loué 35, rue de Lille, comme conséquence de l'occupation de ces bureaux par le corps de garde allemand de la gare de Cambrai-Ville.

M. le Secrétaire d'Etat à la Production Industrielle et aux Communications a fait connaître que l'imputation des frais correspondants était à affecter au compte 35-13 "paiements à imputer pour le compte des réquisitions allemandes".

Je vous serais obligé de vouloir bien faire effectuer, en faveur de la S.N.C.F., le règlement du montant des mémoires joints à ces dossiers et s'élevant à 9 466 Frs 5, 1 782 Frs 5 et 13 016 Frs 1, conformément aux indications portées sur l'invitation de paiement annexée à chacun de ces mémoires.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments de haute considération.

L'Ingénieur en Chef

Chef du Service

de la Voie et des Bâtiments,

Monsieur le Préfet  
du Département du Nord  
à LILLE

6 AVR 1943

V.B.N. 68

7

DOUAI

NOTICE

4026

212

Aménagement, dans le  
Buffet-hôtel, d'un  
local pour les  
permissionnaires  
allemands

l note  
l estimation  
ménusire

Par note du 11 janvier 1941, dont  
ci-joint copie (textes en allemand et  
en français) l'Inspecteur technique de  
la surveillance allemande à Douai a  
transmis au service local V.B., une  
demande du 8 janvier 1941 de l'officier  
de cette gare tendant, à l'installation  
d'une salle d'attente, à l'usage de  
l'armée.

Cette salle d'attente a été aménagée  
dans les locaux du Buffet-Hôtel.

iléorie

La dépense correspondante ~~estimée~~  
~~estimation également ci-jointe est~~  
~~évaluée à 9.466 francs, S. n. c. f. non~~  
~~compté. Suivant ménusire ci-annexé.~~

Les aménagements réalisés ne présen-  
tent aucun intérêt pour la S.N.C.F. et  
paraissent devoir concerner le cantonne-  
ment et l'hébergement.

6 AVR 1943

9

4026

312

## NOTICE

V.E.N. db  
CAMBRAI

Aménagement de sorties  
de secours aux caves de  
l'immeuble occupé par  
l'Arrondissement allemand  
(Bureau de l'Intendant) et du  
Buffet-Hôtel pour les  
permissonsaires de  
(Armée allemande)

La croquis  
meilleure  
réalisation

Sur ordre verbal reçu de  
l'Arrondissement allemand installé  
dans un immeuble appartenant à la  
Banque de France à Cambrai, le  
Service local VB a procédé en  
Septembre 1940 à l'aménagement de  
sorties de secours aux caves de cet immeuble et  
de celles du Buffet-Hôtel, utilisées pour les  
permissonsaires de l'armée allemande.

Les dispositions réalisées sont figurées sur le  
croquis ci-joint. Croquis ci-joint.

Les dépenses correspondantes sont élevées  
suivant estimation également ci-joint, à 5.250 F  
pour l'arrondissement allemand et à 4.250 F pour  
le Buffet-Hôtel, à 1782,5 suivant estimation  
ci-joint.

Les travaux, pour lesquels il n'a jamais  
été fourni d'ordre écrit de réquisition ne  
présentent aucun intérêt pour le S.M.C.F., les  
dépenses correspondantes sont à supporter par  
les autorités allemandes et parissent devoir  
concerne le logement et l'hébergement.

## ANNEXE

xc

6 APR 1943

new findings have been made  
in the field of molecular biology,  
and it is clear that the  
molecular biology of the cell is  
now well understood.

4

4026

212

212

Y<sub>2</sub>BaCu<sub>3</sub>O<sub>7</sub> (YBCO)

## NOTICE

### CAMBRAI

## Installation des bureaux

de la 55<sup>e</sup> Inspection  
divisionnaire EX dans  
un immeuble loué

35 rue de  
conséquence de  
l'occupation de  
ces terrains par  
le corps de garde  
alors de la guerre  
de Campanie.

## croquis

ire EX dans  
e loué 1940, par les Autorités allemandes  
Lille comme d'un corps de garde dans les locaux  
de la 55<sup>e</sup> Inspection Divisionnaire EX situés  
dans le B V de Cambrai-Ville, la Région du Nord  
a du installer les bureaux de cette Inspection  
dans un immeuble sis, 35 rue de Lille qu'elle a  
dû prendre en location jusqu'en Octobre 1942,  
bien que les anciens locaux soient été libérés en  
Mars 1942.

Le croquis ci-joint figure la distribution de l'immeuble loué et les locaux affectés à l'Inspection divisionnaire EX dans le B.V.

Les dépenses engagées par la S.N.C.F. pour cette installation provisoire sont évaluées à 12.980<sup>f</sup>, frais généraux compris, se décomposant comme suit : suivant tableau ci-après

~~Travaux de vitrerie ..... 2.000<sup>f</sup>~~  
~~Loyer du 10/7/40 au 9/10/42 ..... 9.000<sup>f</sup>~~  
~~Frais généraux ..... 1.980<sup>f</sup>~~  
~~12.980<sup>f</sup>~~

- 6 AVR 1943

9

4026 21.2

minute

DOUAI

Aménagement, dans  
le buffet-hôtel,  
d'un local pour  
les permissionnaires  
allemands

## NOTICE

1 note  
1 mémoire

Par note du 11 janvier 1941 dont ci-joint copie (textes en allemand et en français), l'Inspecteur Technique de la surveillance allemande à Douai a transmis au service local V.B une demande du 9 janvier 1941 de l'officier de cette gare tenant à l'installation d'une salle d'attente à l'usage de l'armée.

Cette salle d'attente a été aménagée dans les locaux du buffet-hôtel.

La dépense correspondante s'est élevée à 9 466 Frs 5 suivant mémoire ci-annexé.

Les aménagements réalisés ne présentent aucun intérêt pour la S.N.C.F et paraissent devoir concerner le cantonnement et l'hébergement.

MINUTE

ANNEXE

G.B

N.C.P.  
Série  
- 6 AVR 1943  
5  
4026 | 212

CAMBRAI

ménagement de sorties de secours aux caves du buffet-hôtel pour les permissionnaires de l'armée allemande

1 croquis  
1 mémoire

NOTICE

Sur ordre verbal reçu de l'Arrondissement allemand, le service local V.B a procédé en septembre 1940 à l'aménagement de sorties de secours aux caves du buffet-hôtel de la gare utilisé pour les permissionnaires de l'armée allemande.

Les dispositions réalisées sont figurées sur le croquis ci-joint.

Les dépenses correspondantes se sont élevées à 1 782 Frs 5 suivant mémoire ci-annexé.

Les travaux, pour lesquels il n'a jamais été fourni d'ordre écrit de réquisition, ne présentent aucun intérêt pour la S.N.C.F et paraissent devoir concerner le cantonnement et l'hébergement.

Copie au Haag

— au Castelij

Décalque à M'neuk

17 26.3.43  
Y. Hanot

Paris, 29 MARS 1943 2943.

Le chef du Service de la Voie de la SNCF

à M<sup>e</sup> le Directeur du S.A.C.T. des F.F.

3 AVRIL 1943  
Ca

4026 211

IBW/vz

Travaux demandés  
par les autorités

Allemands

de Hanau  
Aachen

nouveaux exercices par les  
autorités allemandes sur les  
nouvelles demandes

1-

Marque 176 bis

Par lettres des 29 Janvier et 11 Mars 1943

je vous ai signalé des cas de refus  
des services allemands de surveillance de voies  
étaires des bons de munition-matière pour  
l'exécution de travaux ordonnés par  
ces services -

J'ai l'honneur de vous addresser  
ci-joint la copie d'une lettre du

3 mars de l'OTB d'Amiens répondant  
au chef du 2<sup>e</sup> arr<sup>de</sup> de la Voie que  
les bons matériels nécessaires par lui pour  
l'installation d'un bureau pour le Stab  
allemand s'aberrille étaient à la charge  
de la SNCF.

Cette façon de voir est en contradiction  
avec les instructions contenues dans  
les lettres des 30 Déc<sup>r</sup> 1941 et 7 Mai 1942  
du M<sup>e</sup> le Directeur général et je prie ce  
nouveau cas à votre connaissance à  
tous fins utiles.

CD  
nouveau  
77 bis  
et 112

24 MARS 1943

ET/R

COPIE

ANNEXE

Amiens, le 3 Mars 1943

U.A.B. AMIENS  
7/Hg

à Monsieur le Chef du 2<sup>ème</sup> arrondissement  
à AMIENS

NOKIA	S. V. C.
B.C.	
6 AVR 1943	
9	
7026	211

Objet- Locaux pour le service de surveillance en gare d'ABBEVILLE.

Votre lettre du 1.3.43  
Mes lettres 7/Hg du 27.2.43  
- 7/Hg du 21.IO.42

Par lettre mentionnée ci-dessus vous me demandez de vous confirmer que je m'engage aux remboursements des frais et que je vous fasse parvenir les bons-matières nécessaires pour les matériaux utilisés pour l'aménagement du local de service pour le standard allemand en gare d'ABBEVILLE.

Je vous rappelle ma lettre 7/J du 26.IO.42 relative au local du service de surveillance en gare de ST-ROCH, d'après laquelle, même l'E.B.D. est d'accord qu'il incombe à la S.N.C.F. de mettre des locaux convenables à la disposition du personnel de surveillance.

Les frais seront donc à la charge de la S.N.C.F. et c'est à elle également qui devra supporter la dépense des bons-matières.

"RIEDEL" "Reichsbahnrat"

Pour ceux de ces travaux d'un montant inférieur à 20 000 f, vous aurez donc à l'avenir à me faire connaître sur ces deux points (dépenses et matériaux), en me fournissant les listes demandées par ma lettre Veg 15 191-7/173, quelles mesures ont été prises au moment de la demande d'exécution, pour me permettre, en cas de difficultés, de saisir immédiatement la H.V.D., sans omettre de me donner également votre avis sur l'intérêt qu'ils peuvent présenter pour notre économie.

Je vous prie dès maintenant de m'adresser ces renseignements pour les travaux en cause mentionnés sur les listes que vous m'avez fait parvenir les 18 Janvier et 11 Mars 1943 (ils sont sans intérêt de notre point de vue).

Pour les travaux d'un montant supérieur à 20 000 f, vous aurez à me saisir pour chaque cas d'espèce lorsque je ne l'aurai pas été moi-même par la H.V.D., ce qui doit d'ailleurs être exceptionnel.

Pour le Directeur du Service, 26 MARS 1943  
Le Directeur, Adjoint

Signé : LEMAIRE

- Copie pour Monsieur le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments de la Région du Sud-Ouest, pour faire le nécessaire comme demandé ci-dessus.

Signé : LEBUG 26 MARS 1943

V8/N ge (B:)

Commission Favière

Lettre Vé 15 191-7

509

R<sup>me</sup> G n° 4026/210

Transmis à la Subdivision du Personnel  
et du Secrétariat, après avoir pris note.

23/4/43

Le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité

P. J. H.

M. A. D. P. S.

LISTE DES TRAVAUX D'UN MONTANT INFÉRIEUR A 20 000 F  
EXIGÉS PAR LES AUTORITÉS D'OCCUPATION.

B - TRAVAUX DE MONTANT AUCUN INTÉRÊT POUR LA S.N.C.F.

27 AVR 1943

9

4026 210

Région	Gare ou établissement	Désignation des travaux	Nom et référence de l'organisme demandeur	Date de la demande	Montant approximatif des travaux	Observations
Nord	Ligne de Boulogne à Calais. <u>PA-d'AMERIQUE</u>	Installation, sur un des quais, d'un abri pour les voyageurs.	E.R.D. Lille	6.12.42	10 300	L'E.R.D. Lille arguant de l'augmentation du trafic à ce P.A. a demandé l'installation d'un abri pour les voyageurs. Or, cet accroissement de trafic <u>est tout à fait temporaire</u> , il est dû à un apport de main-d'œuvre pour la réalisation de travaux militaires dans la Région de Boulogne et il disparaîtra dès l'achèvement des travaux en question.
						L'installation d'un tel abri ne peut, dans ces conditions, présenter d'intérêt pour les besoins du Service Commercial du Chemin de fer.
TOUCING		Séparation des Services allemands, les services français dans le bureau des commandes (établie-ment d'une cloison et d'un plafond et travaux divers).	U.b.m. Lille	14.1.43	9 500	
Armentières		Installation de rayonnages dans l'atelier des électriciens allemands.	E.B.A. Calais	25.11.41	5 000	

Région	Gare ou établissement	Désignation des travaux	Numéro de référence de l'organisme demandeur	Date de demande	Montant approximatif des travaux	Observations
	Cambrai-Ville (B.V. et bâtiments annexes)	Aménagements divers pour l'Armée allemande (Installation d'une cloison, fourraiture et pose de lavabos, d'appareils de chauffage, etc....)	Officier de gare n°57 de Cambrai	28.11.40	17 000	Travaux réalisés pour permettre l'hébergement des personnels allemands. Le règlement de la dépense étant sans équivoque à effectuer par imputation au compte 35-13, le mémoire des travaux a été adressé directement au Préfet du Nord le 1er mars 1943.
	-1°-	Aménagement d'un bureau pour l'Officier de gare (Installation de cloisons, d'appareils de chauffage, etc....)	-1°-	-1°-	15 600	
	Leon-Cité	Aménagements divers dans le logement, 3, rue du Calvaire, verbale du pour le Chef de dépôt allemand. (Détonnage et séparation dans le cave, travaux de peinture et de tapisserie, etc....)	Demande du Chef de dépôt allemand en septembre 1941		6 900	Travaux nécessités uniquement par les besoins des autorités allemandes. Le règlement de la dépense est à effectuer par imputation au compte 35.13. Le mémoire des travaux sera adressé directement au Préfet de l'Aisne.
Sel- Est	Paris-Lyon (Buffet)	Installation d'une cantine pour l'Armée allemande.	Officier de surveillance de gare	24.1.43	6 000	Le règlement de la dépense est à effectuer par imputation au compte 35.13. Le mémoire des travaux sera adressé directement au Préfet de la Seine.

de l'ordre d'autorisation à ce sujet à l'administration militaire qui effectue immédiatement en tout

cas de l'application de la procédure simplifiée aux dépenses de l'occupant et auquel il est alors fait état de l'absence de tout intérêt pour la S.N.C.F.

MML

SERVICE CENTRAL  
DES  
INSTALLATIONS FIXES

26 MARS 1943

Ratification des travaux  
ordonnés par les Autorités  
d'occupation.

Monsieur le Chef du Service Technique  
de la Direction des Chemins de Fer.

Procédure simplifiée  
applicable aux travaux  
d'un montant inférieur  
à 20 000 f.

Ve 15 191-7

509

Conformément à votre décision du 11 février 1942, relative à la procédure simplifiée applicable aux travaux d'un montant inférieur à 20 000 f., ordonnés par les Autorités d'occupation, je vous adresse, ci-joint, une liste des travaux de cette catégorie ne présentant aucun intérêt pour la S.N.C.F.

Comme vous voudrez bien le remarquer, cette liste reprend, en régularisation, quelques travaux exécutés sur la Région du Nord avant l'application de la procédure simplifiée et qui n'avaient pas encore été portée à votre connaissance.

En outre, sur la dite liste figurent également les travaux ci-après pour lesquels le règlement des dépenses est à effectuer par imputation au compte 35-13.

- Cambrai-Ville - B.V. et bâtiments annexes - Aménagements divers pour l'Armée allemande.

- Laon-Cité - Aménagements divers dans le logement, 3, rue du Calvaire, pour le Chef de dépôt allemand.

- Paris-Lyon-(Buffet) - Installation d'une cantine pour l'Armée allemande.

Pour ce qui concerne les travaux exécutés à Cambrai-Ville, le règlement de la dépense étant, sans équivoque, à effectuer par imputation au compte 35-13, le mémoire correspondant a été adressé directement par la Région du Nord à M. le Préfet du Nord.

DE PROCE-DURE A DE FAIRE LES TRAVAUX EXE-CUTS SUR LES TER-REINS  
MILITAIRES ET DES TERRITOIRES EN VIOLENCE MILITAIRE QUI SERAIENT FAISANT

ETAT: effacement des installations fixes et établissemens et de tout ce qui  
peut être considéré comme tel et tout ce qui est dans l'état de  
l'occupant militaire ou de l'autorité militaire allemande dans le territoire de la  
RÉGION DU NORD. Ici tout ce qui

SERVICE CENTRAL

DES

INSTALLATIONS FIXES

PARIS 2000

26 MARS 1943

Ratification des travaux  
ordonnés par les Autorités  
d'occupation.

Monsieur le Chef du Service Technique  
de la Direction des Chemins de Fer.

Procédure simplifiée  
applicable aux travaux  
d'un montant inférieur  
à 20 000 f.

Ve 15 191-7

EADM 111509

Conformément à votre décision du 11 février 1942, relative  
à la procédure simplifiée applicable aux travaux d'un montant inférieur  
à 20 000 f., ordonnés par les Autorités d'occupation, je vous adresse,  
ci-joint, une liste des travaux de cette catégorie ne présentant aucun  
intérêt pour la S.N.C.F.

Comme vous voudrez bien le remarquer, cette liste reprend,  
en régularisation, quelques travaux exécutés sur la Région du Nord avant  
l'application de la procédure simplifiée et qui n'avaient pas encore été  
portée à votre connaissance.

En outre, sur la dite liste figurent également les travaux  
ci-après pour lesquels le règlement des dépenses est à effectuer par  
imputation au compte 35-13.

- Cambrai-Ville - B.V. et bâtiments annexes - Aménagements divers pour l'Armée allemande.
- Laon-Cité - Aménagements divers dans le logement, 3, rue du Calvaire,  
pour le Chef de dépôt allemand.
- Paris-Lyon (Buffet) - Installation d'une cantine pour l'Armée allemande.

Pour ce qui concerne les travaux exécutés à Cambrai-Ville,  
le règlement de la dépense étant, sans équivoque, à effectuer par impu-  
tation au compte 35-13, le mémoire correspondant a été adressé directement  
par la Région du Nord à M. le Préfet du Nord.

E.V. Date: 170/108

Pour ce qui est des travaux exécutés à Laon et à Paris-Lyon, je vous prie de bien vouloir me confirmer cette imputation.

Je joins à la présente 4 copies supplémentaires de cette liste, dont une pour M.le Chef de la Délégation Française pour les Communications, deux pour M.le Président de la Délégation Economique, et une pour M.FAIVRE d'ARCIER.

Pour le Directeur du Service,

Le Directeur, Adjoint

Signé: LEMAIRE

29 MARS 1943

DÉLÉGATION

ECONOMIQUE

NORD

PARIS

943

Dossier n° 503

N° 503

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

DIM 28 MARS 43

S.N.C.F.

Service Central des  
Installations Fixes

E.V. • 170 102

M. Jutteau

Imputation des dépenses  
pour travaux ordonnés  
par les Autorités  
d'occupation

SECRETARIAT DE LA DIRECTION

S.M.P. 29 MARS 1943 NORD

Dossier 27 MARS 1943  
N° 503 / 1 292

Ve 15 191 - 7

5/0

Monsieur le Directeur  
de l'Exploitation de la Région  
du Nord,

- 1 AVR 1943

N° 1026 292

29 MARS 1943

Par annotation sur la copie qui vous a été  
adressée le 5 Janvier 1943 de ma lettre Ve  
15 191 - 7/438 même date, à M. le Chef du  
Service Technique de la Direction des Chemins de  
fer, lui adressant les listes de travaux d'un  
montant inférieur à 20 000 f, je vous ai demandé  
de conserver, en attente de la décision à inter-  
venir, le dossier relatif à l'appropriation de  
la cuisine et du réfectoire de la Croix-Rouge  
allemande en gare de Paris-Nord, dont le régle-  
ment des dépenses est à effectuer par imputation  
au compte 35 - 13.

M. FAVIERE ayant donné son accord sur cette  
imputation, je vous demande de bien vouloir lui  
adresser le dossier correspondant à M. le Préfet  
de la Seine.

Pour le Directeur du Service,  
Le Directeur, Adjoint

CLASSER  
V.B.N.d.b.

le 14/4/1943

Pris note et transmis à M. Castelin,

pour avis sur son classement.  
Le nécessaire pour (M) sera fait  
en temps utile par M. Herdt qui  
a pris note.

13 Avril 1943.

Le Chef de la Subdivision  
des Etudes de la

Décalque à M. MERCK  
Copie à M. ROUSSEL



V.B.N. Vg

Travaux ordonnés par les  
Autorités d'occupation

1 dossier  
1 copie

ANNEXE

MFT

Paris, le 22 MARS 1943

NORD TRAVAIL

30 MARS 1943

7 4  
4026 208

Le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments  
à Monsieur le Directeur du Service Central des  
Installations Fixes

Par lettre Vg du 4 mars, je vous ai informé que M. le Préfet de la Somme; à qui nous avions adressé aux fins de remboursement, les dossiers n°s 21 et 134 de la Commission Favière avec mémoires, nous réclamait, outre les originaux des ordres de travaux des Autorités Allemandes, les mémoires réglés par la S.N.C.F.

J'ajoutais que seule cette Préfecture avait formulé cette exigence jusqu'ici.

Par lettre du 5 mars dont ci-joint copie, la Préfecture de la Seine nous réclame les mêmes pièces en ce qui concerne les dossiers Nos 223, 227 et 241 et de plus, un état spécial des travaux et fournitures exécutés par les agents de la S.N.C.F.

Elle signale d'autre part que les travaux de désinfection (dossier N° 241) sont imputables au compte 15/60 et non 35/13 et demande que l'imputation indiquée sur ce dossier soit modifiée en conséquence.

Je vous avise de ces faits nouveaux depuis l'envoi de ma lettre précitée du 4 mars à toutes fins utiles.

Ci-joint en retour le dossier N° 241 à faire rectifier.

Siglé: GUILLAUME

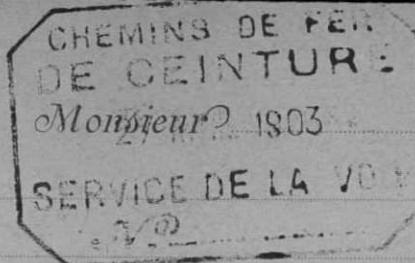
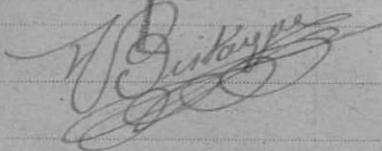
Monsieur l'Inspecteur  
de la Voie et des Travaux.  
Paris

A Versailles le 27 avril 1903

Ouvrages Métalliques - Réparations  
Note V. 7243.

Un certain nombre d'ouvrages  
ayant été réparés, j'ai l'honneur  
de vous adresser ci-joint un  
relevé des prix moyens qu'il  
conviendra d'appliquer au  
règlement de certains travaux  
se répétant fréquemment.

Le Chef de Section



A le 19

La Melle min. faire  
Économie

Copie à le Roussel

Décalque à la mairie

fr 16/3/43

Paris

Paris 22 MARS 1943 (943).

1 ANNEXE

VBR/pg

Travaux ordonnés  
par les autorités  
d'occupation

Travaux  
Exécution  
transmis en récépissé par  
autorités allemandes au  
sur leur demande

- 1 dossier  
- 1 copie

15 MARS 1943

Le chef du Service de la voirie de l'arrondissement  
à la direction du Secrétaire des Travaux

9	1000
4026	208

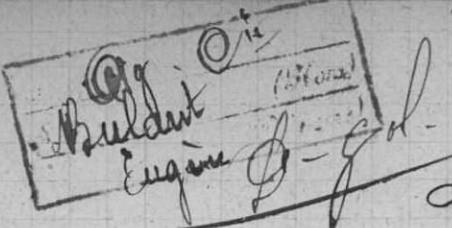
Par lettre Vz du 4 courant, je vous ai informé que le Préfet de la Somme, à qui nous avions adressé aux fins de remboursement, les dossiers n° 21 et 184 de la Concession avec mémoires, nous réclamait, outre les originaux des ordres de travaux des autorités allemandes, les mémoires réglés par la SNCF.

J'ajoutais que seule cette Préfecture avait formulé cette exigence jusqu'ici.

Par lettre du 5 courant dont ci-jt copie, la Préfecture de la Somme nous réclame en ce qui concerne les dossiers n° 223, 227 et 241 les mêmes pièces et de plus, un état épdl des travaux & fournitures exécutés par les Agents de la SNCF. ~~en ce qui concerne les dossiers n° 223, 227 et 241 de la Concession~~

Elle signale d'autre part que les travaux de désinfection (dossier n° 241) sont imputables au compte 15/60 et non 31/13 et demande que l'imputation soit effacée sur ce dossier soit modifiée en conséquence -

Je vous avise de ces faits nouveaux depuis l'événement de ma lettre précédente du 4 courant à toute fin utile.  
Si j'oublie au retour le dossier n° 241 à faire rectifier.



Dans le

NORD-10.  
Service Can.  
12 DEC 19

copie

17941

Personnel

indication d'agents convoqués  
la suite de la grève de 1910.

Mon cher Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'autorité militaire a renvoyé à la disposition du régime, à date du 20 9<sup>me</sup>, M<sup>r</sup> Boulant Eugène Domitille Lemire, Canadien (N.C.) lors de la grève de 1910.

~~vous renseignez~~  
Nous avons donné connaissance à cet agent ~~des dispositions~~ pour lui permettre d'effectuer son choix entre son ancien régime de retraite et le régime nouveau. ~~Ceux au point de vue de son droit à percevoir de retraite - dispositif qui étaient exposés à votre lettre du 15 février 1916 me communiquant réponse des Administrations à mon le Ministre des Travaux Publics à ce sujet.~~

M<sup>r</sup> Boulant serait tenu d'appeler pour le règlement de 1911 afin de lui permettre de prendre une décision en toute connaissance de cause. Je vous serais obligé de vouloir bien me faire savoir le montant des cotisations qu'il aurait à verser actuellement pour que la période qu'il a en dehors du chemin de fer soit assimilée, au point de vue de sa retraite à une période du service normal.

- 1<sup>e</sup>) D'une part, s'il demandait son maintien au régime de 1895.
- 2<sup>e</sup>) L'autre part, s'il optait pour le règlement de 1911.

A. b. d.

L'Inq-en chef de 8<sup>e</sup> de la S<sup>e</sup>.

CHEMINS DE FER  
DE CEINTURE

Le Bougat

Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 1914

On est prié de ne traiter qu'un  
objet dans une lettre

SERVICE DE LA VOIE ET DES TRAVAUX



pièces jointes 1 plan.

Le projet d'extension du parc de hangars  
d'immobilisés de Dugny, que je vous avais adressé  
le 5 Janvier 1918, avait été abandonné par suite  
des événements militaires.

Les constructions étaient commencées pour  
être transférées à La Gare (près Chelles) et  
avaient dû être abandonnées. On doit reprendre  
les installations de Dugny, mais en y apportant  
quelques modifications permettant une utilisation  
plus facile.

Ci-joint un avant-projet établi d'après les  
renseignements qui m'ont été donnés par le Capitaine  
Wimille.

Les travaux de la Gare étaient exécutés par  
une Compagnie du 5<sup>e</sup> Génie avec des travailleurs R.A.T.  
il est probable que ce même détachement va  
venir à Dugny pour exécuter le projet ci-joint.

Le Chef de Section Ppal

A. Guérin

Copie pour M. MERCIER

Copie à MM. VIGIER  
ROUSSEL

V3 N/50 (B1)

Confection de panneaux indicateurs pour les Services allemands de surveillance et pour la Wehrmacht.

16-3-43  
J. Guillaumy  
DUPLICATA  
DE LA  
MINUTE

ANNEXE

PARIS, le

22 MARS 1943

NORD TRAVAILLE

30 MARS 1943

4026 207

Le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments

à Monsieur le Directeur  
du Service Central des Installations Fixes,

— Par note Vtv 21.000-21 du 27 janvier 1941, vous nous avez informés  
que les dépenses faites pour la confection, pour les autorités de Contrôle,  
(de panneaux indicateurs, avec ou sans inscriptions, devant rester à la  
charge de la S.N.C.F.).

Ces dépenses qui s'élevaient, au 31 décembre 1942, à 196 820 f.3 compris  
frais généraux (87 588 f.20 pour l'E.R.D. Paris-Nord et 111 432 f pour l'E.R.D.  
Lille) sont demeurées imputées à l'art. 47 du chap. IV du Budget d'exploitation,  
conformément aux instructions contenues dans le P.V. de la réunion des  
Chefs de Comptabilité "V.B." du 6 janvier 1941, suivant lesquelles "l'art. 47  
doit recevoir le montant de toutes les prestations faites à la demande des  
autorités compétentes, que les dépenses leur incombent ou non"; mais, si l'on  
se réfère aux directives comptables que vous nous avez données depuis, il  
semblerait que seules devraient être maintenues à l'art. 47 précité les  
dépenses dont le remboursement incombe aux autorités allemandes.

C'est ainsi que la copie des décisions prises par la Commission Navire  
indique toujours l'art. de la nomenclature budgétaire sur lequel doivent  
être reportées les dépenses à la charge de la S.N.C.F.

Par ailleurs, c'est en vertu des instructions contenues dans votre note  
Vt 15191/7 du 14 août dernier que les dépenses relatives aux travaux pouvant  
être considérés comme concernant le logement et le cantonnement (compte 35-12)  
sont reportées de l'art. 47 au compte "Travaux pour divers".

Du fait que les dépenses visées en (a) ci-dessus ne sont pas à facturer  
aux autorités d'occupation, je vous serais obligé de me faire connaître si  
elles sont néanmoins à maintenir à l'art. 47 et, dans la négative, n'indiquer  
l'art. de la nomenclature budgétaire sur lequel elles devraient être reportées.

Je vous serais obligé de me confirmer également que les dépenses de même  
nature (35 352 f.7 au 31 décembre 1941) effectuées pour le compte de la  
Wehrmacht devront faire l'objet de séries de prestations établis conformément  
aux directives de votre note Vtv 91500 1/12 du 11 février 1941.

Sigé : GUILLAUME

Copie à M.M. VIGIER  
MERCK  
ROUSSEL

PARIS, le

22 MARS 1943

# MINUTE

V.B./N ge (B1)

Confection de panneaux indicateurs pour les Services allemands de surveillance et pour la Wehrmacht.

Le Chef du Service de la Voie & des Bâtiments

à Monsieur le Directeur du Service Central des Installations Fixes

M (informés que les dépenses faites pour la confection, pour les Autorités de Contrôle, de panneaux indicateurs, avec ou sans inscriptions, devaient rester à la charge de la S.N.C.F.)

(qui s'élevaient au 30.12.42, prévisionnées à 198.820,3 euros) trouvés gr. (87.388,20 p" l'EBD Paris N° 111.432 p" l'EBDDelle

Ces dépenses sont demeurées imputées à l'art.47 du chap. IV du Budget d'Exploitation, conformément aux instructions contenues dans le P.V. de la réunion des Chefs de Comptabilité "V.B." du 6/1/41, suivant lesquelles "l'art.47 doit recevoir le montant de toutes les prestations faites à la demande des Autorités occupantes, que les dépenses leur incombent ou non"; mais, si l'on se réfère aux directives comptables que vous nous avez données depuis, il semblerait que seules devraient être maintenues à l'art. 47 précité les dépenses dont le remboursement incombe aux Autorités allemandes.

C'est ainsi que la copie des décisions prises par la Commission FAVIERE indique toujours l'art. de la nomenclature budgétaire sur lequel doivent être reportées les dépenses à la charge de la S.N.C.F.

Par ailleurs, c'est en vertu des instructions contenues dans votre note Vt 15191/7 du 14 Août dernier que les dépenses relatives aux travaux pouvant être considérés comme concernant le logement et le cantonnement (compte 35-I3) sont reportées de l'art.47 au compte "Travaux pour divers".

Du fait que les dépenses visées en (M) ci-dessus ne sont pas à facturer aux Autorités d'occupation, je vous serais obligé de me faire connaître si elles sont néanmoins à maintenir à l'art. 47 et, dans la négative, m'indiquer l'art. de la nomenclature budgétaire sur lequel elles devraient être reportées.

Je vous remercie de me faire savoir si vous voudrez bien me confirmer également que les dépenses de même nature effectuées pour le compte de la Wehrmacht devront faire l'objet de mémoires de prestations établis conformément aux directives de votre note Vt 91300 I/2 du II/2/41.

15 MARS 1943  
8 MARS 1943

RECEUILLI

MOULIN

1

BB

RL

CLERK

SI

5  
E.B.D. Paris-Nord

M. Hennegaux

C./C.

4 I T I Jo

Envoi  
à l'ordre

TRADECTION  
(LPN 30.68)

PARIS, le 23 Mars 1943

29 MARS 1943

A la Région du Nord  
de la S.N.C.F.

P A R I S . -

Objet: Installation d'aiguilles à Vierzy.

YR 40.3 Lettres E.B.D. Paris-Nord 4 I T I Jo des 2 et 3.3.43

La traversée de jonction simple 2/4 de la gare de Vierzy se trouve sur une courbe d'un rayon de 1000 m. La T.J.D. normale que nous avons expédiée ne peut donc pas être posée. Nous vous prions de faire procéder au montage d'une T.J.D. ayant une courbe de 1000m et une tg de 0 11, sur rail du type 46 kg Nord. En remplacement du matériel utilisé pour l'installation de l'aiguille, nous mettons à votre disposition la T.J.D. qui a déjà été remise à Soissons. Les frais supplémentaires auxquels le montage donnera lieu seront supportés par la Wehrmacht.

Dest.: Région Nord (V.B.N.)

Monsieur Cartier

X. Archives.

de valeur de 2 TJ, il y a lieu, sans  
à impoter au compte F.P. 60509.

- Copie à M. Roumel f. avio  
bénéfice à M. Merck

25 MARS 1943

M. Demarteau

Signé: HARREUTHER

31  
3

- Copie à M. Warnez pour les  
de la TJD spéciale demandée et  
m'aviser de l'expédition.  
- Copie à M. Harry paris - me faire  
connaître le type de la TJD renvise  
soissons à faire renvise à M. N.F.  
Les frais supplémentaires de montage aiguille que  
ceux de chargement à Soissons et la différence

29.3

30.3

Voy 30/3

30.3

D

30.3

# Eisenbahnbetriebsdirektion

Paris Nord

41 T 1 Jo

An die  
Region Nord der SNCF  
Paris

Betr: Einbau von Weichen bei Vierzy

Bezug: Schreiben der EBD Paris Nord - 41 T 1 Jo - vom 2. und 3.3.43

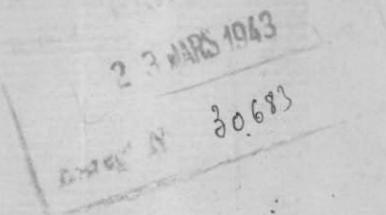
Die einfache Kreuzungsweiche 2/4 auf Bahnhof Vierzy liegt in einem Bogen mit 1 000 m Halbmesser. Die von uns zum Versand gebrachte normale doppelte Kreuzungsweiche kann daher nicht eingebaut werden. Wir bitten die Montage einer doppelten Kreuzungsweiche mit einem durchgehenden Bogen von 1 000 m Halbmesser und einer tg von 0.11 aus Schienen der Form 46 Kg/Nord schnellstens zu veranlassen. Als Ersatz für die zum Bau der Weiche verwendeten Stoffe stellen wir der SNCF die in Soissons bereits angelieferte doppelte Kreuzungsweiche zur Verfügung. Die durch die Montage entstehenden Mehrkosten werden von der Deutschen Wehrmacht übernommen.

23. März 1943

Paris, den

Rue de Dunkerque, 18

Fernsprech-Anschl. TRU. 56-96



*Maurer*

*Bob*

VB/N°c (B<sup>i</sup>)

Transmis à la Subdivision du Personnel  
et au Secrétariat, après avoir pris note.

Rougepot, Vierzy.  
échelle, Benzy.  
le -See.

Travaux de  
Superstructure

22/4/43

Le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité

*P. Reum*

a classer

*CHASSEUR*

Ex 80573

G 4026/205

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES  
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

St-QUENTIN, le II MARS 1943

RÉGION DU NORD

EXPLOITATION

6<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT

Bureau de l'Ingénieur de l'Exploitation

N° T 16227

Monsieur PIERSON

Chef de la Division des Etudes EX.

P A R I S .

Le représentant à SOISSONS de l'E.B.D. de PARIS-Nord, vient de demander à notre Inspecteur que les travaux suivants soient exécutés de suite.

" A. Gare de Longpont :

- I. La voie 5 avec les appareils s'y rattachant, aiguilles I et 5/7 devra être revue à fond. Il faudra remplacer de mauvaises traverses, des rails endommagés et des ferrailles défectueuses.
- 2/ Les aiguilles 3 et 7 sont à fixer de façon qu'on ne puisse aller sur voie 3.

" B. Gare de Vierzy :

- I. La voie 3 avec les appareils s'y rattachant, aiguilles 6/8 et 11/13 devra être revue à fond. Il faudra remplacer de mauvaises traverses, des rails endommagés et des ferrailles défectueuses.

" 2. La plaque tournante de voie 3, près de la halle est à enlever

" C. Gare de Léchelle :

La voie d'embranchement 3, appareils compris doit être revue à fond. Il s'y trouve de mauvaises traverses, des rails endommagés et des ferrailles défectueuses qui doivent être remplacés.

" D. Gare de Berzy le Sec :

La voie 6 avec les appareils s'y rattachant, aiguilles I/3, 7, 11 et 15/17 doit être revue à fond. Il faudra remplacer de mauvaises traverses, des rails endommagés et des ferrailles défectueuses.

En ce qui concerne Longpont, je pense qu'il suffira d'immobiliser les aiguilles 3 et 7 par boulon de calage cadenassé et vis à bille tiréfondées.

Pour Vierzy, je vous serais obligé de me faire connaître vos instructions en ce qui concerne la dépose de la plaque tournante de la voie 3. Elle n'était en principe utilisée que pour

.....

Copie, pour avis,  
pour Monsieur le Chef de la  
Division des Etudes V.B.

PARIS, le 25 Mars 1943.

Le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité

EV. 106  
n° 170

Copie

V.B./N go (B1)

E.P. I I 60573

Travaux d'entretien !  
Travaux d'entretien partiels  
autorisés ultérieurement, au  
sur leur demande.

Suite à la note N°4I T<sub>1</sub> Em Berv 6 (0)  
du II courant de l'E.B.D. Paris-Nord.

Je vous informe que les dépenses  
relatives aux travaux de superstructure à  
réaliser dans les gares de Longpont, Vierville &  
Berzy-le-Sec et au garage de Léchelle devront  
être imputées sur le compte E.P. I I 60573, de  
Mars 1943 lui indiquant la Série 85.

quelques dépenses sont à imputer non pas sur le compte E.P. 60573  
mais sur le compte E.P. 60551.

25/3 m

Remy

Le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité

"Roussel"

In Ferrand  
25/3  
d/B  
M. J. A. J.

PRIS NOTE

16 Avril 1943

A CLASSER

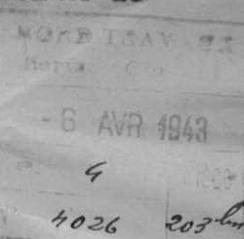
Le Chef de la Subdivision  
des Etudes du Voie

Billy

AMIENS, le 17 Mars 1943

Nouveaux  
Exécutions  
Travaux exécutés par les  
autorités allemandes sur les  
lieux demandés au

Monsieur le Chef de la Division de  
l'Entretien,



VB.N. va2

ABBEVILLELocaux pour le service  
de surveillance

-I-

Suivant vos instructions VB.N. db du 14 Septembre 1942, j'ai demandé à l'U.A.B. d'AMIENS, par lettre du 1er courant dont vous avez reçu copie, la fourniture des bons-matières correspondants aux quantités de matériaux mis en œuvre.

Or, Contrairement aux termes de votre note VB.N. db du 3 de ce mois à l'E.B.D. de PARIS-NORD l'informant que l'estimation des travaux va être soumise à l'U.A.B. d'AMIENS, aux fins d'engagement de remboursement des dépenses et de délivrance des bons-matières nécessaires, l'U.A.B. d'AMIENS, par lettre même date, dont je vous adresse ci-joint copie, nous rappelle sa lettre du 26 Octobre 1942 (annexée à ma réponse du 3 Novembre à M. MERCK) concernant le local de surveillance de ST-ROCH d'après laquelle, même l'E.B.D. est d'accord pour que les frais restent à la charge de la S.N.C.F. qui devra supporter également la dépense des bons-matières; la S.N.C.F. étant tenue de mettre des locaux convenables à la disposition du personnel de surveillance.

Les travaux prévus ne présentant aucun intérêt pour la S.N.C.F., je vous avise de cette divergence d'appréciation en vous priant de bien vouloir me faire connaître la conduite à tenir en cette occasion.

L'Ingénieur de la voie,  
Chef du 2<sup>e</sup> Arrondt,

(Section des Etudes de  
Bâtiments)

*CLASSEER*

K. Pichot  
le 29/3/43  
Original - 40.46  
Copie - 40.46  
Secrétaire  
Travaux exécutés par les  
autorités allemandes  
sur les lieux demandés

Projet de lettre à

M. Porchez le 22/3/43

pour la non fourniture des bons-matières

B.B.D. Paris-Nord  
41 T 1 Em Berv 6 (o)

C/M

Paris, le 11 Mars 1943.

TRADECTION  
(E.P.N. 30.7.96)  
E.V. • 106  
106

Travaux  
électriques  
travaux effectués par  
le service allemand  
au nom de la demande  
du 11 MARS 1943

NORD TRAVAIL  
SOCIETE  
20 MARS 1943  
G  
4028 203

15 MARS 1943

en demand

M. J. D

m. mende Réf.: néant.

133 (Henniquet) 203.  
M. Henrigeut 203

M. Henrigeut

D. H. H. 203

D. H. H. 203

Prise note  
31 Mars 1943.

A clamer

Objet: Travaux de superstructure urgents dans la région de SOISSONS.

Par la présente, nous prions la S.N.C.F. Région Nord

de faire effectuer le plus rapidement possible les travaux de  
superstructure urgents indiqués ci-dessous:

a) Gare de LONGPONT:

La voie 5, y compris les aiguilles 1 et 5/7, doit être  
entièrement révisée; les traverses en mauvais état sont à  
remplacer.

b) Gare de VIERZY:

La plaque tournante de la voie 3 (à côté de la halle  
aux marchandises) doit être déposée. On procèdera à la  
réfection totale de la voie 3 et des aiguilles correspon-  
dantes.

c) Gare de LECHELLE:

La voie 3 (y compris les aiguilles) doit être entièrement  
révisée. Les traverses en mauvais état sont à remplacer.

d) Ligne de LECHELLE à BERZY-le-Sec:

La voie 5 et les aiguilles correspondantes doivent être  
totalement révisées et les traverses remplacées comme il  
est indiqué en a) et c).

Les travaux seront à la charge de la Wehrmacht. Des  
instructions plus précises vous seront données par notre annexe  
de SOISSONS.

Dest: Région Nord (Etudes Exploitation)  
Région Nord (V.B.)  
Monsieur Cartier

Archives  
m. mende  
m. Rende  
pour l'ensemble 203  
compte E.P. 60573

(s) HARREUTHER

78/3  
Copie à M. Hardy  
pour échange à l'accord avec notre collègue Ex  
et les A.A. locaux - M'adore l'entretien  
de la ligne et le cas échéant le plan  
de modifications qui seraient demandées - Voilà la B.I.  
et la liste des matériaux sur lesquels les matériaux sont  
à remplacer ou à faire sur le contingent allemand - Pour ce qui est  
des réparations sur le compte E.P. 60573

Décalque à M. CASTELIN

Copie à M. PILLE, comme suite à ses renseignements du 11 Décembre 1941.  
à M. MERCK.

BL

fait  
3/3/43 J. Héu

MINUTE  
*Duplicata*

- 3 MARS 1943

NOTE pour EISENBAHN-BETRIEBS-DIREKTION  
PARIS-NORD



VB. R/ db.

Région du Nord

Amélioration des locaux  
du service de surveillance  
allemand

- 1 croquis -

Par lettre 41 T2 Jhg du 27 aout 1942, relative à l'affaire visée en marge, vous m'avez demandé, d'une part, l'exécution de travaux d'entretien et de transformation dans les bureaux occupés par les services allemands à Beauvais, Longueau, Abancourt, Montières et Cennovilliers (§§ A et B de votre lettre susvisée), et, d'autre part, l'installation :

- 1°- d'un bureau particulier pour le standard allemand de la gare d'Abbeville;
- 2°- de plus grande locaux pour l'Arrondissement de surveillance d'Amiens, ce dernier travail devant faire l'objet de propositions de la S.N.C.F. (, C de votre lettre).

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les travaux d'entretien et de transformation ont été réalisés immédiatement.

Pour ce qui concerne le bureau d'Abbeville, l'U.A.B. d'Amiens a, après échange de vues, adressé au service local V.E., le 5 février 1943, un croquis figurant les dispositions qu'il désire voir réaliser en définitive; ces dispositions font actuellement l'objet d'une estimation qui sera soumise incessamment à l'U.A.B. aux fins d'engagement de remboursement des dépenses et de délivrance des bons-matières nécessaires; néanmoins, sur votre demande, nous donnons l'ordre d'entreprendre immédiatement ces travaux.

Enfin, pour Amiens, je vous adresse ci-joint un croquis dressé d'accord avec l'U.A.B. et qui précise les dispositions à réaliser, lesquelles concernent l'aménagement des locaux de la permanence allemande.

La dépense correspondante peut être évaluée à 135 000 Frs environ (frais généraux compris) et devra être prise en charge par les autorités allemandes, les travaux ne présentant aucun intérêt pour la S.N.C.F.

.....

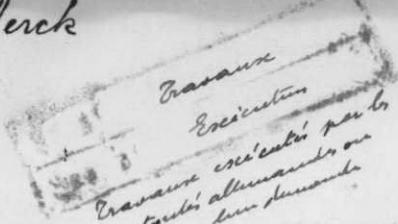
Par ailleurs, l'exécution des travaux sera subordonnée à la fournitute  
des bons-matières nécessaires ou, tout au moins, à l'engagement écrit du  
remboursement, en bons-matières, des matériaux mis en œuvre.

Signé: DEMAUX

Décalque à M. Castelnau  
Copie à M. Tille, comme suite à ses renseignements du 14 Décembre 1941  
— M. Herck

VB. N. d.f.  
Région du Nord  
Réseau

Amélioration des locaux  
du service de surveillance  
allemand



Minute

ANNEXE

fait P  
3/3/43  
3/3/43

Paris, le - 3 MARS 1943

Le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments  
NORD TRAVAIL  
30 MARS 1943  
Paris - hors

Note pour

Par lettre 41 Tz Jdg du 27 Août 1942, relative à l'affaire mise en marge, nous m'avez demandé, d'une part, l'exécution de travaux d'entretien et de transformation dans les bureaux occupés par les services allemands à Beauvais, Longueau, Abancourt, Montières et Jeumontiers (§§ A et B de votre lettre susvisée), et, d'autre part, l'installation : 1) d'un bureau particulier pour le standard allemand de la gare d'Abbeville; 2) de deux grands locaux pour l'aménagement de surveillance d'Amiens, ce dernier travail devant faire l'objet de propositions de la SNCF (§ C de la même lettre).

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les travaux d'entretien et de transformation ont été réalisés immédiatement.

Pour ce qui concerne le bureau d'Abbeville, l'UAB d'Amiens a, après échange de nos, adressé au service local VB, le 5 Février 1943, un croquis figurant les dispositions qu'il désire voir réaliser en définitive; ces dispositions font actuellement l'objet d'une estimation qui sera soumise incessamment à l'UAB aux fins d'engagement de remboursement des dépenses et de votre demande de libération des bons-matières nécessaires; attendus sur ce point, nous vous prions de bien vouloir nous faire savoir si, pour Amiens, je nous adresse ci-joint un croquis

1943  
2 mars  
1943

croquis

croquis

Dresse<sup>é</sup> à l'accord avec l'UAB <sup>équivalent</sup> précisant les dispositions à réaliser, lesquelles concernent l'aménagement des locaux de la permanence allemande, les travaux ne pas DR

la dépense correspondante <sup>peut être</sup> évaluée à 135.000<sup>l</sup> environ, (frais généraux compris) et sera être prise en charge par les autorités allemandes, les travaux ne présentant aucun intérêt pour la SNCF.

Cette conclusion  
me convient  
pas à fait, car même  
pour les A.A.  
c'est à l'inverse

Par ailleurs, en égard à son importance, cette siège  
pourra être engagé sans l'accord de la MVD Paris, et  
l'exécution des travaux sera subordonnée à la fourniture des  
bons-matières nécessaires ou, tout au moins, à l'engagement  
écrit du remboursement, en bons-matières, des matériaux  
mis en œuvre.

26-2 pas M min  
vba de Mr. Breck ay 0

A faint pencil sketch of a building facade, possibly a classical temple or a large residence. The sketch shows a central entrance flanked by columns or pilasters. Above the entrance is a triangular pediment. The facade is decorated with horizontal bands and vertical moldings. A small circular feature, like a window or a decorative element, is visible near the base of the pediment.

B.E.C.F.  
---  
Service Central  
des  
Installations Fixes  
---

Mesures prises par  
les autorités allemandes  
pour assurer la sécurité  
des convoyeurs

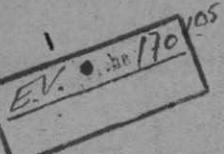
X 24 MAR 1943 X

9/33

- 3 MARS 1943

Vat CH/E

272



Monsieur le Chef du Service  
de la Voie et des Bâtiments  
de la Région de l'Ouest

Par lettre 420-474/1 590 E.V.1 du 24 Février 1943 vous me signalez que l'U.A.B. de Rennes a demandé, en raison de la fréquence des accidents survenus au cours des manœuvres, l'installation, dans diverses gares, de pancartes lumineuses et de dispositifs pourvus d'écriteaux visibles de loin, indiquant le numérotage des voies de débranchement pour permettre aux convoyeurs de retrouver facilement leur wagon.

L'E.S.D. de Paris-Ouest ayant refusé de prendre en charge les dépenses correspondant à ces travaux, vous estimez qu'il y a lieu de soumettre cette affaire à la Commission FAVIARE.

Je partage votre manière de voir et je vous prie en conséquence de m'adresser le dossier d'usage.

Pour le Directeur du Service, 11 MARS 1943

Le Directeur, Adjoint

Signé: LEMAIRE

4026 202

Copie pour Monsieur le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments de la Région EST, NORD, SUD-OUEST, SUD-EST - À titre d'instruction au cas où vous auriez à effectuer des travaux analogues.

4 MARS 1943  
à demander

à meurek

Ph. m. Vigier

Republ. Pris naturel 20/3  
Wagons  
Marten  
Pfefferkorn

18/43  
Barry a Pfefferkorn  
Avant d'y répondre

- 3 MARS 1943

Pour le Directeur du Service,  
Le Directeur, Adjoint

le mani

9.3.43  
Réclamé

BN d. 175

du statut en classe  
qui avait pris

9 SEPT 1943

CLASSEN

Service Central  
des  
Installations Fixes

- 8 MARS 1943

Imputation des travaux  
ordonnés par les  
Autorités d'occupation

Monsieur le Directeur Général,

Ve 13 191- 7

*492*

Comme suite à mes notes précédentes vous exposant les décisions prises au cours des conférences pour l'imputation des travaux ordonnés par les autorités d'occupation, j'ai l'honneur de vous faire connaître, ci-après, les décisions prises, le 23 février 1943, par M. FAVIERE, Chef du Service Technique de la Direction des Chemins de fer :

I - TRAVAUX MIS EN TOTALITE A LA CHARGE DES AUTORITES D'OCCUPATION

a) Règlement à effectuer directement par les autorités allemandes

343) N - Dunkerque - Reconstruction du local à paille démonté par le Génie allemand (28 500 f).

344) N - Vaires (dépôt) - Aménagement d'un bureau spécial pour le Service de Contrôle allemand des ateliers (33 000 f).

345) N - Ligne de Nancy-Ville à Merrey - Pont de Pont-Saint-Vincent (kil. 13,317) - Aménagement de dispositifs de mine supplémentaires (80 000 f).

346) N-E-Ligne de Moret à Roanne - Nevers - Viaduc sur la Loire (kil. 253,865) - Aménagement de dispositifs de destruction (141 000 f).

348) N - Amiens - Enlèvement de déblais provenant de l'installation de bâtiments militaires allemands et du fonctionnement d'une cantine militaire allemande (48 620 f).

349) O - Trappes-Triage - agrandissement des bureaux allemands du Service de surveillance (35 400 f).

350) N - Longueau (Ateliers du matériel roulant) - Protection contre l'incendie. Etablissement de deux forages avec fosse et rampe d'accès (410 000 f).

- 352) N - Soissons - Transfert dans le bâtiment des voyageurs des bureaux du Service de surveillance allemand (40 500 f).
- 353) C - Versailles-Chantiers - Aménagement des salles d'attente, en bureau, pour l'Officier de gare allemand (27 700 f).
- 355) S-E - Ligne de Paris à Lyon - Melun - Pont du Mée sur la Seine (kil. 42,794) - Aménagement de dispositifs de destruction (245 000 f).
- 356) S-O - Châtellerault - Installation d'une halte d'abreuvement (36 000 f).
- 357) N - Lignes diverses - Etablissement de circuits téléphoniques pour les Services allemands de surveillance (54 000 f).
- 358) N - Compiègne - Transfert, dans le bâtiment des voyageurs, des bureaux du Service de surveillance allemand (30 000 f)
- 359) N - Valenciennes - Saint-André - Etablissement d'un circuit téléphonique pour les Services allemands de surveillance (45 500 f).
- 360) E - Vaires-Triage - Report sur voie 6, du pont à bascule de la voie I DI (70 000 f).

b) Règlement à effectuer par imputation au compte 35-13 "paiements à imputer pour compte réquisitions allemandes".

- 354) E - Ateliers de Mohon - Aménagement de locaux pour le personnel allemand dans le bâtiment du Service Médical (60 000 f).

## II - TRAVAUX QUI ENRAIENT PRIS EN CHARGE :

PARTIE PAR LA S.N.C.F.,

PARTIE PAR LES AUTORITES ALLEMANDES.

n é a n t

## III - TRAVAUX A PRENDRE EN CHARGE PAR LA S.N.C.F.

- 351) S-O - Poitiers - Raccordement par aiguille, côté Tours, de la voie 33 à la voie 37 (265 000 f) (à imputer à l'art. 24 du chapitre IV du budget d'Exploitation).

## IV - TRAVAUX A PRENDRE EN CHARGE PAR L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE

- 347) S-E - Ligne de Monéteau à Saint-Florentin -  
Pontigny - Embranchement de l'atelier de chargement - Installation d'un frein chassy sur V.3. (embranchement) et d'une impasse de sécurité (125 000 f).

LE DIRECTEUR

Signé : PORCHEZ

4026

M. Merck  
M. Guérin  
M. Leclercq

Copie à Monsieur le Directeur de l'Exploitation de la Région  
de l'Est, du Nord, de l'Ouest, du Sud-Ouest, du Sud-Est  
pour information.

Travaux  
Envoi  
Travaux en cours par  
les autorités allemandes  
au peu bon demande

PARIS  
Service central  
- 8 MARS 1943  
9 1026 200

..... Annexe  
..... 12000

Copie à Monsieur le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments  
Région du Nord, de l'Ouest, du Sud-Ouest  
pour information.

- 8 MARS 1943

Pr. le DIRECTEUR  
L'ingénieur en Chef,

Chief de la Division Centrale des Etudes

Copie à Monsieur le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments  
de la Région de l'Est  
pour information.

8 MARS 1943

le demandeur

M. Merck  
M. Guérin  
M. Leclercq

Je vous adresserai dès qu'il m'aura été retourné par le  
Secrétariat d'Etat à la Production Industrielle et aux  
Communications, le dossier 354 visé au S I b). Règlement à  
effectuer par imputation au compte 35-13, pour vous permettre  
de le communiquer au Préfet du Département des Ardennes.

M. Guérin  
M. Merck 10.3

Copie à Monsieur le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments  
de la Région du Sud-Est  
pour information.

Signé : LEDUG

- 8 MARS 1943

Frire de m'adresser le décompte relatif au dossier 347 visé  
au S IV - Travaux à prendre en charge par l'administration  
de la Guerre.

Ce décompte sera adressé, par mes soins, à l'Organisation  
liquidateur de l'E.M.A./4 à Vichy, en vue de sa communication  
à l'Administration intéressée.

Signé : LEDUG

- 8 MARS 1943

classe  
19/3/43

48 11/3 18 MARS 1943  
A.P. R. B. N. 19  
Copie à Mme Pille  
M. Guérin  
M. Guérin que  
projet tout  
(mais au stage 100)  
Pettezou  
M. Guérin  
Castelain  
Roussel

L'ing.  
par information  
Déclina à M. Merck

S.N.C.F.

Service Central  
des  
Installations Fixes

- 8 MARS 1943

Imputation des travaux  
ordonnés par les  
Autorités d'occupation

Monsieur le Directeur Général,

Vé 15 191- 7

492

Comme suite à mes notes précédentes vous exposant les décisions prises au cours des conférences pour l'imputation des travaux ordonnés par les Autorités d'occupation, j'ai l'honneur de vous faire connaître, ci-après, les décisions prises, le 23 février 1943, par M. FAVIERE, Chef du Service Technique de la Direction des Chemins de fer :

I - TRAVAUX MIS EN TOTALITE A LA CHARGE DES AUTORITES d'OCCUPATION

a) Règlement à effectuer directement par les Autorités allemandes

- 343) N - Dunkerque - Reconstruction du local à paille démonté par le Génie allemand (29 500 f).
- 344) E - Vaires (dépôt) - Aménagement d'un bureau spécial pour le Service de Contrôle allemand des ateliers (33 000 f).
- 345) E - Ligne de Nancy-Ville à Merrey - Pont de Pont-Saint-Vincent (kil. 13,317) - Aménagement de dispositifs de mine supplémentaires (80 000 f).
- 346) S-E-Ligne de Moret à Roanne - Nevers - Viaduc sur la Loire (kil. 253,663) - Aménagement de dispositifs de destruction (141 000 f).
- 348) N - Amiens - Enlèvement de déblais provenant de l'installation de bâtiments militaires allemands et du fonctionnement d'une cantine militaire allemande (48 620 f).
- 349) O - Trappes-Triage - Agrandissement des bureaux allemands du Service de surveillance (35 400 f).
- 350) N - Longueau (Ateliers du Matériel Roulant) - Protection contre l'incendie. Etablissement de deux forages avec fosse et rampe d'accès (410 000 f).

- 352) N - Soissons - Transfert dans le bâtiment des voyageurs des bureaux du Service de surveillance allemand (40 500 f).
- 353) O - Versailles-Chantiers - Aménagement des salles d'attente, en bureau, pour l'Officier de gare allemand (27 700 f).
- 355) S-E - Ligne de Paris à Lyon - Melun - Pont du Mée sur la Seine (kil. 42,794) - Aménagement de dispositifs de destruction (245 000 f).
- 356) S-O - Châtellerault - Installation d'une halte d'abreuvement (38 000 f).
- 357) N - Lignes diverses - Etablissement de circuits téléphoniques pour les Services allemands de surveillance (54 000 f).
- 358) N - Compiègne - Transfert, dans le bâtiment des voyageurs, des bureaux du Service de Surveillance allemand (30 000 f).
- 359) N - Valenciennes - Saint-Amand - Etablissement d'un circuit téléphonique pour les Services allemands de surveillance (45 500 f).
- 360) E - Vaires-Triage - Report sur voie 6, du pont à bascule de la voie I D I (70 000 f).

b) Règlement à effectuer par imputation au compte 35-13 "paiements à imputer pour compte réquisitions allemandes".

- 354) E - Ateliers de Mohon - Aménagement de locaux pour le personnel allemand dans le bâtiment du Service Médical (60 000 f).

#### II - TRAVAUX QUI SERAIENT PRIS EN CHARGE :

PARTIE PAR LA S.N.C.F.,  
PARTIE PAR LES AUTORITES ALLEMANDES.

n é a n t

#### III - TRAVAUX A PRENDRE EN CHARGE PAR LA S.N.C.F.

- 351) S-O - Poitiers - Raccordement par aiguille, côté Tours, de la voie 33 à la voie 37 (265 000 f) (à imputer à l'art. 24 du chapitre IV du budget d'Exploitation).

#### IV - TRAVAUX A PRENDRE EN CHARGE PAR L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE

- 347) S-E - Ligne de Monéteau à Saint-Florentin - Pontigny - Embranchement de l'atelier de chargement - Installation d'un frein chassy sur V.3. (embranchement) et d'une impasse de sécurité (125 000 f).

LE DIRECTEUR

Signé : PORCHEZ

M. Merck  
M. M. Guiby  
M. Leclercq

DU 8 MARS 1943 ANNEXE

8426

Copie à Monsieur le Directeur de l'Exploitation de la Région  
de l'Est, du Nord, de l'Ouest, du Sud-Ouest, du Sud-Est  
pour information.

- 8 MARS 1943

H. Guillonneau

Pref. DIRECTEUR

L'Ingénieur en Chef,

Chef de la Division Centrale des Etudes

Copie à Monsieur le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments  
Région du Nord, de l'Ouest, du Sud-Ouest  
pour information.

8 MARS 1943

N° 703 / 1 290

Signé: LEDUG

8 MARS 1943

DU 8 MARS 1943

de demande n° 103

M. Merck M. Leclercq  
M. Vichy

Copie à Monsieur le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments  
de la Région de l'Est  
pour information.

24 MARS 1943

4026 290

Je vous adresserai dès qu'il m'aura été retourné par le  
Secrétariat d'Etat à la Production Industrielle et aux  
Communications, le dossier 354 visé au § I b). Règlement à  
effectuer par imputation au compte 35-13, pour vous permettre  
de le communiquer au Préfet du Département des Ardennes.

Signé: LEDUG - 8 MARS 1943

Copie à Monsieur le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments  
de la Région du Sud-Est  
pour information.

Prière de m'adresser le décompte relatif au dossier 347 visé  
au § IV - Travaux à prendre en charge par l'Administration  
de la Guerre.

• Ce décompte sera adressé, par mes soins, à l'Organe  
liquidateur de l'E.M.A./4 à Vichy, en vue de sa communication  
à l'Administration intéressée.

Signé: LEDUG - 8 MARS 1943

Copie à M. Roussel  
M. de Chauvigny  
décalque à M. March

Paris, ~~8~~ <sup>29</sup> Mars 1943.

2 Annexes.

N° 15.191-7

439

Off le  
27/3/43

Le Chef du Service de la Voie des Bains  
à M. le Directeur du S. C. des T. F.

VBN/VG

Imputation des travaux  
ordonnés par les  
Autorités d'occupation

Travaux  
évacuation  
d'ateliers évacués par la  
partie allemande ou  
par leur demande

Votre annotation, sur la copie que vous  
m'avez adressée, de votre lettre du 28 Décembre  
dernier, référence ci-dessous, à M. le Directeur  
Général, concernant l'installation des bureaux  
de l'E.B.D. de Paris-Nord (dossier n° 225 de la 6<sup>e</sup> Section)  
permettra de faire régulariser la fourniture  
du mobilier auprès de l'Administration  
Principale, une estimation détaillée de  
cette fourniture de montant = 463.110.

2 Mars 1943

CLASSÉ

My Wm G

ÉCALQUE à M. MERCK  
Copie à M. M. ROUSSEL.  
de CHAUMONT.

Minuté

V.R : 15 191-7  
434

VB. N/VG

ANNEXE

G.B

Paris, le 8 MARS 1943



Imputation des  
travaux ordonnés  
par les Autorités  
d'occupation

Le Chef du Service de la Voie  
et des Bâtiments  
à Monsieur le Directeur du Service  
Central des Installations Fixes

Votre annotation sur la copie que vous  
m'avez adressée de votre lettre du 23 décembre  
dernier, référence ci-contre, à M. le Directeur  
Général, concernant l'installation des bureaux  
de l'E.B.D de Paris-Nord (dossier n°225 de la  
Commission Favière).

-i-

Veuillez trouver ci-annexée, pour vous  
permettre de faire régulariser la fourniture  
du mobilier auprès de l'Administration Supé-  
rieure, une estimation détaillée de cette  
fourniture se montant à 463.110 Frs.

Signé: GUILLAUME

VB N° 6

PH 31 Monsieur Merck 4026 199

Chef du Service des dommages de guerre

Je vous retourne ci-joint  
la lettre Ré 15.191-7 du 23

décembre 1942 <sup>434</sup> de Monsieur Pouhet,  
avec le détail de l'estimation  
du mobilier, demandé en  
D de votre note.

25/II

Le Chef de  
l'Inspection des BâtimentsDollmann

26/II

PRÉFECTURE  
DU DÉPARTEMENT  
DE LA SEINE

Direction des Affaires  
de Réquisitions et d'Occupation  
BUREAU du Règlement  
des Factures et Mémoires  
50, Rue Turbigo, PARIS (3<sup>e</sup>)

LE PREFET DE LA SEINE

à

Monsieur l'Ingénieur en Chef du Service  
de la Voie et des Bâtiments

Société Nationale

des  
Chemins de Fer Français  
rue de Dunkerque  
PARIS (Xème)

*11497*

S<sup>m</sup> Travaux  
Subd<sup>r</sup> Execution  
Travaux exécutés par les  
entreprises allemandes au  
Toutefois jet demandes  
référence : Votre lettre du 15 FEVRIER 1943  
(V.B./ N vg).

pour les troupes d'occupation.

Par votre lettre citée en référence,  
vous avez demandé le remboursement des travaux exé-  
cutés à la gare Paris-Nord par différents entrepre-  
neurs.

J'ai l'honneur de vous retourner le  
dossier ci-joint en vous priant de me faire par-  
venir :

1<sup>o</sup>) - l'original des réquisitions des 30 OCTOBRE  
et 11 DECEMBRE 1940. Ces pièces me sont in-  
dispensables pour me permettre de poursuivre  
le recouvrement sur les autorités allemandes  
des sommes payées par mes soins au compte  
35/I3.

2<sup>o</sup>) - les mémoires acquittés par les entrepreneurs.

Rapporté le  
26-3-1941

CHABUDER

5 MARS 1943

19

PARIS, LE

8 MARS 1943

m dimanche

y.

m midi -

NORD-TRAVAUX	
81/12/1943	PIÈCE
RÉP <sup>r</sup> C	N° 1025
198 b	

3°) - l'état spécial des travaux et fournitures exécutés par les agents de la Société des Chemins de Fer français.

D'autre part, je vous signale que les travaux de désinfection sont à la charge de l'Etat français et, de ce fait, imputables au compte IS/60. Je vous prie donc, en conséquence, de vouloir bien modifier l'imputation indiquée.

Pour le Préfet et par autorisation :

Le Directeur des Affaires de  
Réquisitions et d'Occupation.  
Le Chef de Bureau,



Copie à M.M. PEFFERKORN  
MERCK

Paris, le

BD

4/3/43  
A. Leclercq

5/3/43

- 3 MARS 1943

1000

9

4026

198

V.Z. 60.020-14  
453

V.B/H.V.K.

Travaux exécutés  
pour les  
Autorités d'occupation

-:-:-:-

Le Chef du Service de la Voie  
et des Bâtiments,

à Monsieur le Directeur,  
du Service Central des  
Installations Fixes.

Suite à votre lettre du 3 Décembre 1942,  
référence ci-contre, veuillez trouver ci-  
annexée la liste des travaux exécutés en 1942  
pour les Autorités Allemandes, avec l'indication  
des tonnages de cuivre et de plomb utilisés.

-3-

J'attire votre attention sur ce que les  
tonnages marqués d'une X sur cette liste, sont  
déjà repris sur l'état qui vous a été adressé  
le 3 Février 1943, suite à votre lettre

Vtm.64.000-2 du 31 Décembre 1942, des métaux  
503 nom ferreux mis à la disposition  
des Autorités Allemandes ou utilisés pour elles  
à un titre quelconque dans la période du 1er  
Juin au 31 Décembre 1942.

A: Leclercq

- 8 MARS 1940

TRAVAUX EXECUTES POUR LES AUTORITES d'OCCUPATION

646 141

Emplacement	Désignation des travaux	H.V.D. intéressée	Cuivre (Kgs)	Plomb (Kgs)
Compiègne	Etablissement à une prise d'eau potable pour le remplissage des wagons citerne allemands	Paris-Nord	"	X 45 kgs
Méru	Déplacement de lignes télégraphiques	-d°-	X 47 k 100	"
Anisy-Pinson et Chailvet-Urcel	Installation du contrôle de fonctionnement de signaux d'arrêt	-d°-	60 k	"
St-Quentin-Gare	Hôtel du Départ - Alimentation des lavabos et évier pour les fonctionnaires du Service Allemand de Surveillance	Bruxelles	0 600 k	25 k
Compiègne-Gare	Remise en état des postes d'eau potable des quais I et II	Paris-Nord	X 2 500 k	"
Soissons	Raccordement de l'annexe de l'E.B.D. Paris-Nord au Réseau téléphonique français S.N.C.F.	-d°-	X 5 k	"
Margival	Installations téléphoniques	-d°-	X 15 k	"
-d°-	Révision de la Signalisation Matériel d'enclenchement de Serrures Bouré	-d°-	X 20 k	"
Vauxsillon	Déplacement de lignes télégraphiques	-d°-	X 57 k	"
Tergnier-Buffet	Déplacement du bureau de l'Officier de Gare	Bruxelles	X 1 600 k	"
Tergnier - B.V.	Aménagement des Bureaux de l'Officier de Gare dans les Bureaux du Chef de Gare Français	-d°-	X 3 200 k	X 8 k
	A reporter.....		212,000 k	78 k
				.....

Emplacement	Désignation des travaux	H.V.D. intéressée	Cuivre (Kgs)	Plomb (Kgs)
	Report.....		212 kgs	76 kgs
St-Quentin	Immeubles 25 et 27 Bd Cordier occupés par Agents Allemands de Surveillance - Alimentation en eau des lavabos et évier	Bruxelles	× 0 <sup>k</sup> 300	× 16 <sup>k</sup> 500
St-Quentin - Buffet	Alimentation en eau de la cuisine des Autorités Allemandes	-d°-	× 0 <sup>k</sup> 600	× 40 <sup>k</sup>
Lille-Délivrance	Hôtel occupé par des Agents Allemands de Surveillance - Fourniture de matériel de protection contre l'incendie	-d°-	× 2 <sup>k</sup> 250	"
Valenciennes	Séparation du réseau téléphonique Allemand de Surveillance du Réseau S.N.C.F.	-d°-	× 2 <sup>k</sup>	"
Blanc-Misseron	Installation d'une relation téléphonique entre le Standard S.N.C.F. et le bureau du Chef de Gare Allemand	-d°-	× 2 <sup>k</sup>	"
Ligne de Valenciennes à St-Amand	Installation d'une relation téléphonique entre le Standard Allemand de Valenciennes et le bureau du Chef de Gare Allemand de St-Amand	-d°-	× 30 <sup>k</sup>	"
Coudekerque-Dépôt	Foyer des Mécaniciens - Réparation des lavabos et fuites pour les Services Allemands	-d°-	× 1 <sup>k</sup>	× 17 <sup>k</sup>
Dunkerque	Hôtel Neptune Place de la Gare occupé par Agents de Surveillance Allemands - Remplacement des tuyaux de plomb des lavabos.	-d°-	"	× 11 <sup>k</sup>
Paris-Nord	Cour des Arrivées - Baraquements de la Croix-Rouge Allemande - Pose de robinets s/lavabos - Installations électriques -	Paris-Nord	× 1 <sup>k</sup> 500 1 <sup>k</sup>	"
- d° -	Bâtiment, 18 Rue de Dunkerque (2 <sup>e</sup> étage) Pose d'une installation sanitaire bureau allemand N° 205	-d°-	"	× 464 <sup>k</sup> 922
- d° -	Cantine allemande - Réparation de fuites d'eau.	-d°-	"	× 1 <sup>k</sup> 500
- d° -	Bâtiments, 18 Rue de Dunkerque Déplacement du téléphone bureaux 215-215 - Installation éclairage de secours bureaux 205 - 206	-d°-	3 <sup>k</sup>	20 <sup>k</sup>
-d°-	Bâtiments, 18 rue de Dunkerque - Bureaux occupés par l'E.S.D.-Déplacement de Centraux téléphoniques (2 standards)	-d°-	75 <sup>k</sup>	× 790 <sup>k</sup>
		à reporter	330,650	1438,922

Emplacement	Désignation des travaux	H.V.D. intéressée	Cuivre (Kgs)	Plomb (Kgs)
	Report.....		330 <sup>k</sup> 650	1438 <sup>k</sup> 922
Paris-Nord	Bâtiments, 18 Rue de Dunkerque Locaux occupés par l'E.B.D. Réparations diverses et modifications d'entretien courant	Paris-Nord	X <sub>12</sub> <sup>k</sup>	X <sub>20</sub> <sup>k</sup>
La Chapelle-Triage	Construction d'un baraquement pour les besoins des Services Allemands de Surveillance - Amende d'eau	-d°-	0 <sup>k</sup> 400	"
Albert	Déplacement de la ligne télégraphique Km.154/100 à 154/300 pour une batterie de D.C.A.	Bruxelles	X <sub>10</sub> <sup>k</sup> 400	"
Albert	Pose d'un circuit téléphonique entre la gare et le domicile du Chef de Gare Allemand	-d°-	X <sub>31</sub> <sup>k</sup> 200	"
Arras	Détournement de 2 circuits téléphoniques sur appuis P.T.T.	-d°-	X <sub>246</sub> <sup>k</sup>	"
Ligne Douai-Arras	Vitry à Douai - Pose d'un circuit téléphonique de Surveillance Allemand	-d°-	X <sub>286</sub> <sup>k</sup>	"
St-Pol	Report du Standard téléphonique dans le nouvel abri	-d°-	X <sub>24</sub> <sup>k</sup>	X <sub>96</sub> <sup>k</sup>
St-Pol	Modification de la conduite d'eau à la traversée de la fouille de l'abri	-d°-	"	X <sub>10</sub> <sup>k</sup>
Lens-Dépôt	Foyer des Mécaniciens - Pose de lavabos	-d°-	X <sub>25</sub> <sup>k</sup>	X <sub>60</sub> <sup>k</sup>
Epinay-Villetaneuse	Modification des lignes aériennes pour permettre les tirs de D.C.A.	Paris-Nord	75 <sup>k</sup>	
Amiens	Fourniture de matériel téléphonique à l'U.A.B.	-d°-	1 <sup>k</sup>	
Paris	Fourniture de matériel téléphonique à l'E.B.D.	-d°-	4 <sup>k</sup>	
Longueau	Relation téléphonique entre le bureau du Service Allemand de Longueau et l'abri affecté à ce Service	-d°-	2 <sup>k</sup> 500	
	à reporter.....		1048 <sup>k</sup> 150	1624 <sup>k</sup> 922
				****

Emplacement	Désignation des travaux	H.V.D. intéressée	Cuivre (Kgs)	Plomb (Kgs)
	Report.....		1045 <sup>k</sup> 150	1624 <sup>k</sup> 922
La Chapelle-Triage	Relation téléphonique entre le Bureau du Service Allemand de Surveillance et le Standard Allemand de la Gare de Paris	Paris-Nord	30 <sup>k</sup>	
Gare d'Amiens	Prolongement jusqu'à la Cabine 1, pour le Service Allemand de Surveillance, de la relation téléphonique Cabine 3 - Poste C	-1°-	70 <sup>k</sup>	5 <sup>k</sup>
			1145 <sup>k</sup> 150	1629 <sup>k</sup> 922
			=====	=====

SNCF

~~Minute~~

3/43

Région des Nord ANNEXE

Travaux exécutés par les autorités d'occupation

4026 398

Emplacement	Désignation des travaux	H.V.D. intéressé	Cuivre (Kgs)	Plomb (Kgs)
Compiègne	Établissement d'une prise d'eau potable pour le remplissage des wagons citernes allemands	Paris-Nord	"	x 45 Kgs
Verneuil	Déplacement de lignes télégraphiques	- do -	x 47 K. 100	"
Auvers-Picardie et Châlons - Creil	Installation du contrôle de fonctionnement de signaux Tanit	- do -	60 K.	"
Houquin-gare	Hôtel du Départ - Réparation des barabas et éviens pour les fonctionnaires du 1 <sup>er</sup> att <sup>e</sup> de l'armée	Bruxelles	0 K. 600	25 -
Compiègne-gare	Rénovation en état des postes d'eau potable des quais I et II	Paris-Nord	x 2 K. 500	"
Torcy	Raccordement de l'annexe de l'ED Paris-Nord au réseau téléphonique français SNCF	- do -	x 5 Kgs	"
Margival	Installation téléphoniques	- do -	x 15 Kgs	"
"	Réparation de la signalisation - Matériel d'enclanchement STB. de serrures Bourré.	- do -	x 20 K.	"
Vauvillers	Déplacement de lignes télégraphiques	- do -	x 57 Kgs	"
Berguier-Bonnel	Déplacement du bureau de l'officier de gare	Bruxelles	x 1 K. 600	"
Beugny - B.V.	Aménagement des bureaux de l'officier de gare des bureaux chef de gare français	- do -	x 3 K. 200	x 8 Kgs
	à reporter		212,000	78 K
			734 P	→

2e ave

# Bulant Eugène

Vu J.

ANNEXE



Cantonnier à Amiens (2<sup>e</sup> arrt)

— Souhait d'un rappel officiel <sup>(du 13 oct 1910)</sup> de M. Cœuf, chef de district à P. Roch :

"Le 12 d<sup>r</sup> à 12 heures matin, les cantonniers Tellot et Booth et le bûcheron, qui rentraient manger à leur domicile, ont déclaré avoir vu un groupe de 20 gendres qui attendaient leur sortie pour essayer de les débâcher."

Le cant. Tellot affirme avoir reconnu le cant. Bulant, ou du moins l'Amiens, comme étant l'un des plus acharnés....

Le cant. Booth affirme avoir reconnu le cant. Bulant par lettre du 13 oct 1910. M. Bouhaud ajoute :

Bulant est le seul agent qui ait quitté le siège de la femme

11. C'est le P. du greviste

Je lui ai envoyé une lettre de mise en demeure <sup>mais</sup> l'accusation n'a pas été retournée. Je ne suis donc pas satisfait que cette lettre ait l'interimi.

En outre Bulant n'a pas répondu à l'ordre d'appel qui a été parvenu hier au soir. C'est un agent amy aigné qui s'est plaint à moi au début de l'année pour qu'il n'avait pas été augmenté. Je leur ai dit qu'il y a lieu de révoquer son contrat au moins, tenant compte qu'il n'a eu qu'une seule promotion de trois mois, ou le suspendre pour un certain temps; mais en tout donnant tout

M. Rossignol, après avoir vu M. Leppien, atteste que, lorsque il sera établi, Bulant a été touché soit par la mise en demeure, soit par l'ordre d'appel. Il n'a pas répondu, ~~mais~~ la révocation sera évidemment immédiate il ne avisé le 14 oct. M. Bouhaud.

Alors-ci répond le 1<sup>er</sup> octobre en confirmant que Bulant a bien été

<u>2 Héquentin</u>	Tunnels 2 à 4 Bls Corde occupés par agents allié de surveillance. Alimentation en eau des lavabos d'évier.	Bruxelles	212,- * 0K. 300	78,- * 16K. 500
Héquentin - Bouffel	Alimentation en eau de la cuisine des autorités allié.	-do-	* 0K. 600	* 40 K.-
Lille - Delivrance	Hotel <del>**</del> occupé par des Agents allié de surveillance - <del>protection contre</del> fourrière de matériel de guerre	-do-	* 2K. 250	"
Valenciennes	Réparation du réseau téléphonique allié de surveillance du réseau SNCF	-do-	* 2 K.-	"
Blanc-Misseron	Installation d'une relation télépho- nique entre le Standard SNCF et le bureau du chef de gare allié.	-do-	* 2 K.-	"
gare ligne de Valenciennes à Hénin	Installation d'une relation télépho- nique entre le Standard allié de Valenciennes et le bureau du chef de gare allié de Hénin	-do-	* 2 K.-	"
Coquelles - Dépôt	Foyers des Melanciens - Réparation des lavabos & fuites pour les services allié.	-do-	* 1 K.-	* 17 K.-
Dunkerque	Hotel Neptune place de la gare occupé par agents de surveillance allié. Remplacement des tuyaux de plomb des lavabos	-do-	"	* 11 K.-
Paris - Nord	Cour des serres - Barrageau- t de la croix Rose allié. Pose de robinets & lavabos. Installations électriques.	Paris-Nord	* 1K. 500 1K. 000	" "
- do -	Bâtiment 18, Rue de Dunkerque (2 <sup>e</sup> étage) - Pose d'une installa- tion sanitaire au bureau allié n° 205	-do-	"	* 464. 922
- do -	Cantine allié - Réparation de fuites d'eau	-do-	* 1 K. 500	"
- do -	Bat. 18, Rue de Dunkerque déplacement du téléphone bureau 213-211 Installation éclairage de deux bureaux 205-206	-do-	3 K.-	20,-
- do -	Bâtiment 18 Rue de Dunkerque Déplacement du téléphone bureau 213-211 Installation éclairage de deux bureaux 205-206	-do-	* 75 K 330 K. 650	* 790 K. 143 K. 922

# Gare de St Roch.

Le 12 octobre à 12 heures moins

13/10

cantonniers Peltot et Boitte et le temporaire Hugart  
qui retournaient manger à leur domicile ont déclaré avoir  
par un groupe de 20 grévistes qui attendaient leur sortie  
essayer de les débarasser.

Par exemple  
l'opposition

Le cantonnier Peltot affirme avoir

vu à l'entrée le cantonnier Bellant du district d'Amiens comme  
l'un des plus acharnés ainsi que le temporaire  
occupé à Amiens

Le cantonnier Boitte affirme avoir vu  
le cantonnier Bellant et le temporaire Léchopier  
chahut. Il a également reconnu le garde supplémentaire  
mais ce dernier ne les a pas insultés.

Le temporaire Hugart affirme avoir vu  
le temporaire Léchopier. Il ne connaît pas les deux derniers.



Copie de ce rapport est adressée à  
M. M. l'Ingénieur en chef de l'Entretien  
l'Ingénieur de la Voie  
l'Inspecteur Chef de section

St Roch, le 13 octobre

Le chef de district  
A. Lécile

	Report		330, <sup>K</sup> <sub>60</sub>	1438, <sup>K</sup> <sub>922</sub>
Paris - hort	Batiment : 18, Rue de Dunkerque Locaux occupés par l'EBG. Réparations diverses et modifications d'entretien courant	Paris-Nord	<sup>x</sup> 12 R <sub>0</sub>	<sup>x</sup> 20 R <sub>0</sub>
La Chapelle-tray	Construction d'un baraquement pour les besoins des Services All <sup>ies</sup> de surveillance - Aménagement	- do -	0 R <sub>400</sub>	"
Albert	Déplacement de la ligne télégraphique Km. 154 <sup>100</sup> à 154 <sup>300</sup> pour un batterie Bouxelles	Bouxelles	<sup>x</sup> 10. 400	"
Albert	Posé d'un circuit téléphonique entre la gare et le domicile du chef de gare All <sup>ies</sup>	- do -	<sup>x</sup> 31 R <sub>2</sub>	"
Arras	Détournement de 2 circuits télépho- niques sur appuis PTT	- do -	<sup>x</sup> 246 R <sub>,-</sub>	"
Ligne Douai-Arras	Vitry à Douai - Posé d'un circuit téléphonique de surveil- lance allemand.	- do -	<sup>x</sup> 286 R <sub>0</sub>	"
Ht Pol	Report du Standard téléphonique dans le nouvel abri	- do -	<sup>x</sup> 24 R <sup>0</sup>	<sup>x</sup> 96 R <sup>0</sup>
Ht Pol	<del>modification</del> - modification de la conduite d'eau à la traversée de la fosse de l'abri	- do -	"	<sup>x</sup> 10 R <sup>0</sup>
Leus - dépôt	Foye des boulangeries - pose de lavabos	- do -	<sup>x</sup> 25 R <sub>0</sub>	<sup>x</sup> 60 R <sub>00</sub>
Spinay Villetanneuse	Modifications au foyers aériens pour permettre le pris aux ca	Paris. Nord	754	
Amiens	Tourbillon a matinée téléphonique à l'U A B	d°	147	
Namur	Tourbillon a matinée téléphonique à l' A B D	d°	447	
Longman	Relais de téléphonique entre le bureau du service allemand de Longman et l'autre affecté à service à reporter	d°	247 500 1048 K <sub>150</sub>	<u>1624 R<sub>922</sub></u>

903  
Demande d'emploi  
E. Bulot

M. Tonval ci-joint  
M. Tonval  
17 Janv 91

M. Bellet  
Rejoindre que nous ne  
possessons pas d'autre  
pour une prochaine  
vacance.

16 Janv

Mr. Taine  
17 Janv 91

Demande d'emploi  
E. Bulot

ci-joint

Douai, le 15 fev. 1891

\* 16 FEV. 91 \*

CHEMIN DE FER DE L'ORDRE  
TRAVAUX &c  
SERVICE CENTRAL  
N: 122 a A6

CLASSE

Comme suite à la demande d'emploi que je  
ai adressé le novembre dernier et d'après l'examen  
j'ai subi à Lille le 17 du même mois, vous avez  
m'informer, le 9 décembre, qu'il n'existait alors aucun  
emploi disponible dans votre service, mais que bientôt  
une place était prise de ma demande pour y avoir égale-  
ment aussitôt qu'une vacance se produirait.

Vous me permettrez, Monsieur l'Ingénieur en chef,  
d'implorer votre bienveillance pour sauver d'une  
situation pénible un jeune homme de 23 ans qui est  
à la charge de ses parents.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ingénieur en chef,  
l'expression de plus profond respect de

Votre très humble et très obéissant serviteur

E. Bulot

Ancien élève de l'Ecole Normale de Douai, pourvu du  
brevet supérieur, réussi à cet examen le 1<sup>er</sup> sur 26 candidats à la session  
d'octobre 86 - possesseur d'une lettre de félicitations de son directeur  
départemental pour zèle et dévouement apportés dans l'exercice de ses  
fonctions. Démissionnaire pour motifs financiers.

Rue St. Jacques 26 9

	Report		1048, 1/10	1624, 1/922
La chapelle-brize	Relation téléphonique entre le bureau du père alouard et la boulangerie et le Standard alouard de la gare de don	Pari. Nrd	30 kg	
Gare d'Armenes	Redoublage jusqu'à la cabine 1, pour le père alouard au boulanger, à la relation téléphonique cabine 3. Porté à	d°	$\frac{70 \text{ kg}}{1148, 1/10}$ <hr/>	$\frac{5 \text{ kg}}{1629, 1/922}$ <hr/>

Copie à M. Pfefferkorn  
Krech

Paris, 4 février 1943

5 Mars 1943

Ministre

Vz. 60.020-14  
4/3

VBN/VZ

Travaux exécutés par  
les autorités d'occupation

- 3 -

4 Mars 1943

Communication  
M. Pfefferkorn  
pour la lettre ci-jointe  
du 3/2 cette Poste  
19/2

M. Pfefferkorn  
à mes dépêches 31 déc. 1942.

gravure  
émission  
Toujours en vente par la  
autorisation de l'occupant ou  
par l'administration

Le chef du Service de la brie des Batailles  
à M. le Directeur du Secrétariat des I.F.

Réfut à votre lettre du 3 déc. 1942  
référence ci-dessus, veuillez trouver ci-dessous  
la liste des travaux exécutés en 1942 par  
les autorités allemandes, avec l'indication  
des tonnages de cuivre et de plomb utilisés.

J'attire votre attention sur ce que les  
tonnages marqués d'une X, sur cette liste  
~~appartient~~  
~~des travaux réalisés~~ à l'annexe  
1942, sont déjà repris sur l'état,-  
qui vous a été adressé le 8 février  
courant, suivi à votre lettre du 31 déc.  
1942, des motifs un peu fausse mis  
à la disposition des autorités allemandes  
on utilisés pour elles à un tel  
quelconque dans la période de vos  
opérations

Paris, le Juin 1932

CONFIDENTIEL

T.M.V.

---

Monsieur GUILLAUME,

*REC 20 JUIN 1932*

M. BRUXELLE Gabriel, S/Chef de brigade de manœuvres à Moulin-Neuf, est en repos pour maladie depuis le 8 février 1932, et est payé à 1/2 solde depuis le 26 avril.

Suivant certificat médical délivré le 14 mars 1932 par M. le Docteur RAYMONDAUX, il a été accordé à l'intéressé un repos de trois mois.

Ce repos étant expiré, je vous serais obligé de bien vouloir faire examiner s'il y a lieu de le faire convoquer au service Médical Central pour y subir un nouvel examen.

L'Ingénieur Principal des Ateliers  
et Magasins de la Voie

*Callambut*

heure de départ de la Résidence

## DES HEURES DE TRAVAIL

## Journée du

3-1- 934

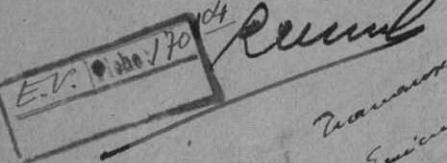
Signature  
du Chef de Gare

Copie pour Monsieur le Chef de la  
Division des Etudes V.B.

PARIS, le 3 Mars 1943.

3/3/43

Le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité



V.B./N go (B1)

Travaux effectués sur  
la demande des Autorités  
occupantes, pouvant être  
considérés comme concernant  
le logement & le cantonnement

E.P.I Nos 7626 - 7628  
et 7629

Manœuvres  
Évacuation  
Travaux effectués  
par les autorités  
ou sur leur demande

Monsieur le Chef du 3ème Arrondissement V.B.  
à SAINT-QUENTIN

Les dépenses relatives à la réalisation des travaux

ci-après :

1°- GUISE - Installation d'une cloison avec porte dans la  
halle aux marchandises,

2°- LAON - Aménagements divers et réfection de peinture dans  
le poste de garde allemand.

3°- LAON - Halle P.V. N°2 - Aménagements divers dans le magasin  
allemand d'approvisionnement et installation d'une cloison  
grillagée

étant à rembourser par l'Etat Français - Préfecture de l'Aisne,  
je vous serais obligé de vouloir bien prendre note que je fais  
reporter respectivement sur les comptes E.P.I 7626 (84 7626),

E.P.I 7628 (84 7628) et E.P.I 7629 (84 7629) les imputations faites  
sur le compte E.P.I 60057 (85 60057).

f  
Le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité

12/3 "Recu et signé"

Pris note et transmis à M. Castelin,  
pour avis.

12 mars 1943.

Le Chef de la Subdivision  
des Etudes de la Voie

Sitt

Note CLASSER

V.B.N.d.b.

le 13/3 1943

CLASSÉ

et du Chauffage

en résidence à

REGION

Journée du

Calais

Signature  
du Chef de Gare  
Soir  
Heure de départ  
de la Résidence

Signature  
du Chef de Gare

12.06

# IMPUTATION ET DÉC DES HEURES DE TRA

VISITÉES DATE spectateurs	SIGNATURES DES CHEFS DE GARE et heures	DÉSIGNATION DU TRAVAIL	TEMPS PASSÉ			Nombre total d'heures passées à chaque travail	IMPUTATIONS						NUMÉRO de la Commande
			au travail	en voiture et à pied	7		Lettre de Série	NUMÉRO du Crédit	Chap.	Art.	§	Titre	
			3	6	8	9	10	11	12	13	14	TOTAUX	
1100		Demaphon Boulaye Calais PP 14P											
110		Vérification de l'installation du port de vérifi le réglage des aires de ses appanils - Enai											
141		les emplacements, vérifié l' islement des conducteurs et des piles ainsi que les ins- tallations des contacts fixes					8	8					63
1710		vérifié les fils téléphoniques					6	11					
		Depart 6 <sup>me</sup> han, 42											
		Arrive 17 <sup>me</sup> han, 43											

Le Contrôleur des Services Électriques :

6

2

8

Vu L'ingénieur de la

195 Copie pour Monsieur le Chef  
de la Division des Etudes V.B.

Le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité

Résumé

V.B./N gc (Bi)

Travaux effectués  
sur la demande des  
Autorités occupantes,  
pouvant être considérés  
comme concernant le  
logement et le  
cantonnement.

E.P. 7627 - 7631

M. Lainé Lubin  
M. Castelain 3.3

M. Perronnet  
4/3  
J. B.

PARIS, le 3 Mars 1943.

NORD TRAVERS  
Service Central  
- 4 MARS 1943  
5  
4026 195  
juin

V.P. 10/04

Copie

Travaux  
effectués  
sur la demande des  
Autorités occupantes,  
pouvant être considérés  
comme concernant le  
logement et le  
cantonnement.

Monsieur le Chef du 4<sup>e</sup> Arrondissement V.B.

à LILLE

Les dépenses faites pour la réalisation des travaux  
ci-après :

I<sup>e</sup> - St-Omer - aménagement d'un magasin de denrées pour les  
cheminots allemands

A/ 2<sup>e</sup> - CALAIS-dépôt. Cantine allemande -  
Pose de conduite d'amenée d'eau

étant à rembourser par l'ETAT FRANCAIS - Préfecture du Pas-de-Calais,  
je vous serais obligé de vouloir bien faire prendre note que je fais  
reporter respectivement sur les comptes E.P.I 7627 (84.7627) et  
E.P.I 7631 (84.7631) les imputations faites sur les comptes E.P.I 60057  
(85.60057) et E.P.I 60317 (85.60317), ce dernier devenant ainsi  
sans objet.

Le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité

"Roussel"

Duis note et transmis, pour avis, à :

I Monsieur Castelain, — choté 13/3 A  
II Monsieur Widman (m-Leroux) apn note  
12 Mars 1943. 12/3 A

A clamer ensuite

Monsieur l'ingénieur en Chef

Duis note

25-3.43

Le Chef de la Subdivision  
des Etudes de la Voie

Sill

Classez  
M. M. D. K. M. M.

Copie pour Monsieur le Chef de la Division  
des Etudes V.B.

PARIS, le 3 Mars 1943.

Le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité

NORD  
Service

- 4 MARS 1943

5

4026

194

V.B./Ngo (Bi)

Travaux effectués  
sur la demande des  
Autorités occupantes,  
pouvant être considérés  
comme concernant  
le logement et  
le cantonnement

Résumé  
Travaux  
effectués  
sur la demande des  
Autorités occupantes  
en leur demande  
Monsieur le Chef du 5<sup>e</sup> Arrondissement V.B.  
à ARRAS

Les dépenses faites pour la réalisation des travaux  
ci-après :

1<sup>o</sup>- CAMBRAI - Installation des bureaux de la 55<sup>ème</sup> Inspection  
divisionnaire "EX" dans un immeuble loué, 35, rue de Lille,  
comme conséquence de l'occupation de ces bureaux par le corps de  
garde allemand de la gare de Cambrai-Ville

2<sup>o</sup>- DOUAI - Aménagement dans le Buffet-hôtel, d'une salle d'attente  
pour les permissionnaires allemands

étant à rembourser par l'ETAT FRANCAIS - Préfecture du Nord, je  
vous serais obligé de vouloir bien faire prendre note que je fais  
reporter respectivement sur les comptes E.I.P.I 7632 (84 7632) et  
E.I.P.I 7633 (84 7633) les imputations faites sur les comptes E.I.P.I 60303  
(85 60303) et E.I.P.I 60128 (85 60128) qui deviennent sans objet.

Le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité

"Roussel"

12/3  
Droits note et transmis à M. Castelin.  
pour avis.

Le Chef de la Subdivision  
des Etudes de la Voie

12 Mars 1943.

Note CLASSER  
V.B.N.d.b.  
le 13/3 1943

A

CLASSER

PARIS, le 3 Mars 1943.

3/3/43

Le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité

EV. n° 170  
Recus

V.B./N go (Bi)

Travaux effectués sur  
la demande des Autorités  
occupantes, pouvant être  
considérés comme concer-  
nant le logement et le  
cantonnement.

EPI Nos 7626, 7629  
7633, 7632, 7631, 7627

30

Mr Saint-Dubois  
Mr Castelin

M. Perronnet  
4/3  
4/3  
4/3

GB

Copie

Travaux  
effectués  
travaux allemands part  
par les demandes au

Monsieur MERCK,

NORD TRAVAUX  
Secteur 1  
- 4 MARS 1943  
5  
4026 - 193

Veuillez trouver, ci-annexés, en quadruple exemplaire, dont  
un pour vos archives, accompagnés des invitations de paiement  
correspondantes, 6 mémoires de dépenses faites au compte de l'Etat  
Français, savoir :

1<sup>e</sup> - Préfecture de l'Aisne

- a) - GUISE - Installation d'une cloison avec porte  
dans la halle aux marchandises. 6.954,9
- b) - LACON - Halle P.V. N°2 - Aménagements divers dans  
le magasin allemand d'approvisionnement et  
installation d'une cloison grillagée 18.661,8

2<sup>e</sup> - Préfecture du NORD

- a) DOUAI - Aménagement dans le buffet hôtel d'une  
salle d'attente pour les permissionnaires  
allemands. 9.466,5
- b) CAMBRAI - Installation des bureaux de la 55<sup>e</sup>me  
Inspection Divisionnaire EX dans un immeuble  
loué 35, rue de Lille comme conséquence de  
l'occupation de ces bureaux par le corps de  
garde allemand de la gare de Cambrai-Ville 13.016,1

3<sup>e</sup> - Préfecture du Pas-de-Calais

- a) CALAIS-Dépôt - Cantine allemande  
Pose de conduites d'amenée d'eau 10.946,6
- b) St-OMER - Aménagement d'un magasin de denrées  
pour les cheminots allemands 8.916,1

Je vous serais obligé de vouloir bien m'adresser copie de  
vos lettres d'envoi aux Préfectures intéressées.

Le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité

"Russel"

Prise note et transmis, pour avis, à :

I. Monseigneur Castelin  
II. Monseigneur Widman (m. Leroux)

12 Mars 1943.

Le Chef de la Subdivision  
des Etudes de la Vieille

a visé  
sur 1954 A.D.Y

A clamer ensuite

Dill

Copie n° march  
du Roussel

navarre  
Escudero  
navarre envoiées par la  
autorité allemande au  
par leur demande  
NBH) ug

travaux ordinés  
par les autorités  
d'occupation

1 mémoire  
en 3 ex.  
1 note avec  
traduction

24 FEVRIER 1943

Paris, 22 février 1943

1 MARS 1943

JOUL

NORD TRAVAUX	
Secteur Central	
8 MARS 1943	
5	1000
4026	892

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-  
annexé un mémoire des travaux concer-  
nant le logement et le cantonnement,  
~~des~~ le bâtiment établis par la SNCF  
dans le bâtiment des voyageurs de la gare  
de Cambrai pour l'armée d'occupation,  
suite à une demande de l'officier de  
gare de Cambrai en date du 28 nov<sup>e</sup> 1940  
dont copie (texte att<sup>e</sup> et traduction française)  
est ci-annexé.

Faisant instructions de M. le Secrétaire  
d'Etat à la Production Industrielle et aux  
Communications, le règlement de ces dépenses  
est à effectuer au compte 35-13 "paiement  
à imprimer pour le compte des réquisitions  
allemandes".

Je vous suis obligé de vous faire bien  
faire effectuer en faveur de la SNCF  
le règlement du montant de ce mémoire

~~2~~  
~~2~~  
de 16.993<sup>+</sup>, 2 conformément aux  
instructions portées sur l'invitation de  
fairement annexé à ce mémoire.

~~2~~  
Veuillez agréer, Monsieur le ~~Président~~,  
d'exprimer de mes sentiments de  
hante considération.

L'Alg<sup>e</sup> en chef  
Chef du ~~du~~ de la Voie des Bateaux,

~~Il~~ aux ~~g~~

26 FÉV. 1943

SERVICE CENTRAL  
DES  
INSTALLATIONS FIXES

Ratification des travaux  
ordonnés par les Autorités  
d'occupation.

Monsieur le Chef du Service  
Technique de la Direction  
des Chemins de fer.

Procédure simplifiée applicable  
aux travaux d'un montant  
inférieur à 20 000 f.

Ve 15 191-7

482

Conformément à votre décision du 11 février 1942, relative à la procédure simplifiée applicable aux travaux d'un montant inférieur à 20 000 f, ordonnés par les Autorités d'occupation, je vous adresse, ci-joint, une liste des travaux de cette catégorie ne présentant aucun intérêt pour la S.N.C.F.

Comme vous voudrez bien le remarquer, sur cette liste figurent les travaux ci-après pour lesquels le règlement des dépenses semble devoir être à effectuer par imputation au compte 35-13 :

- Le Mans - Installation d'un poste d'officier de garde dans le local occupé par le Service allemand des trains et transfert de ce dernier Service dans une salle annexe du buffet.
- Nantes-Orléans - Aménagement d'une salle à manger pour les Services allemands du Chemin de fer.

Dès que vous m'aurez confirmé votre accord sur ce point, je donnerai les instructions utiles pour que les Services Régionaux adressent les mémoires des travaux susvisés aux Préfets intéressés.

Je joins à la présente 4 copies supplémentaires de cette liste, dont une pour M. le Chef de la Délégation Française pour les Communications, deux pour M. le Président de la Délégation Economique et une pour M. FAIVRE d'ARCIER.

Pr. le DIRECTEUR  
L'Ingénieur en Chef,  
Chef de la Division centrale des Études  
Signé : LEDUC

- Copie pour Monsieur le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments de la Région de l'Est, pour le tenir au courant, suite à sa lettre n° 26 636 ET du 3 Février 1934, avec une copie de la liste.

19

LUN - 1 MARS 1943

ANNÉE  
4026

3 MARS 1943

- Copie pour Monsieur le Directeur de l'Exploitation de la Région du Nord, pour le tenir au courant, suite à sa lettre DRN 593/1 du 11 Février 1943, avec une copie de la liste.

26 FÉV. 1943

Pr. le DIRECTEUR

L'Ingénieur en Chef,

Chef de la Direction Générale des Études

- Copie pour Monsieur le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments de la Région de l'Ouest, avec une copie de la liste, suite à sa lettre n° 0/1 590 EV1 du 10 Février 1943.

Vous tiendrez, en attente de la décision à intervenir, les deux dossiers visés dans la présente et susceptibles d'être adressés aux Préfets intéressés (Le Mans et Nantes-Orléans).

M. Guillame

2 - MARS 1943

M. Demaux

M. Berthoin

M. Gerck

M. Bastien

CLASSER

V.B.N.d.b.

le 8/3/43

SÉCRÉTARIAT DE LA D.R.A.T.T.	
S.N.C.F.	- 1 MARS 1943
Dossier	
N. N.	5026 / 1   277

M. Guillame

## ANNEXE

NORD TRAVAUX  
Service Central  
11 MARS 1943  
5  
1926  
92

## IIIème LISTE B

LISTE DES TRAVAUX D'UN MONTANT INFÉRIEUR A 20 000 f  
DEMANDES PAR LES AUTORITÉS D'OCCUPATION.

## B - TRAVAUX NE PRÉSENTANT AUCUN INTERET POUR LA S.N.C.F.

Région	Gare ou établissement	Désignation des travaux	Nom et référence de l'organisme demandeur	Date de la demande approximative	Montant	Observations
EST	BLAINVILLE	Installation dans la salle de lecture du bâtiment des agents des trains d'un bureau pour le Service de Surveillance allemand.	U.A.B. Blainville	4.II.42	9000	
NORD	TOURCOING-MARCHANDESSES	Aménagement du magasin à paille du Service de l'Exploitation en local pour les visiteurs allemands.	U.B.M.	5.II.42	10050	
	LA CHAPELLE TRIAGE (Bureaux du Chef de gare)	Aménagement d'une stalle supplémentaire dans les WC.	Pas de demande		8100	Conséquence de la réquisition par les Services allemands de la gare, d'une des deux stalles des WC existant dans ce bâtiment.
OUEST	LE MANS	Installation d'un poste d'officier de garde dans le local occupé par le Service allemand des trains; transfert de ce dernier Service dans une salle annexe du buffet.	U.A.B. Le Mans	26.II.42	6500	Le règlement de la dépense est à effectuer par imputation au compte 35-13. Le mémoire des travaux sera adressé directement au Préfet de la Sarthe.
	NANTES-ORLEANS	Aménagement d'une salle à manger pour les Services allemands du Chemin de fer.	U.A.B. Nantes	25.II.42	12000	Le règlement de la dépense est à effectuer par imputation au compte 35-13. Le mémoire des travaux sera adressé directement au Préfet de la Loire Inférieure.
	HENNEBONT	Aménagement de la lampisterie en local de service pour les agents allemands.	U.A.B. Rennes	26.II.42	7700	

Paris, 48 fevrier 1903.

VBn/vg

L'île - Bombardement du 8 nov. 1912  
Davant de recevoir un état des vols.

Veuillez me faire connaître  
le montant, aux frais  
français, des travaux payés  
pour l'entreprise allée Brantôme,  
et la date du versement.

Cherry  
6/3 9y

Lille, 21 Janvier 1943

Monsieur Merck

Ces montants associés en régie ne peuvent être évalués, aux prix français, que par une comparaison des montants "Régie".

Or les qualités des ouvriers sont différentes. L'entrepreneur Brandt en dirige de la façon suivante.

- 2) ouvrier attaché à l'entreprise  
 3) spécialiste.  
 4) aide ouvrier constructeur  
 5) ouvrier.

<sup>2d) former</sup> le tableau ci-joint fait ressortir les différents

V. 1453

NOISIAID • 3

CHEMIN DE FER DU NORD

montants des travaux suivant que ces derniers  
sont assimilés à celle catégorie française de  
professionnels.

a :	équipement	poseur	poseur	manœuvre
b :	poseur	poseur	poseur	manœuvre
c :	terrasseur	terrasseur	manœuvre	manœuvre
d :	manœuvre	manœuvre	manœuvre	manœuvre
	22.672 <sup>r</sup>	22.159 <sup>r</sup> 30	21.202 <sup>r</sup>	20.898

Les montants se montrent tous supérieurs  
à la somme réclamée par l'entreprise Brandt.  
Nous avons donc repris les tarifs de cet  
entrepreneur pour établir la commande  
192 du 2 février 1943, réglée le 13 février  
1943.

Ingénieur de la Voie

J. J. J.